

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
ANNUEL 2016**



# Rapport d'activité annuel 2016



EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

Un numéro unique gratuit (\*):  
00 800 6 7 8 9 10 11

(\* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits  
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Image de la couverture : © ESN

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet  
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

FRA – Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne  
Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche  
Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699  
Email : [info@fra.europa.eu](mailto:info@fra.europa.eu) – [fra.europa.eu](http://fra.europa.eu)

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2017

ISBN 978-92-9491-689-1 (online version)  
doi:10.2811/965482 (online version)

ISBN 978-92-9491-692-1 (print version)  
doi:10.2811/345161 (print version)

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2017  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



# Rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne 2016

[conformément à l'article 47 des règles financières de l'agence]



# Table des matières

RÉSUMÉ .....	5
INTRODUCTION .....	7
<b>1 RÉALISATIONS DE L'ANNÉE .....</b>	<b>11</b>
1.1. Résultats obtenus par priorités et objectifs stratégiques.....	11
1.2. Résultats obtenus par domaines et objectifs stratégiques .....	17
1.3. Économie et efficacité des activités entraînant et n'entraînant pas de dépenses.....	27
<b>2 GESTION.....</b>	<b>29</b>
2.1. Conseil d'administration .....	29
2.2. Événements d'importance majeure .....	30
2.3. Conformité en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité.....	30
2.4. Gestion budgétaire et financière .....	32
2.5. Gestion des ressources humaines .....	33
2.6. Évaluation par la direction.....	33
2.7. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités.....	35
2.8. Évaluation des résultats d'audit au cours de l'exercice visé .....	35
2.9. Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations.....	36
2.10. Suivi des observations de l'autorité de décharge.....	36
<b>3 ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE.....</b>	<b>39</b>
3.1. Gestion des risques .....	39
3.2. Respect et efficacité des normes de contrôle interne (NCI) .....	39
<b>4 ASSURANCE RELATIVE À LA GESTION.....</b>	<b>41</b>
4.1. Examen des éléments soutenant l'assurance et les réserves éventuelles .....	41
4.2. Réserves.....	41
4.3. Conclusion générale concernant l'assurance et les réserves (le cas échéant) .....	41
<b>5 DÉCLARATION D'ASSURANCE .....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE I : STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES CLÉS .....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE II : STATISTIQUES SUR LA GESTION FINANCIÈRE.....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE III : ORGANIGRAMME.....</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE IV : TABLEAU DES EFFECTIFS .....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE V : RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ.....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXE VI : ANNEXES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE II .....</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXE VII : ANNEXES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE III .....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXE VIII : COMPTES FINANCIERS PROVISOIRES.....</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXE IX : INFORMATIONS SUR LES PERFORMANCES INCLUSES DANS LES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>77</b>



# Résumé

Le présent rapport annuel d'activité consolidé fournit une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) en 2016. Il respecte les lignes directrices du réseau des agences de l'Union européenne (UE).

## Principales conclusions

En 2016, l'activité de la FRA a été largement centrée sur les défis en matière de droits fondamentaux liés à l'augmentation massive de réfugiés et de migrants dans l'Union européenne. La FRA a revu en conséquence ses priorités et intensifié ses activités dans le domaine de l'« Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile ». En 2016, la FRA a continué de fournir des aperçus mensuels concernant les préoccupations en matière de droits fondamentaux liés à la migration dans les États membres les plus touchés par le nombre croissant de personnes recherchant une protection internationale et l'asile, en mettant l'accent sur les groupes particulièrement vulnérables tels que les enfants et les familles. D'autres secteurs de recherche mettent quant à eux plus particulièrement l'accent sur les questions relatives à la migration, par exemple les droits des enfants migrants ou la sauvegarde des droits fondamentaux dans le contexte de la sécurité et de la migration.

Conformément à son mandat et à son objectif, qui consistent à octroyer une assistance et à formuler des conseils basés sur des données probantes sous la forme d'avis destinés aux institutions de l'UE et aux États membres, la FRA a proposé ses compétences à l'occasion de 484 présentations et audiences aux niveaux de l'UE et des États membres, ainsi que d'événements organisés par d'autres organismes internationaux au cours de l'année. L'agence a elle-même organisé 124 événements réunissant ses principaux partenaires et parties prenantes afin d'examiner les questions des droits fondamentaux dans différents domaines thématiques.

La FRA a maintenu ses efforts visant à présenter ses conclusions sous une forme accessible et conviviale. Elle a fourni de façon constante des informations sur les défis en matière de droits fondamentaux et promu des garanties les concernant tout au long de l'année. Afin d'élargir son audience, l'agence a accru son utilisation de différentes plates-formes de médias sociaux. En ce qui concerne les publications, la FRA occupait en 2016 la première place, parmi les agences de l'UE, en termes de nombres de commandes placées auprès d'EU Bookshop. Au total, la FRA a publié les résultats de ses recherches dans 306 publications parmi

lesquelles des rapports, des documents, des manuels, des publications en ligne et des fiches d'information. Ses parties prenantes les ont bien reçus et largement utilisés. De manière générale, l'agence a diffusé en 2016 quelque 73 419 publications imprimées auprès des parties prenantes intéressées.

Diverses conclusions de la FRA ont servi de base aux travaux des institutions et des États membres de l'UE, y compris des références figurant dans plusieurs résolutions du Parlement européen et divers documents du Conseil de l'Union européenne. Les points clés de l'année 2016 ont été les suivants : la FRA a présidé le réseau des agences Justice et Affaires intérieures (JAI) de l'UE ; elle a soumis six avis juridiques afin d'assister le Parlement européen dans la mise au point de ses positions sur les dossiers ou politiques législatifs ; la directive de la Commission européenne qui a pour but de renforcer le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS) a pris en considération certaines des garanties que la FRA avait suggérées dans son avis de décembre 2015 ; sur la base du rapport sur les droits fondamentaux rédigé par la FRA, le Conseil a adopté, en juin, des conclusions relatives à l'application de la Charte des droits fondamentaux et le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2015, laquelle contient vingt de références aux conclusions et au travail de la FRA. Au cours de l'année 2016, l'agence a enregistré une augmentation de 600 % des demandes officielles formulées par les institutions de l'UE en vue d'obtenir des avis juridiques<sup>1</sup> de sa part en ce qui concerne les dossiers clés dans les domaines de l'asile, de la migration et du contrôle des frontières.

En outre, la FRA a étroitement coopéré avec les services de la Commission européenne — par exemple, en fournissant une vue d'ensemble des défis liés aux droits fondamentaux se rapportant à la gestion des frontières, aux retours et aux réadmissions dans les États membre, en fournissant une expertise en matière de droits fondamentaux lors de réunions trimestrielles sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE, en créant un sous-groupe sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données concernant les crimes de haine ou en mettant en place des ateliers de renforcement des capacités sur les indicateurs d'égalité. Depuis avril 2016, l'agence a employé du personnel pour des missions élargies à la Grèce, examinant en particulier les questions de protection des enfants, l'identification des

<sup>1</sup> Les institutions de l'UE peuvent demander officiellement à la FRA de formuler des avis sur des sujets thématiques spécifiques, ou de fournir une analyse juridique de la législation ou d'une proposition législative du point de vue des droits fondamentaux ; voir l'article 13 du règlement fondateur de la FRA.

personnes vulnérables, le respect des garanties procédurales en matière d'asile, de rétention et de procédures de retour. Le succès du travail réalisé par l'agence a eu pour conséquence un accroissement du nombre de demandes visant à renforcer sa présence en Grèce. La FRA a récemment signé avec les autorités grecques un protocole d'accord qui envisage un certain nombre d'activités en 2017 et au-delà.

### **Gestion financière et contrôle interne**

Le personnel de la FRA conduit ses opérations dans le respect des lois et règlements en vigueur, de manière ouverte et transparente, et en conformité avec le niveau élevé des normes professionnelles et éthiques exigées.

La FRA a adopté un ensemble de normes de contrôle interne fondées sur les bonnes pratiques

internationales, visant à garantir la réalisation des objectifs politiques et opérationnels. Le règlement financier de la FRA exige que sa structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne utilisés pour l'exécution du budget soient définis conformément à ces normes de contrôle interne. La FRA a évalué l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne au cours de l'année considérée et conclu que les normes de contrôle interne sont appliquées et fonctionnent comme elles le devraient. Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter au point 2.5.

En conclusion, la direction a l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu ; les risques sont suivis et atténués de façon adéquate ; enfin, les améliorations et renforcements nécessaires sont en cours de mise en œuvre. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur, a signé la déclaration d'assurance.





# Introduction

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) est l'une des agences décentralisées de l'Union européenne (UE). Ces agences sont établies afin de fournir des avis spécialisés sur un éventail de questions aux institutions de l'UE et aux États membres de l'UE. La FRA fournit des avis indépendants fondés sur des éléments de preuve aux institutions de l'UE et aux États membres afin de garantir le plein respect des droits fondamentaux dans l'UE. Pour ce faire, les principales activités de la FRA sont les suivantes :

- collecter et analyser des informations et des données ;
- mettre à disposition une assistance et une expertise ;
- communiquer et sensibiliser aux droits fondamentaux.

L'agence s'acquitte de ses missions en mettant en œuvre, dans les domaines thématiques de son cadre pluriannuel quinquennal, des activités qui relèvent de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, afin de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'UE à la lumière des changements et des progrès sociétaux, ainsi que des développements scientifiques et technologiques.

La FRA travaille en concertation et en coopération avec ses partenaires. Cela lui permet :

- de définir ses domaines de travail, de sorte que ses recherches comblerent des lacunes et répondent à des besoins spécifiques dans le domaine des droits fondamentaux ;
- de faire en sorte que ses avis et que les résultats de ses recherches atteignent les décideurs aux niveaux appropriés des gouvernements et des institutions de l'UE ;
- développer des ressources dans les secteurs de la communication, du multimédia et de l'information sur la base d'une stratégie-cadre de communication avec les parties prenantes de la FRA (« FRA Stakeholder Communication Framework Strategy ») en vue de sensibiliser des groupes cibles spécifiques et les citoyens européens en général et leur apporter des éléments de connaissance en matière de droits fondamentaux ;
- mettre en commun son expertise, coordonner les recherches dans différents domaines et collaborer avec ses partenaires afin de transmettre ses avis à l'Union et à ses États membres. Cela permet à la FRA de créer des synergies, de tirer profit de ses ressources et de soutenir d'autres organismes en

émettant des avis clairs quant à la manière d'améliorer la protection des droits fondamentaux.

La FRA conserve des liens particulièrement étroits avec :

- la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ;
- d'autres organismes et agences de l'UE ;
- d'autres organisations internationales comme le Conseil de l'Europe, les Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ;
- les gouvernements, les parlements nationaux, les organisations de la société civile, les établissements universitaires, les organismes chargés de la promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH).

La structure de l'agence, au 31 décembre 2016, comprenait le bureau du directeur et quatre départements, à savoir Services Corporate, Égalité et droits des citoyens, Libertés et justice, et Promotion des droits fondamentaux. Chaque chef de département a des droits d'ordonnateur délégués. Le chef du secteur « Finances et budget » a des droits d'ordonnateur sous-délégués. La FRA élabore et met en œuvre ses projets selon une approche interdépartementale intégrée.

En 2015, avant l'arrivée du nouveau directeur, le chef de l'administration était le directeur intérimaire. En 2016, le chef du secteur « Finances et marchés publics » était le chef de l'administration par intérim. Afin d'assurer la continuité des activités, à l'instar du chef de l'administration, le chef par intérim avait une autorisation déléguée pour un montant illimité.

En 2016, à la suite de l'arrivée du nouveau directeur, le chef de l'administration a été affecté au poste de chef des ressources humaines et du département juridique. À l'instar du précédent chef de département, le chef par intérim avait une autorisation déléguée pour un montant limité comme suit :

- Titre I jusqu'à 500 000 EUR ;
- Titre III jusqu'à 100 000 EUR ;

Cette délégation a expiré à la fin de 2016, lorsque les deux départements ont fusionné.

## L'année en bref

En 2016, la FRA a été active dans les neuf domaines de travail thématiques suivants, tels que définis dans son cadre pluriannuel, adopté par le Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne, pour la période 2013-2017 :

- l'immigration et l'intégration des migrants, les visas et les contrôles aux frontières ainsi que l'asile ;
- la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
- le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;
- les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ;
- l'intégration des Roms ;
- les droits de l'enfant ;
- l'accès à la justice ;
- les victimes de la criminalité ;
- les activités transversales.

### Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile

Conformément à son principal objectif dans le domaine de l'« immigration et l'intégration des migrants, les visas et les contrôles aux frontières et asile » - *'promouvoir des garanties efficaces des droits fondamentaux* - l'agence a présenté quatre avis juridiques relatifs aux politiques d'asile, demandés par le Parlement européen. De plus, la FRA a présenté à la Commission européenne un aperçu des défis en matière de droits fondamentaux relatifs à la gestion des frontières, aux retours et aux réadmissions dans les États membres qui seront évalués en 2017. Par ailleurs, la FRA a assisté la Commission dans l'évaluation de la mise en œuvre de l'acquis de facilitation de l'UE et lui a fourni son expertise en matière de droits fondamentaux lors de réunions trimestrielles sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE. En 2016, elle a également continué à publier des aperçus réguliers sur les préoccupations en matière de

droits fondamentaux liées à la migration sous la forme de rapports mensuels couvrant diverses questions pressantes. Un autre domaine de travail est celui du suivi des retours forcés ; la FRA a actualisé son aperçu en ligne des organismes de surveillance et a formé des contrôleurs des retours. Des recherches sur le thème « Données biométriques dans les grands systèmes informatiques de l'UE, dans les domaines des frontières, visa et asile – implications des droits fondamentaux a été complété avec succès et les conclusions influencent déjà l'élaboration des politiques de l'UE, par exemple la proposition révisée de la Commission européenne relative aux frontières intelligentes ou le groupe d'experts de haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité, auquel la FRA a été invitée à participer et qui se penche sur les défaillances et les lacunes causées par la complexité et la fragmentation des systèmes d'information de l'UE. Afin d'aider d'autres institutions et agences de l'UE ainsi que les États membres dans le domaine de la gestion des frontières, à la fin de novembre 2016, la FRA a publié 10 conseils pratiques pour prévenir les violations du principe de non-*refoulement* lors de l'exécution des activités de contrôle aux frontières conjointement avec, ou au sein, des pays tiers (États non-membres). L'agence a soutenu le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEAA ou EASO) pour l'élaboration d'outils et d'instruments d'orientation et a signé un accord de coopération avec l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), préparant la voie pour une coopération bilatérale plus approfondie. Depuis avril 2016, la FRA a déployé du personnel sur des missions élargies à la Grèce, examinant en particulier les questions de protection des enfants, l'identification des personnes vulnérables, le respect des garanties procédurales en matière d'asile, de détention et de procédures de retour. Le succès de la contribution de l'agence a entraîné des demandes accrues pour sa présence en Grèce - la FRA a récemment signé un « memorandum d'accord » avec les autorités grecques envisageant un certain nombre d'activités pour 2017 et au-delà. Dans l'ensemble, l'agence a constaté une augmentation de 600 pour cent des demandes officielles de la part des institutions de l'UE pour des avis juridiques à rédiger par la FRA concernant les dossiers clés dans les domaines de l'asile, de la migration et du contrôle aux frontières - tels que le système ECRIS en ce qui concerne les ressortissants de pays tiers, la refonte de Dublin et Eurodac.

## Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

La FRA poursuit ses travaux dans le domaine de la « société de l'information » et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel » afin d'atteindre son objectif qui est de *faire de l'agence* « un acteur de poids dans le domaine de la société de l'information, de la vie privée et de la protection des données ». Le rapport intitulé « *Surveillance by intelligence services : fundamental rights safeguards and remedies in the European Union* » a reçu un accueil très positif et présentait divers forums aux niveaux international, européen et national. Un résumé du rapport a été publié dans toutes les versions linguistiques de l'UE et les résultats ont été complétés par une recherche menée dans sept États membres portant sur la façon dont les lois sont mises en œuvre. La FRA a également continué de faire rapport sur les questions relatives aux droits fondamentaux en relation avec la mise en œuvre de la législation nationale sur la conservation des données PNR et des données des communications électroniques. Un avis a été donné au rapporteur du Parlement européen ainsi qu'aux rapporteurs fictifs dans le cadre de l'élaboration de la position du Parlement sur le projet de directive relative à la lutte contre le terrorisme, une des initiatives législatives clés du programme européen en matière de sécurité.

## Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée

La FRA s'est fixé pour objectif de « servir d'observatoire/entrepôt de données sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les crimes de haine et extrémisme, ainsi que sur la discrimination raciale et ethnique ». Pour ce faire, l'agence a publié son aperçu annuel des données sur l'antisémitisme disponibles dans les États membres, a lancé son compendium sur les pratiques de lutte contre les crimes de haine et a publié un rapport intitulé *Garantir la justice pour les victimes de crimes de haine : points de vue professionnels*. En outre, la FRA a créé un sous-groupe sur les méthodologies afin de consigner et de collecter les données sur les crimes de haine, en réponse à l'appel de la commissaire Věra Jourová à « élaborer, sous la direction de l'agence des droits fondamentaux, une méthode commune pour l'enregistrement des incidents et la collecte de données comparables sur les crimes de haine ».

## Discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle

L'objectif principal de la FRA dans ce domaine thématique est de « fournir en temps opportun un socle solide de conseils pertinents pour l'élaboration des politiques et sur des défis spécifiques aux droits fondamentaux dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination aux institutions et aux États membres de l'Union européenne ainsi qu'à d'autres parties prenantes ». Pour ce faire, la FRA a publié un nouveau rapport intitulé « *Professionally speaking : challenges to achieving equality for LGBT people* » (D'un point de vue professionnel : les défis à la réalisation de l'égalité des personnes LGBT). Par ailleurs, l'agence a contribué au colloque annuel de la Commission européenne sur les droits fondamentaux en publiant deux documents présentant un instantané des types de menaces et de pressions auxquelles sont confrontés les journalistes et de la façon dont l'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence peut se manifester dans le contenu même des médias et dans le discours politique dans les États membres de l'UE. Dans le domaine des « droits des personnes handicapées », la FRA a formulé un avis sur les exigences pour une pleine conformité du cadre de suivi de l'UE à la Convention sur les droits des personnes handicapées (CRPD), a élaboré des indicateurs des droits de l'homme sur une vie indépendante et l'inclusion dans la communauté et elle a assuré la présidence et le secrétariat du cadre de suivi de l'UE.

## Intégration des Roms

« Contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le cadre européen sur l'intégration des Roms et dans la stratégie UE 2020 afin d'exprimer en temps opportun des avis fondés sur des éléments de preuve concernant la situation des Roms dans tous les États membres ainsi qu'en aidant les institutions de l'UE à mettre en œuvre le cadre de l'UE ». La FRA a publié, dans le cadre du projet de l'engagement local pour l'inclusion des Roms, des rapports d'étude de cas pour les 21 localités participant au projet. Par ailleurs, un nouveau projet pilote, baptisé Baromètre municipal, vise à établir un outil de suivi en ligne au niveau local. Le rapport *EU MIDIS II : selected results (Roma)* a alimenté le compte rendu des progrès par pays dans le cadre du Semestre européen. En outre, la FRA a fourni des conseils et/ou organisé des ateliers de renforcement des capacités pour diverses parties prenantes telles que la direction

générale pour la politique régionale et urbaine de la Commission européenne (DG REGIO), la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR), le point de contact national pour les Roms en Slovaquie, la plateforme nationale pour les Roms en Croatie, le point de contact national pour les Roms en Italie et les parties prenantes nationales en Bulgarie.

## Droits de l'enfant

Conformément à son objectif de « fournir des conseils robustes, pertinents et circonstanciés sur la protection, le respect et la promotion des droits de l'enfant », les rapports mensuels de mars, juin, septembre et décembre de la FRA sur la situation de la migration se sont spécifiquement concentrés sur les enfants et sur des problèmes tels que la violence sexiste et la famille. En collaboration avec la Commission européenne, la FRA a poursuivi ses efforts visant à établir des procédures de tutelle normalisées, dans le cadre d'un système intégré de protection de l'enfant dans les États membres de l'UE. Dans le domaine de la justice, la FRA a fourni des commentaires au Conseil de l'UE et au Parlement européen au sujet de la directive relative aux garanties procédurales (sur la base des résultats de l'étude « Une justice adaptée aux enfants ») qui a été adoptée en 2016. Le Conseil de l'Europe (CdE) a également associé la FRA à l'élaboration de sa stratégie renouvelée pour les droits de l'enfant 2016-2021. Par ailleurs, la FRA est devenue un membre du Réseau mondial des instituts de recherche et de développement afin de contribuer aux indicateurs de développement du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant. L'agence travaille maintenant en étroite collaboration avec le Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies (UNICEF) et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour recenser les exigences en matière d'âge minimum.

## Accès à la justice

Pour « contribuer aux efforts de l'UE visant à renforcer les mécanismes qui garantissent l'accès à la justice par le biais de mécanismes à la fois judiciaires et non judiciaires », la FRA a publié deux rapports analysant la mise en œuvre du droit dérivé spécifique de l'UE dans le domaine de la justice pénale : l'un examine le droit des suspects à l'information, la traduction et à l'interprétation, l'autre examine les questions de détention pénale et les alternatives dans les transferts transfrontaliers et les aspects connexes des droits fondamentaux. En outre, la FRA, conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH), a lancé un guide pratique de droit européen en matière d'accès à la justice. Afin de promouvoir l'échange et la sensibilisation, la FRA a organisé, conjointement avec la présidence slovaque du Conseil de l'UE, une conférence de haut niveau sur le thème « Mise en place d'une justice

transfrontalière pour tous au sein de l'UE : partager les pratiques et les expériences à partir de zéro » les 9 et 10 novembre 2016 et a également finalisé le transfert à la Commission de son outil en ligne Clarity, l'acronyme de « *Complaints, Legal Assistance and Rights Information Tool for You* » (Votre outil d'information sur les plaintes, l'aide juridique et les droits).

## Victimes de la criminalité

Conformément à l'objectif qui vise à « rendre visibles les victimes invisibles des crimes haineux », la FRA a lancé un rapport sur les victimes de crimes de haine et leur accès à la justice. La FRA a également apporté son expertise à l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) dans ce domaine, en contribuant à l'élaboration du contenu d'un module de formation en ligne sur les crimes de haine pour les forces de l'ordre nationaux. L'agence continue en outre de promouvoir les conclusions sur les formes graves d'exploitation par le travail, qui ont alimenté dans une large mesure la politique et le débat de l'UE. En tant que présidente du réseau des agences de chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI), la FRA a invité des experts de sept agences JAI et la Commission à Vienne, à débattre des questions ayant trait aux victimes de la grande criminalité organisée (en particulier les crimes de haine), de crimes contre les enfants et de l'exploitation des travailleurs migrants.

## Activités transversales

Un des projets transversaux de premier plan, le Rapport sur les droits fondamentaux, continue d'alimenter les travaux pertinents des trois principales institutions de l'UE et les parties prenantes principales. Le premier Forum sur les droits fondamentaux était intitulé « Droits, respect, réalité : l'Europe des valeurs dans le monde d'aujourd'hui » et s'est tenu du 20 au 23 juin 2016. Il avait pour objectif de créer un forum unique afin de discuter des questions émergentes en matière de droits fondamentaux dans l'UE et, dans le cadre de la mission de la FRA, de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux dans l'UE. Avec environ 700 participants, 30 ateliers et six débats en panel organisés, il a remporté un vif succès et marque le point de départ d'un processus périodique visant à rassembler les acteurs clés des droits fondamentaux. L'agence travaille également sur la deuxième enquête sur les minorités et la discrimination dans l'Union européenne (EU-MIDIS II) et l'enquête sur les droits fondamentaux. Par ailleurs, la FRA maintient sa coopération avec d'importantes parties prenantes tels que le CdE, les Nations Unies (en particulier le Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ainsi qu'avec l'OSCE (en particulier le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme).



# 1

## Réalisations de l'année



Cette partie présente les réalisations de la FRA en ce qui concerne ses priorités et objectifs stratégiques (voir Section 1.1), ainsi que les objectifs qu'elle s'est fixés dans les domaines thématiques de ses travaux (Sections 1.2–1.10). Les priorités et objectifs stratégiques actuels de la FRA sont définis dans le plan stratégique que le conseil d'administration de la FRA a adopté pour la période 2013–2017. Les domaines thématiques des travaux de l'agence sont définis dans son cadre pluriannuel (CPA), adopté par le Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne, pour la période 2013–2017 :

### 1.1. Résultats obtenus par priorités et objectifs stratégiques

#### 1.1.1. Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE

##### Objectifs de la FRA 2013–2017 :

- Renforcer la pertinence de la FRA pour les processus juridiques et politiques au niveau de l'UE.
- Répondre aux demandes d'avis et de conseils en temps opportun et de manière compétente.
- Renforcer la coordination de la FRA avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.
- Collaborer de manière efficace avec d'autres agences de l'UE et la société civile.

En 2016, la FRA a soumis six avis juridiques pour aider le Parlement européen dans l'élaboration de ses positions sur les dossiers législatifs ou politiques, et la

présidence néerlandaise a demandé, par le biais des conclusions du Conseil, qu'elle prépare un avis sur les droits des entreprises et de l'homme. Quatre des avis soumis concernaient les examens en cours du système d'asile européen commun de l'UE. Plus spécifiquement, les avis juridiques couvraient la proposition de la Commission sur une liste commune de l'UE sur les pays d'origine sûrs,<sup>2</sup> les révisions proposées des règlements Dublin<sup>3</sup> et Eurodac<sup>4</sup> ainsi que les droits fondamentaux dans les centres de crise.<sup>5</sup> Un avis a été demandé pour soutenir la préparation du rapport d'initiative de la commission du Parlement européen sur les libertés civiles, la justice et les affaires intérieures (LIBE) « sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux ». <sup>6</sup> L'avis final concernait les exigences que le cadre de suivi de l'Union doit respecter en termes de statut et de fonctionnement concret pour se conformer pleinement à la convention des Nations Unies relative aux droits de personnes handicapées.<sup>7</sup>

En décembre 2016, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2015, qui contient 20 références aux conclusions et aux travaux de la FRA.

La directive de la Commission européenne qui vise à renforcer le Système européen d'information sur les

2 <http://fra.europa.eu/en/opinion/2016/fra-opinion-concerning-eu-common-list-safe-countries-origin>  
3 <http://fra.europa.eu/en/opinion/2016/fra-opinion-impact-children-proposal-revised-dublin-regulation>  
4 <http://fra.europa.eu/en/opinion/2017/impact-proposal-revised-eurodac-regulation-fundamental-rights>  
5 <http://fra.europa.eu/en/opinion/2016/fra-opinion-fundamental-rights-hotspots-set-greece-and-italy>  
6 <http://fra.europa.eu/en/opinion/2016/fra-opinion-eu-shared-values-tool>  
7 <http://fra.europa.eu/en/opinion/2016/fra-opinion-concerning-requirements-under-article-33-2-un-convention-rights-persons>

casiers judiciaires (ECRIS), afin de permettre les échanges d'information sur les condamnations pénales des ressortissants de pays tiers, a pris en compte certaines des sauvegardes que la FRA a suggérées dans son avis de décembre 2015.

Sur la base du Rapport sur les droits fondamentaux de la FRA, en juin 2016, le Conseil a adopté ses conclusions sur l'application de la Charte des droits fondamentaux. Les conclusions contiennent de nombreuses références aux travaux de la FRA, y compris l'échange de pratiques prometteuses, les rapports sur les crimes de haines et les discours de haine, la cohésion interne et externe, la formation, les boîtes à outils pratiques, telles que Charterpedia, le chapitre de la Charte du Rapport sur les droits fondamentaux et le rôle de la FRA dans la formulation d'avis sur la prochaine législation de l'UE. De même, les [Conclusions du conseil sur le trafic des migrants](#) soulignent le rôle important joué par les agences de l'UE, dont la FRA, dans la protection des droits de l'homme et la lutte contre le trafic.

Le directeur a établi une coopération entre la FRA et le groupe de travail « Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes ». Il a également parlé au séminaire de haut niveau que la Présidence néerlandaise a organisé sur les valeurs fondamentales de l'UE, l'immigration et l'intégration, en février 2016 à Strasbourg.

La FRA a commencé à présider le réseau des agences JAI de l'UE en janvier 2016. Le directeur de la FRA a présenté les priorités pour 2016 à la commission LIBE, en particulier l'importance des conseils inter-agences pour soutenir les institutions de l'UE et les États membres dans la recherche de solutions à la crise des réfugiés. En avril, la FRA a organisé un atelier d'experts sur les victimes de la grande criminalité organisée. Sept agences ainsi que la Commission ont pu profiter de leur expertise mutuelle sur les droits des victimes et ont exploré des moyens d'améliorer les synergies et l'impact de leurs travaux. En décembre, la FRA a présenté le rapport annuel de la coopération des agences JAI de l'UE au Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) du Conseil. Il incluait les conclusions principales de la réunion de haut niveau des chefs des agences JAI, qui s'est tenue à la FRA en novembre. Dans le contexte de l'engagement accru de la FRA concernant les questions d'asile, de migration et des frontières, la FRA a continué de proposer son expertise sur les droits fondamentaux à Frontex, l'EASO et à l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), complétant les activités en amont au niveau du quartier général avec un soutien pratique sur le terrain en Grèce.

En novembre 2016, la FRA a publié deux documents sur le pluralisme des médias qu'elle avait préparés à la demande de la Commission européenne pour son second colloque sur les droits fondamentaux.

### 1.1.2. Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national

#### Objectifs de la FRA 2013–2017 :

- La FRA accroît l'adoption de ses travaux pour les parties prenantes nationales.
- La FRA renforce sa coopération avec les agents de liaison nationaux (ALN) et les parties prenantes et multiplicateurs clés au niveau national.
- La FRA veille à ce que ses produits soient également utiles pour les responsables politiques et prescripteurs d'opinion au niveau national.

La FRA assure un suivi actif des résultats d'une grande réunion de l'agence avec les parties prenantes nationales qui s'est tenue en novembre 2015. En tant qu'initiative ponctuelle, la FRA a rassemblé son réseau de parties prenantes nationales et les entités de la FRA à Vienne, en novembre, afin d'identifier davantage de synergies et de possibilités de coopération. Les ALN de la FRA et les points focaux parlementaires nationaux (février) ont pris conscience de la nécessité d'une formation nationale sur l'applicabilité de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, afin de contribuer à la gestation d'un contre-discours aux propos haineux et d'améliorer la connaissance des droits fondamentaux au niveau européen et national. Le directeur a entrepris de nombreuses visites dans les pays afin de continuer à renforcer la collaboration avec les parties prenantes nationales telles que des fonctionnaires gouvernementaux, les INDH, la société civile, les médias et les points focaux de la FRA au sein des gouvernements des États membres. L'objectif était de sensibiliser l'opinion publique aux travaux réalisés par l'agence au niveau national (et parfois également au niveau sous-national) et de dialoguer directement avec les parties prenantes dans les États membres. La FRA a également intensifié sa coopération avec les parlements nationaux. Par exemple, les membres des parlements roumain, croate et néerlandais ont fait référence aux travaux de la FRA sur le profilage ethnique discriminatoire, une justice conviviale pour les enfants et les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI). En outre, les conclusions de la FRA sur les pratiques prometteuses des villes européennes sur le handicap et sur les Roms ainsi que sur l'intégration des résidents de pays tiers, feront partie d'un guide préparé par l'association néerlandaise

des municipalités concernant les dilemmes en matière des droits de l'homme.

En mars 2016, la FRA a tenu sa réunion régulière avec les ALN. En plus de fournir une mise à jour sur les activités de la FRA, les participants ont débattu des moyens de renforcer la coopération avec la FRA.

La FRA a présenté ses conclusions sur l'utilisation de la Charte au niveau national à plusieurs reprises : au cours d'un atelier de renforcement des capacités organisé par le Réseau européen des instituts nationaux des droits de l'homme (REINDH) (en février, à Vienne) ; lors d'un cours de formation organisé par le Centre européen inter universitaire pour les droits de l'homme et la démocratisation (en avril, à Venise) ; et lors d'un événement de renforcement des capacités pour les praticiens (en avril, à Malte).

Il est important pour la FRA de renforcer l'adoption de ses travaux par les parties prenantes nationales, y compris les universitaires. Preuve de l'importance des travaux que la FRA entreprend, de nombreuses demandes proviennent d'instituts universitaires, par exemple la Stanford University a demandé à la FRA de déposer la publication *Fundamental rights : challenges and achievement in 2014* dans sa bibliothèque.

La FRA a participé en tant qu'observatrice aux évaluations du dispositif Schengen dans le domaine des retours dans six États membres, dont la Grèce et l'Italie. La FRA a conseillé des membres de l'équipe d'évaluation sur des questions pertinentes de droits fondamentaux, telles que les conditions de rétention et le traitement des enfants. Pour assurer de futurs progrès dans ce domaine, la FRA a également formé de nouveaux évaluateurs Schengen (conjointement avec la Commission et Frontex) et a pris partie à la première formation des agents de liaison européens pour les retours.

### 1.1.3. Identifier le développement des tendances et mesurer les progrès dans les États membres

#### Objectifs de la FRA 2013–2017 :

- En ce qui concerne les domaines clés, la FRA identifie le développement des tendances et mesure les progrès dans l'UE.
- La FRA établit différentes méthodologies pour identifier les tendances.
- La FRA diffuse régulièrement des analyses sur les tendances.

La FRA continue d'observer et d'évaluer les tendances en matière de droits fondamentaux à travers son *Rapport sur les droits fondamentaux* ainsi qu'au moyen de nombreuses autres activités. La FRA a commencé à mettre en œuvre le projet d'enquête sur les droits fondamentaux en 2016. Elle a été conçue pour collecter des données sur les expériences et les opinions des individus concernant différents domaines relevant de la compétence de la FRA, dont la discrimination, la protection des données et l'accès à la justice. Les résultats d'une évaluation de faisabilité et d'une étude de test préalable exécutée dans six États membres de l'UE (Bulgarie, République tchèque, Grèce, Irlande, Lettonie et Suède) ont été évalués pour informer l'élaboration de lignes directrices et d'outils pour une collecte de données à grande échelle, et un contrat pour le pilotage de l'enquête dans les 28 États membres de l'UE (UE 28) a été signé en décembre 2016.

L'enquête EU-MIDIS II de la FRA fait suite aux conclusions de la première enquête EU-MIDIS et à l'enquête pilote sur les Roms de 2011, permettant à la FRA d'évaluer les changements au fil du temps en ce qui concerne les expériences des migrants, de leurs descendants et des minorités ethniques. Environ 25 200 répondants ont été interrogés pour EU-MIDIS II dans l'UE 28 et la collecte des données d'enquête a pris fin en 2016. Les premiers résultats – conclusions sélectionnées sur l'expérience des Roms dans neuf États membres e l'UE – ont été publiés en novembre 2016, lors de la réunion de la Plateforme européenne sur les Roms à Bruxelles, et présente une sélection d'indicateurs basés sur les domaines prioritaires du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms.

Les résultats de l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes ont continué à être largement utilisés en 2016, et la Commission européenne a fait référence aux résultats servant de base pour une action de l'UE, par exemple dans la proposition de la Commission pour une décision du Conseil concernant l'adhésion de l'UE à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Par ailleurs, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'est mise en devoir de reproduire l'enquête de la FRA dans 10 pays non membres de l'UE.

Chaque année, la FRA compile les données sur les incidents antisémites collectées par les sources internationales, gouvernementales et non gouvernementales dans les 28 États membres de l'UE. Le dernier aperçu des statistiques disponibles a été publié en décembre 2016. Cela permet l'identification des tendances qui sous-tendent les changements du nombre d'incidents enregistrés dans l'UE.

### 1.1.4. Développer des réponses opportunes et ciblées dans les situations d'urgence liés aux droits fondamentaux

#### Objectifs de la FRA 2013–2017 :

- La FRA fournit des données, des analyses de données et des conseils résilients en cas d'urgences en matière de droits fondamentaux.
- La FRA développe la flexibilité nécessaire pour répondre aux situations d'urgence liés aux droits fondamentaux.
- La FRA réagit aux situations d'urgence en temps opportun et de manière adéquate.
- La FRA joue un rôle complémentaire vis-à-vis d'autres organismes internationaux.

Le défi principal en matière de droits fondamentaux en 2016 avait trait à la gestion des arrivées des réfugiés et des migrants par la mer. La FRA a répondu à ces défis par deux actions spécifiques.

Premièrement, elle a collecté les données mensuelles concernant la situation dans les États membres les plus touchés, à savoir l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Slovaquie et la Suède (la liste des États membres a été élargie à 14 vers la fin de 2016). Elle a publié des rapports mensuels, complétés par des rapports thématiques (« Focus »), tels que sur la protection des enfants, la violence fondée sur le genre et le regroupement familial. Divers partenaires, y compris la Commission européenne, ont accueilli avec satisfaction les aperçus mensuels de la FRA des préoccupations en termes de droits fondamentaux dans les États membres les plus touchés par les arrivées des demandeurs d'asile. La FRA utilise aussi les rapports mensuels pour contribuer aux rapports intégrés d'analyse et de situation hebdomadaires préparés par la Commission européenne pour tenir les États membres informés de la situation en matière d'asile et de migration en Europe.

Deuxièmement, la FRA a déployé temporairement des experts afin d'aider les acteurs locaux et européens sur le terrain en leur offrant leur expertise en matière de droits fondamentaux. À partir du mois d'avril 2016, le personnel déployé de la FRA a travaillé dans les centres de crise (« hotspots ») en étroite coordination avec la Commission européenne, Frontex, EASO et les autorités nationales et locales. La présence tournante du personnel de la FRA dans les îles grecques s'est poursuivie jusqu'à début septembre 2016. Au cours de sa présence en Grèce, la FRA a régulièrement informé la Commission européenne, Frontex et EASO, partageant ses observations sur la situation dans les centres

de crise grecs, par exemple sur la protection des enfants, la violence fondée sur le genre et à l'égard des femmes, ou la nécessité de mettre en place des procédures opérationnelles standard, clarifiant la répartition des tâches et des responsabilités. Des retours d'information sur l'expérience de la FRA ont été fournis aux acteurs au niveau local, par exemple dans le cadre d'un atelier organisé à Chios le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le 30 novembre 2016, la FRA a signé un « protocole d'entente » avec le ministre grec de la politique migratoire, exposant les modalités des travaux liés aux centres de crise en Grèce. À la suite du protocole d'entente, la FRA et le HCR ont conjointement organisé quatre ateliers pour les travailleurs sociaux helléniques et le personnel d'accueil dans les îles grecques.

En septembre 2016, la FRA a mené deux missions dans les centres de crise d'Italie afin de comprendre les défis en matière de protection et d'évaluer si elle était ou non en mesure d'apporter son aide. À la suite d'une discussion avec les autorités italiennes et la Commission européenne, des actions ciblées organisées par la FRA ont été convenues, y compris, par exemple, un atelier au centre de crise de Taranto pour sensibiliser aux besoins spécifiques des personnes vulnérables.

### 1.1.5. Améliorer l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA

#### Objectifs de la FRA 2013–2017 :

- La FRA améliore l'impact de ses activités de communication et de sensibilisation.
- La FRA accroît son impact sur les processus décisionnels.
- La FRA fait un usage efficace des agents « multiplicateurs » pour mieux comprendre et sensibiliser le niveau national.
- Les partenaires de la FRA soutiennent les efforts de communication de l'agence.

Au cours de la période de référence, l'agence a organisé le plus grand événement qui soit : son Forum sur les droits fondamentaux qui s'est tenu à Vienne, du 20 au 23 juin 2016. Ce forum a rassemblé plus de 700 participants qui, pendant quatre jours, se sont engagés dans des discussions stimulantes et profondément enrichissantes. Les nombreuses suggestions utiles, pratiques prometteuses et approches innovantes partagées par les participants ont façonné la déclaration du président du forum, qui contient plus de cent propositions et engagements.

Les publications de la FRA constituent un support précieux pour sensibiliser et diffuser les informations. En



2016, l'agence a non seulement doublé le nombre de publications diffusées par rapport à 2015, mais elle a également été l'agence de l'Union européenne à enregistrer le nombre de commandes le plus élevé : un nombre renversant de 13 152 exemplaires de publications imprimées de la FRA ont été commandées en 2016. Rien que de janvier 2016 à mai 2016, le nombre de commandes des publications de la FRA via EU Bookshop a dépassé le total pour 2015, démontrant la popularité et la demande croissante pour des publications de la FRA. De nombreuses organisations les apprécient en tant qu'outils précieux pour les séminaires et les formations. Par exemple, le manuel *The handbook on European law relating to the rights of the child* a été utilisé lors de séminaires pour les juges sur la question de la protection des enfants, organisés par le HCR de Belgrade en association avec la Judicial Academy of Serbia. La European Law Academy a utilisé le premier rapport sur une justice adaptée aux enfants sur les points de vue des professionnels comme document didactique pour une série de séminaires sur une justice adaptée aux enfants pour des juges, des avocats et des procureurs.

En outre, les téléchargements sur le site web de la FRA se poursuivent à un haut niveau. Le rapport de la FRA intitulé « Professionally speaking : challenges to achieving equality for LGBT people » (Assurer l'égalité des personnes LGBT dans le domaine de l'emploi : les défis) a été téléchargé près de 3 000 fois au cours des 28 jours ayant suivi la publication. Les manuels sur la jurisprudence européenne, développés en collaboration avec la CouEDH, restent le produit le plus populaire de la FRA. Il y a eu 224 648 téléchargements sur le site web de la FRA pour les cinq manuels qu'elle a produits conjointement avec la CouEDH, à la fin du mois d'octobre 2016. Le nombre de téléchargements à partir du site web du CdE (où les manuels sont également disponibles) est également élevé. D'autres publications populaires incluent le *Rapport sur les droits fondamentaux de 2016*, qui a été téléchargé plus de 5 200 fois au cours des six premiers mois – un nouveau record, et les principaux résultats de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes ont été téléchargés 10 960 fois sur une période de quatre mois seulement (de janvier 2016 au 11 avril 2016).

La FRA a poursuivi ses efforts de communication de son travail auprès des parties prenantes en étant plus accessible, conviviale et rapide dans ses modalités. À cet effet, elle a élaboré avec succès plusieurs outils et produits innovants. La FRA a renforcé sa présence sur Facebook, Twitter, YouTube, LinkedIn et Instagram. En outre, la FRA a relancé son application de la Charte et a produit une série d'infographies dans le domaine des droits des LGBTI ainsi qu'un compendium en ligne de pratiques prometteuses pour la lutte contre les crimes de haine (y compris la vidéo) à présent

disponible. Enfin, toutes les parties prenantes concernées ont salué le site web du Forum sur les droits fondamentaux et les « trailers » sur les thèmes du Forum.

Afin de sensibiliser, la FRA a organisé un atelier spécifique avec le réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme sur le renforcement de la contribution des INDH à la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux de l'UE au niveau national. La FRA a également contribué à des webinaires de l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs, y compris sur les crimes de haine et une justice adaptée aux enfants, et elle a organisé un atelier consacré à l'élaboration d'outils pour sensibiliser les médias aux droits fondamentaux, rassemblant les médias et les formateurs en matière de diversité ainsi que des journalistes de radio-télédiffusion et des représentants des associations de journalistes et téléspectateurs.

Avec la création du nouveau département « Promotion des droits fondamentaux », la FRA a intensifié ses activités de sensibilisation et de promotion. Tout en mettant en œuvre le projet de sensibilisation 2016, ainsi que le Forum des droits fondamentaux 2016, la FRA élabore une stratégie pluriannuelle sur la promotion des droits fondamentaux et la sensibilisation pour 2017-2018. L'objectif clé consiste à renforcer de manière plus systématique les capacités en termes de protection et de promotion dans les États membres par la création d'alliances interdisciplinaires.

Les activités de sensibilisation menées en 2016 visaient à renforcer les compétences de certains groupes professionnels et à sensibiliser les agents multiplicateurs. La FRA a organisé une réunion des coordinateurs de formation des agences JAI afin de renforcer la coopération et la coordination des initiatives de formation dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice. La réunion a permis en particulier d'évaluer comment répondre au mieux aux besoins en formation émergents dans le cadre de la situation migratoire actuelle. Afin de renforcer la sensibilisation aux droits et que les professionnels des médias fassent état des droits de l'homme, la FRA a organisé une première réunion de consultation avec des spécialistes dans le domaine médias en vue de la mise à jour de son guide de la diversité culturelle pour les émissions d'information sur les télévisions de service public (publié en 2008). Le programme de travail annuel 2017 de la FRA inclut le développement d'une boîte à outils en ligne destinée aux médias contenant des conseils pratiques et des sources d'information pour les journalistes couvrant l'actualité dans différents genres de média portant sur une série de questions relatives aux droits fondamentaux, par exemple l'asile et la migration, la discrimination et le crime de haine.

La FRA a poursuivi ses contacts avec les décideurs politiques régionaux, tels que le Comité des régions, le Congrès des autorités locales et régionales et le Programme des villes interculturelles, afin d'encourager la mise en œuvre et la promotion des droits au niveau local. Les points focaux de la FRA au sein des parlements nationaux et les représentants parlementaires de l'UE se sont réunis avec la FRA et la Commission européenne pour un atelier sur l'application nationale de la Charte. La FRA et la Fédération européenne des associations de psychologues (EFPA) ont organisé une réunion d'experts sur l'éducation en matière de droits de l'homme à l'intention des psychologues. La FRA a également participé au groupe de travail de la Commission européenne sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination. Ce groupe de travail a rassemblé des experts, des institutions de l'UE, la FRA, des représentants des gouvernements et d'autres participants clés. En tant que partenaire international permanent de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, la FRA a organisé une série d'ateliers de renforcement des capacités sur le rapprochement de l'éducation en matière de droits de l'homme et les leçons tirées de l'histoire. Enfin, la FRA a débattu de ses travaux de sensibilisation avec ses ALN lors d'une réunion spécifique en octobre afin de les consulter sur la coopération avec les agents multiplicateurs et les parties prenantes au niveau des États membres.

À la lumière de la coopération de l'agence avec la société civile, la FRA a rencontré en septembre 2016 des organisations clés de la société civile à Bruxelles, dont 15 organisations confessionnelles, la Fédération humaniste européenne et les réseaux européens représentant les employeurs et les syndicats (Confédération européenne des syndicats, Business Europe, Corporate Social Responsibility Europe). Ces réunions ont permis de renforcer la coopération avec les réseaux de la société civile et les groupes professionnels basés à Bruxelles. La FRA a également lancé un échange plus systématique et structuré avec les réseaux de formation judiciaire et juridique, tels que le Réseau européen de formation judiciaire, l'Académie de droit européen et le programme HELP du Conseil de l'Europe.

La FRA adapte sa plateforme des droits fondamentaux (FRP) et la coopération stratégique de l'agence avec la société civile. Premièrement, la FRA intensifiera son rayonnement aux six groupes qui, conformément à son règlement fondateur, doivent participer à ladite plateforme. Deuxièmement, la plate-forme des droits fondamentaux deviendra un espace consacré au dialogue et à la coopération thématique en fonction des principaux domaines de travail de la FRA. Troisièmement, les travaux menés par la FRA avec la société civile seront davantage axés sur la sensibilisation et renforceront encore la coopération entre l'agence et les

organisations de coordination issues de la société civile au niveau international et à celui de l'UE. Enfin, et compte tenu des préoccupations croissantes exprimées par les organisations de la société civile quant à la « réduction de l'espace » dont elles disposent pour mener à bien leurs travaux, la FRA explorera des pistes afin de permettre à la société civile de fonctionner correctement dans le paysage global des droits fondamentaux dans l'Union européenne.

### 1.1.6. Planification du travail de la FRA et évaluation de son impact

#### Objectifs de la FRA 2013–2017 :

- La FRA ordonne efficacement les priorités de ses activités et évalue leur impact ;
- des activités d'évaluation sont prévues dès les premières phases d'un projet ;
- un nouveau cadre de mesure des performances est appliqué à tous les projets ;
- les meilleures pratiques émergentes sont partagées dans l'agence.

S'efforçant d'améliorer le rendement, la responsabilisation et la politique d'apprentissage de la FRA, son service de planification gère les activités de planification à travers la conception et la mise en œuvre de processus stratégiques et opérationnels, conformément à l'évolution des politiques de l'UE et aux besoins des parties prenantes. Afin d'assurer le bon déroulement de ses opérations, de la planification à la mise en œuvre des activités, jusqu'à leur suivi, examen et évaluation, et en vue de garantir la transparence de ses travaux, la FRA utilise un certain nombre d'instruments. Sur la base des informations disponibles dans l'outil de gestion des projets de la FRA MATRIX et des mises à jour hebdomadaires de la FRA, le « rapport de suivi et de mise en œuvre » a été élaboré en tant que nouvel outil destiné aux activités de planification, de suivi et de rapport pour chaque domaine thématique de la FRA. Le rapport a le potentiel de remplacer les outils et rapports existants, tels que le plan de mise en œuvre (planification), les rapports MATRIX (suivi) et les rapports d'état des lieux (rapport). Il vise également à fournir un aperçu périodique de la mise en œuvre du plan de travail annuel (PTA).

Un groupe de travail représentant tous les départements de l'agence a été mis sur pied pour étudier des pistes d'amélioration de la gestion des perspectives de planification à long terme (par exemple un document de programmation) ainsi que les besoins de gestion de projet à court terme. Cela inclut la mise en œuvre d'efforts en vue d'améliorer l'engagement des parties prenantes dans la programmation des activités de la FRA

ainsi que la rationalisation des divers faisceaux de processus de contrôle et des outils de rapport existant aux différents niveaux.

Il en a résulté que l'évaluation de la planification des projets de la FRA (FRAPPE) a été incorporée davantage dans le cycle de planification et fait dorénavant partie d'une planification intégrée révisée et de l'approche en matière de gestion de projets. Cela permettra à la FRA de rationaliser son flux de travail de planification et améliorera le contrôle et le rapport systématique tant du PTA que de la mise en œuvre des projets.

Les indicateurs de performance sont au cœur des activités de planification, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports de la FRA. Les indicateurs fixés dans le cadre de mesure des performances (CMP) sont utilisés pour mesurer les performances de l'agence. Ce cadre contient des indicateurs au niveau des projets, qui décrivent le résultat prévu de chaque intervention, et des indicateurs à court terme, à long terme et d'impact visé, dont la plupart ne peuvent être mesurés qu'après l'achèvement des activités d'un projet. Le cadre est lié à la fois au plan stratégique et aux PTA. Il est organisé de manière à soutenir l'analyse des performances à différents niveaux de l'agence : au niveau d'un projet, d'une activité, d'un domaine thématique et au niveau stratégique.

Les activités et projets entrepris par la FRA sont conçus conformément à un plan stratégique quinquennal et aux PTA élaborés deux ans à l'avance, en tenant compte des principaux indicateurs de performance et des informations obtenues grâce à la consultation des parties prenantes. La FRA a soumis le document de programmation 2017-2019 à la Commission européenne pour avis. Le document de programmation est un nouvel instrument d'établissement de comptes rendus rationalisé pour toutes les agences de l'UE qui comprend le PTA et la planification pluriannuelle aux niveaux stratégique et thématique. Le conseil d'administration a adopté la version finale du document de programmation 2017-2019 lors de sa réunion de décembre 2016. En outre, le conseil d'administration a approuvé le projet de document de programmation 2018-2020.

Sur la base des directives pour l'amélioration de la réglementation de la Commission européenne, l'agence met en œuvre des activités régulières d'évaluation et de contrôle des résultats afin de renforcer l'obligation de justifier son action et la transparence. Dans ce contexte, cinq évaluations ex ante des nouveaux projets sont en cours de mise en œuvre à travers une évaluation axée sur l'avenir des objectifs de projet, des activités et de l'allocation des ressources. Quatre évaluations ex-post sont également en cours en vue d'évaluer dans quelle mesure les objectifs d'un projet ont été réalisés selon les intentions.

Suite à la décision du conseil d'administration de réaliser la deuxième évaluation externe de la FRA en 2017 (cinq ans après la première), le conseil d'administration a approuvé le mandat lors de sa réunion de mai 2016. Au cours du second semestre 2016, un contractant a été sélectionné au moyen d'un appel d'offres. Le contrat pour l'évaluation externe de l'agence a été signé et une réunion de démarrage s'est tenue en décembre 2016.

## 1.2. Résultats obtenus par domaines et objectifs stratégiques

### 1.2.1. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Immigration et intégration des migrants, visas et contrôles aux frontières et asile »

#### Principal objectif de la FRA :

- Promouvoir des garanties effectives en matière de droits fondamentaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'UE dans les domaines de l'immigration et de l'intégration des migrants, des visas, des contrôles aux frontières et de l'asile.

La proposition de révision des politiques européennes en matière d'asile et les défis en matière de protection dans les États membres de première arrivée ont suscité une demande accrue de l'expertise de la FRA dans ce domaine. Le Parlement européen a demandé à la FRA de soumettre quatre avis juridiques relatifs aux politiques d'asile, dont deux ont également été présentés oralement à la commission LIBE du Parlement européen le 5 décembre 2016.

À la demande de la Commission européenne conformément à l'article 8 du règlement (UE) n° 1053 portant création d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen, la FRA lui a présenté en août un aperçu des défis en matière de droits fondamentaux relatifs à la gestion des frontières, aux retours et aux réadmissions dans les États membres qui seront évalués en 2017. Ce document a été présenté aux États membres au sein du comité Schengen, consolidant la pratique d'inclure les considérations en matière de droits fondamentaux dans la planification des évaluations Schengen.

La mise en œuvre du plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants et des conclusions du Conseil de mars 2016 à ce sujet (qui font tous deux référence à la

FRA) reste prioritaire pour l'UE et ses États membres. La FRA a assisté la Commission européenne, à la demande de cette dernière, dans l'évaluation de la mise en œuvre de l'acquis de facilitation de l'UE et lui a fourni son expertise en matière de droits fondamentaux lors de réunions trimestrielles sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE. Fin juin, l'agence a soutenu le CEPOL dans la cartographie des besoins en renforcement des capacités des personnes impliquées dans la lutte contre le trafic des migrants au niveau national.

Un autre domaine de travail principal est celui du suivi des retours forcés. La FRA a actualisé son aperçu en ligne des organismes de suivi avec des indicateurs sur leur efficacité. La FRA est un membre actif du comité de pilotage du projet financé par l'UE sur le suivi des retours forcés, que dirige le Centre international pour l'élaboration des politiques de migration. Le projet établit un pool contrôleurs européens des retour, que Frontex administrera en définitive. La FRA a formé les contrôleurs des retours en coopération avec Frontex, le comité pour la prévention de la torture et des traitements inhumains et dégradants du CdE et le Centre international pour l'élaboration des politiques migratoires.

La FRA a apporté son soutien à l'EASO pour la création d'outils et de documents d'orientation. Plus particulièrement, la FRA a contribué au projet de l'outil de l'EASO sur l'« évaluation du meilleur intérêt aux fins de la réinstallation des enfants non accompagnés » et a soutenu l'élaboration des « Orientations et indicateurs sur la directive relative aux conditions d'accueil » de l'EASO.

Afin d'aider les institutions et agences de l'UE ainsi que les États membres dans le domaine de la gestion des frontières, à la fin de novembre 2016, la FRA a publié 10 conseils pratiques pour prévenir les violations du principe de non-*refoulement* lors de l'exécution des activités de contrôle aux frontières conjointement avec, ou au sein, des pays tiers (États non-membres). Elle a développé les orientations au moyen de consultations avec des experts, sur la base de la publication de la FRA intitulée « Scope of the principle of non-*refoulement* in contemporary border management : evolving areas of law' ».

Le domaine de recherche pour le projet de « données biométriques dans les systèmes d'information à grande échelle de l'UE dans les domaines des frontières, des visas et de l'asile – incidences sur les droits fondamentaux » a été complété de manière fructueuse. Ces études portent sur l'asile, la gestion des frontières, le retour et les procédures de visa et ont impliqué tant les détenteurs d'obligations que les titulaires de droits. Elles comprenaient des entretiens au sein des États

membres, aux frontières et dans les consulats. La FRA s'est engagée avec la Commission européenne dans l'élaboration de la proposition révisée sur les frontières intelligentes et le memorandum qui présente la proposition y fait référence. Bien que les travaux sur le terrain ne se soient achevés qu'en novembre 2016, la FRA a déjà été approchée pour contribuer fortement aux discussions politiques dans ce domaine. Plus particulièrement, la Commission européenne a demandé à la FRA de participer au groupe d'experts de haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité qui rassemble des experts de haut niveau des États membres afin de combler les lacunes causées par la complexité et la fragmentation des systèmes d'information de l'UE.

Le 29 juin, la FRA a signé un accord de coopération avec eu-LISA, l'agence de l'UE responsable des systèmes d'information à grande échelle, ouvrant la voie à un renforcement de la coopération bilatérale. L'accord identifie les domaines de coopération, tels que l'échange d'informations sur les recherches pertinentes, les questions relatives aux TI et le renforcement des capacités dans les États membres ainsi que les agences de l'UE pour les utilisateurs de systèmes informatiques de gestion des frontières. Dans le cadre de l'accord, les agences ont établi des points de contact en vue de la coordination des activités de coopération et de l'échange d'informations stratégiques et techniques.

### 1.2.2. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel »

#### Principal objectif de la FRA :

- Faire de la FRA un acteur important dans le domaine de la société de l'information, de la vie privée et de la protection des données.

Les travaux de la FRA sur la surveillance collective, mis en œuvre après une demande formelle du Parlement européen en 2014, ont été suivis. Le rapport intitulé « Surveillance by intelligence services : fundamental rights safeguards and remedies in the European Union » a reçu un accueil très positif de la part des parties prenantes. La FRA a présenté les résultats dans divers forums dans toute l'Europe et au niveau de l'UE (par exemple lors de la conférence de printemps des autorités européennes sur la protection des données, au groupe de travail « article 29 » - rassemblant les

représentants de chaque autorité indépendante de protection des données nationale, et au groupe de travail du Conseil sur le terrorisme), au niveau international (Forum international sur les mécanismes de contrôle des services de renseignement des Nations Unies) et au niveau national (premier symposium dédié à la législation sur le renseignement à Berlin et séminaire sur la législation sur le renseignement à Paris). Elles ont également été utilisées dans de nombreux autres contextes, y compris les discussions sur la réforme de la sphère de sécurité - désormais appelée bouclier «vie privée» sur les transferts de données entre l'UE et les États-Unis. Un résumé du rapport a été publié dans toutes les langues de l'UE afin de rendre les résultats plus accessibles. Pour compléter la cartographie juridique, la FRA a effectué des recherches sur le terrain afin d'évaluer la façon dont les lois sont mises en œuvre. Le personnel de la FRA a mené plus de 70 entretiens en face à face avec des représentants des fonctionnaires gouvernementaux, des commissions parlementaires, des organismes d'experts, des autorités de protection des données, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des journalistes dans sept États membres (Belgique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni).

La FRA a continué de faire rapport sur les questions relatives aux droits fondamentaux en relation avec la mise en œuvre de la législation nationale sur la conservation des données PNR et des données des communications électroniques. La FRA a publié ses conclusions sur les systèmes nationaux de conservation des données sur son site web et l'agence a fourni des conseils au rapporteur du Parlement européen et aux rapporteurs fictifs dans le cadre de l'élaboration de la position du Parlement sur le projet de directive relative à la lutte contre le terrorisme.

Les chefs des agences JAI ont discuté des travaux de la FRA dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen sur la sécurité et la migration au cours de leur réunion annuelle. Celle-ci s'est tenue dans les locaux de la FRA, en présence de Sir Julian King, commissaire à la sécurité de l'Union. Compte tenu du rôle de la FRA en tant que coordinateur du réseau des agences JAI en 2016, le directeur de l'agence a présidé la réunion qui a rassemblé les directeurs de toutes les agences JAI, ainsi que des hauts représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, du Service européen pour l'action extérieure et des Présidences du Conseil de l'UE. Le rôle primordial visant à garantir les droits fondamentaux dans le cadre de l'union de la sécurité a été souligné durant la réunion.

### 1.2.3. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée »

#### Principal objectif de la FRA :

- Servir d'observatoire/entrepôt de données sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les crimes de haine et l'extrémisme, ainsi que sur la discrimination raciale et ethnique.

La FRA a lancé son compendium sur les pratiques pour lutter contre les crimes de haine ainsi que son rapport intitulé « Ensuring justice for hate crime victims : professional perspectives », lors de la dernière réunion du groupe de travail sur les crimes de haine en avril 2016.

En juin 2016, la Commission européenne a créé le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance. La commissaire Věra Jourová a appelé le GHN à « élaborer, sous la direction de l'agence des droits fondamentaux, une méthode commune pour l'enregistrement des incidents et la collecte de données comparables sur les crimes de haine ». En réponse, la FRA a créé un sous-groupe sur les méthodologies afin de consigner et de collecter les données sur les crimes de haine, qui a tenu sa première réunion en octobre 2016. Ce sous-groupe rassemble des représentants de 27 États membres, de la Commission européenne, de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et de l'Office pour les institutions démocratiques et des droits de l'homme.

La FRA a apporté son expertise en matière de lutte contre l'antisémitisme aux parlementaires de la Conférence parlementaire internationale sur la lutte contre l'antisémitisme et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). En outre, le directeur de la FRA a prononcé un discours important lors de la conférence de haut niveau à Berlin, soulignant la nécessité de sensibiliser aux droits, de renforcer les initiatives éducatives et de reconnaître que la lutte efficace contre ce phénomène appelle à une responsabilité partagée.

La FRA a publié son aperçu annuel des données sur l'antisémitisme, disponible dans les États membres lors du séminaire UE-Israël sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

## 1.2.4. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Intégration des Roms »

### Principal objectif de la FRA :

- Contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le cadre européen sur l'intégration des Roms et dans la stratégie UE 2020 afin d'exprimer des avis fondés sur des éléments de preuve concernant la situation des Roms dans tous les États membres ainsi qu'en aidant les institutions de l'UE à mettre en œuvre le cadre de l'UE.

Le travail sur le terrain pour le projet d'engagement local pour l'inclusion des Roms (LERI) (lancé en 2013) s'est poursuivi avec la mise en œuvre d'interventions sur mesure dans toutes les localités participantes et la collecte d'éléments de preuve au niveau local sur l'intégration des Roms. Les rapports d'études de cas finaux et d'autres documents d'appui ont été livrés en septembre et octobre pour 22 localités<sup>8</sup> participant au projet. Les études de cas décrivent les besoins locaux identifiés, la conception et la mise en œuvre du plan du projet local et les diverses interventions au niveau local, ainsi que leurs résultats. Par ailleurs, du matériel audiovisuel a été produit et présenté à la FRA, dont des photographies et des vidéos, et sera utilisé pour la diffusion des résultats aux niveaux local, national et européen.

Un nouveau projet pilote appelé Baromètre municipal vise à établir un outil de suivi en ligne au niveau local, générant des données sur le processus dans le domaine de l'intégration des Roms au niveau municipal, comme indiqué par les administrations locales. La FRA a accueilli la première réunion du Groupe consultatif d'experts en mars 2016.

Le rapport intitulé « EU-MIDIS II Roma - Selected findings » (EU-MIDIS II Roms - Résultats sélectionnés) a été lancé lors de la plateforme européenne pour l'inclusion des Roms le 29 novembre 2016. Il a également été présenté lors de la réunion de la commission LIBE le 8 décembre 2016. La FRA a fourni à la Commission européenne les résultats préliminaires de l'échantillon sur les Roms d'EU-MIDIS II. Cela garantissait l'utilisation des données pour le rapport intermédiaire sur la stratégie à long terme de l'UE pour l'emploi et la croissance, la stratégie Europe 2020, qui est mise en œuvre et surveillée dans le cadre du Semestre européen. Les

données de la FRA ont alimenté les rapports intermédiaires par pays, notamment en informant la mise à jour des recommandations spécifiques par pays liées aux Roms pour cinq États membres de l'UE. En outre, le nouveau rapport de la Commission européenne, intitulé *The state of European cities 2016 : cities leading the way to a better future* inclut certaines des conclusions de la FRA sur les Roms.

Les résultats obtenus par la FRA en matière d'intégration des Roms ont suscité l'intérêt des autres parties prenantes internationales. La FRA a partagé ses travaux, en particulier le cadre des indicateurs, avec le représentant spécial du CdE pour les questions relatives aux Roms, le comité Ad-Hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux gens du voyage (CAHROM), l'Office pour des institutions démocratiques et les droits de l'homme (ODIHR), le point de contact sur les Roms et Sinti, le Bureau régional du HCR pour l'Europe et les organisations de la société civile. L'agence a contribué sur demande à la rédaction des conclusions du Conseil sur l'accélération du processus d'intégration des Roms et sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne portant sur les initiatives et le soutien financier de l'UE en faveur de l'intégration des Roms.

La FRA a organisé deux ateliers de formation à l'intention de la direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne (DG REGIO) sur les indicateurs d'égalité et leur application éventuelle dans le suivi des résultats du fonds européen de développement régional. Compte tenu de leur succès, la Commission a demandé une formation de suivi pour d'autres bureaux nationaux.

À la demande de la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR), la FRA a commencé à prodiguer des avis d'experts aux équipes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale préparant l'enquête régionale sur les Roms dans les Balkans occidentaux et en Turquie afin de la rendre comparable à l'enquête EU-MIDIS II de la FRA. Le projet d'intégration des Roms 2020, financé par la DG NEAR, a également contacté la FRA afin qu'elle fournisse des avis d'experts sur le modèle de rapport pour les pays candidats à l'adhésion. Ce modèle se base sur le modèle de rapport de l'UE relatif à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur les stratégies nationales d'intégration des Roms.

L'agence a également soutenu les parties prenantes au niveau national, par exemple, l'agence a fourni un soutien au Point de contact national pour les Roms en Slovaquie, dans la préparation et la mise en œuvre du fichier sur les Roms, pendant la présidence slovaque du Conseil de l'UE. La FRA a également aidé la Présidence slovaque dans la préparation de sa conférence de haut

8 Bulgarie : Pavlikeni, Stara Zagora ; République tchèque : Brno, Sokolov ; Finlande : Helsinki, Jyväskylä ; France : Lezennes and zone métropolitaine de Lille, Strasbourg ; Grèce : Aghia Varvara, Megara ; Hongrie : Besence, Mátraverebély ; Italie : Bologna, Mantova ; Roumanie : Aiud, Cluj-Napoca ; Slovaquie : Rakytník, Hrabušice ; Espagne : Córdoba, Madrid ; Royaume-Uni : Glasgow, Medway.

niveau sur l'amélioration de la position des jeunes Roms qui a eu lieu en octobre 2016. En outre, le directeur de la FRA est intervenu lors d'un panel de discussion intitulé « L'accès aux droits sociaux : l'éducation et l'emploi ». La FRA a continué de soutenir le point de contact slovaque des Roms dans le développement de l'infrastructure nécessaire au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale d'intégration des Roms. La FRA a également contribué à la rédaction des conclusions du Conseil couvrant les Roms sous la présidence slovaque. Elle a prodigué des conseils d'experts sur les méthodes de collecte de données ainsi que sur les instruments de suivi et d'évaluation. Cela a donné lieu à un projet national sur le suivi et l'évaluation en Slovaquie, financé par les fonds structurels et d'investissement européens.

La plateforme nationale croate pour les Roms a également demandé à la FRA d'apporter un soutien sur les indicateurs d'égalité ainsi que sur le suivi et l'évaluation. Elle a également fourni sur demande son expertise au point de contact national italien des Roms (UNAR) en ce qui concerne la mise en place du groupe de travail national sur la collecte de données statistiques sur les Roms. Enfin, la FRA a organisé des ateliers pour le renforcement des capacités, sur les indicateurs d'égalité aux parties prenantes nationales en Bulgarie.

La FRA a participé à la troisième réunion de la Plateforme opérationnelle pour l'égalité des Roms (OPRE) en juin 2016, rassemblant le CdE, la FRA, le Réseau européen des organismes pour l'égalité (Equinet) et le REINDH. La Commission nationale grecque pour les droits de l'homme a accueilli la réunion. Des représentants de la Commission européenne, de l'OSCE et du HCR ont également participé. Les participants ont débattu des défis auxquels les communautés roms étaient confrontées à travers l'Europe. Ils ont également étudié les réponses communes potentielles qui pourraient avoir une influence positive sur la jouissance des droits fondamentaux des Roms. L'accent a tout particulièrement porté sur la question du droit au logement et des expulsions.

La plateforme OPRE a fait une déclaration conjointe sur les expulsions des Roms et des gens du voyage en Europe le jeudi 29 juin 2016, qui a été publiée sur le site web de l'OPRE, et sur les sites web du REINDH, d'Equinet et du représentant spécial du secrétaire général pour les questions relatives aux Roms du CdE.

### 1.2.5. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle »

#### Principal objectif de la FRA :

- Fournir en temps opportun des avis solides, politiquement pertinents et fondés sur des éléments de preuve, aux institutions et aux États membres de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties prenantes, sur les défis en matière de droits fondamentaux que représentent l'égalité et la non-discrimination.

La FRA a assumé le rôle de la présidence et le secrétariat du cadre de suivi de l'UE, à la suite des observations de conclusions sur l'UE par le comité pour les droits des personnes handicapées. L'agence a présidé la première réunion de haut niveau du cadre, associée à un débat au sein de la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen sur la mise en œuvre de la Convention sur les droits des personnes handicapées (CRPD).

En outre, à la demande du Parlement, la FRA a rendu au mois de mai un avis sur les exigences à remplir en vue d'aboutir à la pleine conformité du cadre de suivi de l'UE avec la CRPD. Cet avis vise à clarifier les exigences d'un cadre de l'UE, à la lumière des pratiques de suivi et de la jurisprudence du comité de la CRPD et son interprétation des principes de Paris dans l'établissement d'un INDH.

Le projet de la FRA sur le droit à une vie indépendante pour les personnes handicapées a permis l'élaboration d'indicateurs sur les droits de l'homme sur une vie indépendante et l'inclusion dans la communauté, qu'elle a partagés avec le comité CRPD en avril 2016. Les travaux sont en cours dans ce domaine. La deuxième partie consistera en des études de cas approfondies dans cinq localités sélectionnées dans ces États membres. ; le travail sur le terrain a débuté en décembre 2016. Les résultats de ce projet permettront aux acteurs pertinents d'identifier les moteurs et les obstacles à la transition du soutien institutionnel au soutien

communautaire et de souligner ce qui peut être fait pour garantir une transition couronnée de succès.

Un arrêt de la CouEDH a largement fait référence au rapport de la FRA sur le placement involontaire et le traitement des personnes handicapées (affaire *MS c. Croatie*). En outre, un rapport de la commission pour les affaires sociales, la santé et le développement durable de la PACE met en évidence l'analyse par la FRA des normes du CdE. Le rapport s'appuie également sur la contribution de la FRA à la consultation publique relative à un protocole additionnel à la convention du CdE sur les droits de l'homme et la biomédecine - concernant le placement et le traitement involontaires. Enfin, en 2016, la commission pour l'égalité et la non-discrimination a préparé un rapport sur la participation politique des personnes handicapées, s'appuyant sur les travaux de la FRA concernant les indicateurs sur le droit des personnes handicapées à une participation politique.

La FRA a contribué au colloque annuel de la Commission sur les droits fondamentaux à Bruxelles, qui a eu lieu les 17 et 18 novembre sur le pluralisme des médias et la démocratie. Agissant à la demande de la Commission européenne, l'agence a publié deux documents à l'occasion du colloque, qui ont été distribués aux participants. Conjointement, ces documents présentent un instantané des types de menaces et de pressions auxquelles sont confrontés les journalistes et de la façon dont l'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence peut se manifester dans le contenu même des médias et dans le discours politique dans les États membres de l'UE.

La FRA a publié un nouveau rapport intitulé « Professionally speaking: challenges to achieving equality for LGBT people », qui a été présenté à la commission LIBE du Parlement européen et lors d'une audition organisée par l'intergroupe sur les droits des LGBTI. Pour la première fois, des données sont disponibles concernant le point de vue des praticiens des domaines de l'éducation, des soins de santé et de l'application de la loi, grâce aux efforts persistants de l'agence.

Les travaux sur le terrain réalisés pour EU-MIDIS II se sont achevés et l'analyse des données est en cours. Le premier ensemble des résultats de l'enquête sur les Roms a été publié en novembre. D'autres réalisations devraient être publiées tout au long de 2017 et 2018, y compris sur les migrants (musulmans) et leurs descendants et sur le profilage.

Les préparatifs pour publier une mise à jour du manuel *Handbook of European non-discrimination law* sont en cours. Un projet final du manuel sera livré à l'agence en avril 2017. Le projet intitulé « Living in another Member State: barriers to EU citizens' full enjoyment of their

rights » a été lancé avec succès en novembre 2016, les premières conclusions étant attendues au printemps 2017.

### 1.2.6. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Droits de l'enfant »

#### Principal objectif de la FRA :

- Intégrer les questions liées aux droits de l'enfant dans l'ensemble des travaux de l'agence, et fournir ainsi aux institutions de l'UE et aux États membres des avis solides, pertinents et opportuns, fondés sur des éléments de preuve, concernant la protection, le respect et la promotion des droits de l'enfant.

La FRA a fourni son expertise aux parties prenantes institutionnelles afin de les aider à défendre les droits de l'enfant dans différents domaines. En réponse aux urgences en matière de droits fondamentaux, la FRA a accordé la priorité à ses travaux sur les enfants dans la migration et a collaboré étroitement avec la Commission européenne et les agences de l'UE. Les rapports mensuels de mars, juin, septembre et décembre de la FRA sur la situation de la migration se sont spécifiquement concentrés sur les enfants et sur des problèmes tels que la violence fondée sur le genre et le regroupement familial. Le rapport d'octobre décrivait les problèmes clés persistants qui émergent depuis septembre 2015, l'un d'entre eux étant les enfants non accompagnés. Par ailleurs, un rapport sur la rétention des enfants migrants sera publié au premier semestre de 2017.

La FRA a continué de soutenir d'autres agences JAI, le Bureau européen pour l'asile et Frontex avec son expertise sur les droits de l'enfant. Entre autres tâches, la FRA soutient actuellement l'élaboration d'un nouveau manuel de FRONTEx sur le traitement des enfants aux frontières terrestres.

En collaboration avec la Commission européenne, la FRA a poursuivi ses efforts visant à établir des procédures de tutelle normalisées, dans le cadre d'un système intégré de protection de l'enfant dans les États membres de l'UE. À cet égard, la FRA a soutenu la préparation du Forum européen sur les droits de l'enfant organisé les 29 et 30 novembre, qui s'est concentré sur les enfants dans le contexte de la migration. Le directeur de la FRA a prononcé un discours liminaire lors du Forum et l'agence a également coprésidé un événement parallèle sur les systèmes de tutelle. La FRA a présenté ses travaux sur la tutelle au Comité conjoint de contact pour les conditions d'accueil et les directives sur les procédures d'asile concernant les enfants non



accompagnés ainsi qu'à la commission LIBE concernant les enfants disparus. En outre, la Commission finance des activités pour promouvoir encore le manuel de la FRA intitulé *Handbook on guardians* et le rapport de la FRA sur la tutelle dans le cadre de son programme Droits ; égalité et citoyenneté.

Dans le domaine de la justice, la FRA a fourni des commentaires au Conseil de l'UE et au Parlement européen au sujet de la directive relative aux garanties procédurales (sur la base des résultats de l'étude « Une justice adaptée aux enfants ») qui doit être adoptée en 2016. L'agence a participé à diverses activités sur la justice adaptée aux enfants au niveau international, européen et national, par exemple un atelier sur la justice adaptée aux enfants à l'Académie de droit européen destiné aux juges et procureurs et un webinaire du CEPOL destiné aux agents de police. Le deuxième rapport sur la justice adaptée aux enfants, basé sur des entretiens avec des enfants, et un rapport de synthèse contenant des avis basés sur les expériences et perspectives des professionnels et des enfants seront publiés en février 2017.

En février 2016, la FRA a présenté son rapport sur la violence envers les enfants handicapés devant le Parlement européen, lors du premier événement organisé conjointement par les intergroupes sur le handicap et sur les droits de l'enfant.

Le CdE a associé la FRA à l'élaboration de sa stratégie renouvelée pour les droits de l'enfant 2016-2021. La stratégie a été lancée avec la participation du directeur de la FRA à la conférence de haut niveau à Sofia, en avril 2016. La FRA a également participé à la première réunion du Comité ad hoc sur les droits de l'enfant (CAHENF) à Strasbourg, lequel supervise la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe 2016-2021 pour les droits de l'enfant. La FRA est également membre du groupe d'experts de la CdE qui élabore des normes sur l'évaluation de l'âge et la tutelle pour les enfants dans le contexte de la migration. En outre, une réunion d'experts de haut niveau sur la protection des enfants contre la violence a invité la FRA à contribuer et lui a demandé, en particulier de mener la discussion sur les prochaines étapes pour des stratégies efficaces sur les activités de collecte de données impliquant des enfants.

Le *Manuel sur le droit européen en matière de droits de l'enfant*, produit par la FRA conjointement avec le HCR est à présent disponible en 17 langues. Les traductions respectives du manuel ont été présentées lors d'événements en Autriche, en Lettonie et au Portugal.

En septembre, la FRA a présenté des données spécifiques aux enfants lors de la 20<sup>e</sup> conférence annuelle du Réseau européen des médiateurs des enfants

intitulée « Égalité des chances pour tous les enfants dans l'éducation », en s'appuyant également sur les résultats obtenus lors d'un atelier spécifique sur l'éducation inclusive lors du Forum des droits fondamentaux. En outre, en octobre 2016, l'agence a participé à la table ronde « Protection spéciale de l'enfant - Meilleures pratiques dans l'UE », organisée au Parlement européen en collaboration avec des députés roumains au Parlement européen et au Parlement roumain. L'agence a également pris la parole à Malte lors de la deuxième conférence nationale sur le bien-être des enfants « Accès à la justice pour les enfants vulnérables » au sujet de la justice adaptée aux enfants, telle déduite des témoignages des enfants, et a présidé un atelier sur l'accès à la justice pour les enfants demandeurs d'asile.

Dans le cadre de ses travaux sur la cartographie des systèmes nationaux de protection de l'enfance dans les États membres de l'UE, la FRA a contribué à deux conférences internationales sur la protection de remplacement en octobre et novembre. La première était consacrée à la mise en œuvre des lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants par le Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève et l'Institut international des droits de l'enfant. La deuxième conférence était organisée par SOS Villages d'enfants et les autorités françaises.

La FRA est devenue membre du Réseau mondial des instituts de recherche et de développement afin de contribuer à l'élaboration d'indicateurs par le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Par ailleurs, la FRA a rejoint High Time Movement dans le cadre du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants, consacré dans les Objectifs du développement durable (ODD) pour 2030. L'agence a également travaillé en étroite collaboration avec le Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies (UNICEF) dans le cadre des travaux des deux organisations sur la cartographie des exigences en matière d'âge minimum dans le domaine des droits de l'enfant. En collaboration avec l'UNICEF, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le bureau du médiateur suédois, l'agence a organisé un événement parallèle sur les garanties procédurales pour les enfants impliqués dans des procédures pénales lors de la réunion annuelle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en mai 2016. La FRA a également contribué au 33<sup>e</sup> congrès de la FICE et à la 2<sup>e</sup> conférence mondiale du CYC : Ensemble pour un monde meilleur pour les enfants, les adolescents et les familles, qui se sont tenus à Vienne. En outre, la FRA a accueilli un événement une table ronde présentant la situation socio-juridique des enfants LGBTI sous l'angle des droits fondamentaux à la réunion de mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE à Varsovie, en septembre.

Avec l'ONUUDC et l'UNICEF Genève et le médiateur suédois, la FRA a organisé une table ronde sur une justice adaptée aux enfants lors de la réunion annuelle de la Commission pour la prévention des crimes et la justice é-pénale. Au niveau national, la FRA a dialogué avec la Suède lors d'une conférence de haut niveau au sujet de la transposition en droit national de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Au niveau interne, la FRA procède à l'intégration systématique des questions liées aux droits de l'enfant dans ses travaux, dans la mesure de ce qui est approprié et faisable. Cela inclut une contribution aux projets de planification, l'élaboration de rapports et la promotion des droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice, le soutien des victimes, la violence à l'égard des femmes, les personnes handicapées, l'enquête sur les droits fondamentaux, la migration et l'asile et les questions LGBTI. Par ailleurs, le forum des droits fondamentaux, qui se tiendra au mois de juin, tiendra compte de la dimension des droits de l'enfant.

### 1.2.7. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Accès à la justice »

#### Principal objectif de la FRA :

- Contribuer aux efforts de l'UE visant à renforcer les mécanismes, judiciaires et non judiciaires, pour garantir l'accès à la justice au niveau de l'UE et des États membres, qui servent à soutenir le respect des droits fondamentaux.

La FRA a mené une enquête comparative pour aider les États membres dans la mise en œuvre d'un droit dérivé secondaire spécifique de l'UE dans le domaine de la justice pénale, en répondant à deux questions thématiques de la Commission européenne. En novembre, la FRA deux rapports analysant la mise en œuvre du droit dérivé spécifique de l'UE dans le domaine de la justice pénale : l'un examine le droit des suspects à l'information, la traduction et à l'interprétation, l'autre examine les questions de détention pénale et les alternatives dans les transferts transfrontaliers et les aspects connexes des droits fondamentaux. Les conclusions ont alimenté les travaux de la Commission européenne et ont été présentées lors de différents événements politiques (par exemple la table ronde sur la détention pénale et ses alternatives). Les résultats ont également été partagés avec les professionnels de la justice pénale au niveau national (par exemple le Conseil des barreaux européens, la European Criminal Bar Association, le Réseau européen de formation judiciaire ou l'Association européenne des traducteurs et interprètes juridiques).

La FRA a également finalisé le transfert à la Commission de son outil en ligne Clarity, qui permet aux utilisateurs d'accéder rapidement à des informations sur des instances non judiciaires susceptibles de résoudre leur(s) problème(s) particulier(s) en matière de droits fondamentaux dans un État membre de l'UE donné. L'outil a été intégré dans le portail e-Justice de la Commission européenne (un guichet unique dans le domaine de la justice). Clarity est désormais disponible dans les 23 langues officielles de l'UE et sera étendu à d'autres États membres de l'UE qui décident d'y adhérer au cours des prochains mois.

Le 22 juin 2016, la FRA a publié, avec la CouEDH, un manuel sur le droit européen relatif à l'accès à la justice, qui est maintenant disponible dans les différentes langues officielles de l'UE. Il s'agit d'un guide exhaustif et pratique du droit européen dans ce domaine. Il cherche à sensibiliser et à améliorer les connaissances au sujet des normes pertinentes mises en place par l'Union européenne et le CdE, en particulier à travers la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE et la CouEDH.

De plus, la FRA, conjointement avec la Présidence slovaque du Conseil de l'UE, a organisé une conférence de haut niveau sur le thème « Mise en place d'une justice transfrontalière pour tous au sein de l'UE : partager les pratiques et les expériences à partir de zéro » les 9 et 10 novembre 2016. La fondation Norway Grants a soutenu la conférence financièrement. Elle a rassemblé plus de 100 représentants d'institutions internationales et de l'UE, des gouvernements nationaux, des juges et autres professions juridiques, INDH et acteurs de la société civile. Elle a créé une plateforme utile pour l'échange d'expérience et de pratiques prometteuses ainsi que pour la collecte d'éléments de preuve concrets afin de développer des suggestions pratiques sur la manière de renforcer l'accès transfrontalier à la justice. Ces suggestions concrètes et pratiques ont été reprises dans le rapport de la conférence, qui a été présenté à deux groupes de travail du Conseil de l'Union européenne : le groupe de travail sur la coopération en matière pénale et le groupe de travail « Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes ».

Afin d'établir un échange régulier entre les pairs sur les défis pour l'État de droit et les pratiques prometteuses, le dialogue sur l'État de droit a été établi en décembre 2014. Il complète le cadre de l'État de droit de la Commission, établi en 2013, ainsi que les discussions au Parlement européen.

Les participants de la réunion du Conseil des affaires générales du mercredi 15 novembre 2016 ont décidé qu'il convient de poursuivre cette nouvelle pratique et de l'améliorer davantage avant de décider de la transformer ou non en un exercice de réexamen à part

entière en 2019. La FRA est considérée comme une source pertinente d'informations objectives sur lesquelles baser ces échanges.

Le 25 octobre, le Parlement européen a adopté une résolution appelant à la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux afin de surveiller la situation de ces principes dans les États membres de l'UE sur une base annuelle et d'une manière objective, non discriminatoire et fondée sur des éléments concrets. La résolution comprend de nombreuses références à la FRA et à ses travaux.

### 1.2.8. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Victimes de la criminalité »

#### Principal objectif de la FRA :

- Devenir un participant de premier plan dans la promotion des droits fondamentaux des victimes de la criminalité, notamment en ce qui concerne le droit des victimes d'avoir accès à la justice, et rendre visibles les victimes souvent invisibles des crimes sexistes et haineux en particulier

La FRA a collecté des données cruciales pour son nouveau projet sur l'accès à la justice des victimes de la criminalité. Le projet sert à évaluer si la directive relative aux droits des victimes et sa mise en œuvre au niveau national encouragent et habilitent effectivement les victimes à participer à la procédure pénale. Les premiers résultats préliminaires de la première phase du projet ont été présentés le 21 novembre lors de la réunion du Réseau européen s'occupant de questions liées aux droits des victimes (ENVR) et le 22 novembre lors de la séance plénière annuelle du réseau judiciaire européen.

Sur la base de son rapport sur les services d'aide aux victimes, la FRA a publié un rapport sur les victimes des crimes de haine et leur accès à la justice (en avril). Ce rapport ajoute le point de vue des praticiens aux conclusions habituelles formulées par la FRA suite à ses enquêtes auprès des victimes. Il attire l'attention sur la dimension institutionnelle de la discrimination au sein de la police et des systèmes de justice pénale. Le rapport a directement alimenté les travaux du groupe de travail sur les crimes de haine - créé conformément aux conclusions du Conseil sur la lutte contre les crimes de haine dans l'UE.

Les conclusions de la FRA sur les formes graves d'exploitation par le travail ont continué d'alimenter les politiques et le débat de l'UE. Un manuel de la présidence sur les meilleurs pratiques et projets concernant

la lutte contre l'exploitation par le travail dans l'UE a détaillé les travaux de la FRA ; le manuel a également été transformé en site web ([www.teamwork-against-trafficking-for-labour-exploitation.eu](http://www.teamwork-against-trafficking-for-labour-exploitation.eu)). Le 8 novembre, le directeur de la FRA a présenté les travaux de l'agence relatifs aux formes graves d'exploitation par le travail à la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen. Les membres du Parlement européen (MEP) ont exprimé un vif intérêt pour les travaux de l'agence et ont souligné que les États membres devaient être plus actifs dans la lutte contre l'exploitation par le travail au moyen d'une coopération transnationale. Ils ont insisté sur le rôle des syndicats et ont souligné de manière plus générale l'importance de mettre les droits économiques et sociaux à l'ordre du jour de l'UE.

En tant que présidente du réseau des agences JAI, la FRA a invité des experts de huit agences JAI (en avril, à Vienne) à débattre des questions ayant trait aux victimes de la grande criminalité organisée (en particulier les crimes de haine), de crimes contre les enfants et de l'exploitation des travailleurs migrants. Les experts ont mis en évidence des synergies envisageables entre les activités des agences dans le but d'accroître l'impact de leurs travaux et de soutenir les États membres dans leurs efforts visant à aider concrètement les victimes à accéder à la justice et à une assistance.

La FRA est devenue membre du groupe de travail de CEPOL afin de fournir ses conseils et expertise dans l'élaboration du contenu d'un module de formation pour les services répressifs nationaux sur les crimes de haine. Grâce à cet outil, le CEPOL entendait soutenir les services répressifs nationaux dans leurs efforts en matière de lutte contre le crime de haine dans leur travail quotidien. Les travaux sur le contenu de l'outil de formation se sont achevés en octobre.

### 1.2.9. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Activités transversales »

Le premier Forum des droits fondamentaux, organisé du 20 au 23 juin 2016, marque le point de départ d'un processus périodique visant à rassembler les participants clés du domaine des droits fondamentaux provenant des organisations internationales et de l'UE afin de débattre et de concevoir des propositions sur la manière de renforcer les droits fondamentaux en Europe. Le premier forum était intitulé : « Droits, respect, réalité : l'Europe des valeurs dans le monde d'aujourd'hui ». Le Forum offrait un espace de dialogue, de débat et de partage de connaissances sur les questions de l'intégration, de la protection des réfugiés et des droits fondamentaux à l'ère numérique. Environ 700 participants ont profité de cette opportunité dans 30 ateliers et six débats en panel. La déclaration du

président faisant suite au Forum a mis en avant plus de 100 idées pratiques et propositions stratégiques issues du Forum.

Le rapport annuel sur les droits fondamentaux continue d'alimenter de façon très visible les travaux pertinents des trois principales institutions de l'UE.

Le 30 mai 2016, le président du conseil d'administration de la FRA et le directeur de l'agence ont présenté les résultats clés du rapport sur les droits fondamentaux 2016 devant la Commission LIBE.

Les 9 et 10 juin 2016, le Conseil JAI a adopté ses conclusions sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE en tenant compte du rapport sur les droits fondamentaux 2016 ainsi que du rapport de la Commission européenne de 2015 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Les résultats du rapport sur les droits fondamentaux en ce qui concerne l'utilisation de la Charte par les juridictions nationales sont également reflétés dans le rapport de la Commission européenne sur l'application de la Charte.

Enfin, les résultats et les avis du rapport sur les droits fondamentaux sont reflétés dans le projet de rapport sur la situation des droits fondamentaux en 2015 qui sera adopté par le Parlement le 13 décembre 2016.

Un nombre croissant de parties prenantes nationales de la FRA ont organisé des événements nationaux pour la publication du rapport sur les droits fondamentaux 2016 avec la participation des membres du conseil d'administration de l'agence, des ALN, des contractants FRANET et de la société civile. Le directeur de la FRA a présenté les résultats clés en Italie et en France les 4 juillet et 19 septembre, respectivement. Le président et le membre danois du conseil d'administration ont présenté le rapport le 5 octobre au Danemark. En octobre, novembre et début décembre, le rapport a été présenté en Finlande, en Roumanie, en Slovaquie et en Grèce, avec l'aimable soutien et la participation des membres respectifs du conseil d'administration et d'autres partenaires de la FRA. Ces présentations ont renforcé de manière significative la visibilité et les connaissances du rapport sur les droits fondamentaux au niveau national.

L'excellente coopération entre la FRA et le CdE a continué en 2016. Le directeur de la FRA s'est rendu au CdE à Strasbourg en octobre. Il a rencontré le Secrétaire général, Thorbjørn Jagland, et a pris la parole devant le groupe de rapporteurs sur les relations extérieures du Comité des Ministres. Durant les autres réunions de haut niveau auxquelles il a pris part, le directeur a présenté les conclusions sur divers sujets d'intérêt commun comme la migration, les réfugiés et les Roms. Le directeur de la FRA s'est adressé à la Commission

européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) le 14 octobre à Venise et a présenté les travaux de l'agence à cet organisme d'experts. Le manuel de droit européen en matière d'accès à la justice publié en juin 2016 est le cinquième de la série de manuels de la FRA/CdE/CouEDH. La FRA et le CdE travaillent actuellement sur les mises à jour du manuel de droit européen en matière de non-discrimination et du manuel de droit européen en matière de protection des données.

La FRA a maintenu son interaction avec le système des droits de l'homme des Nations Unies en 2016. La FRA a soumis des compilations spécifiques aux pays sur les cinq États de l'UE soumis à un examen pendant l'année, atteignant un total de 23 révisions depuis le début du processus en 2013. De même, la FRA a soumis 24 compilations ou apporté une contribution aux organismes du traité des Nations Unies, les procédures spéciales et le HCR en 2016, rassemblant 30 contributions depuis le début du processus en 2015.

Le directeur de la FRA a rencontré le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, à Genève en juin. L'échange assurait le suivi de la visite des Hauts-Commissaires à la FRA en avril 2016. Cette coordination est importante pour renforcer les normes et les travaux des Nations Unies dans l'Union et pour mettre en cohérence des activités telles que le développement méthodologique. Une étroite collaboration avec le HCDH est nécessaire pour mettre en valeur les travaux de la FRA, par exemple ceux sur les indicateurs, par les canaux de l'ONU. Des réunions supplémentaires ont eu lieu à Genève pour garantir un échange et une coordination mutuels, y compris avec le nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi. La FRA a continué de fournir une compilation des extraits pertinents de l'examen périodique universel ainsi que de certains organes conventionnels de protection des droits de l'homme. La FRA examine également comment les détenteurs de mandats tels que les rapporteurs spéciaux des Nations Unies peuvent être soutenus de manière similaire et plus systématique. En collaboration avec l'ONU et le CdE, le directeur a entamé des discussions sur la manière dont les données et informations de ces niveaux pourraient être rassemblées de manière constructive avec les données de la FRA pour créer un système d'information européen sur les droits fondamentaux (projet prévu dans le programme de travail annuel 2017 de la FRA).

Des réunions ont eu lieu entre le directeur de la FRA et le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, Astrid Thors, et avec le directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, Michael Link, afin d'intensifier les relations de travail entre l'OSCE et la FRA dans des domaines de travail communs. Le directeur du BIDDH et la HCMN de



L'OSCE ont participé au Forum des droits fondamentaux de la FRA. Le directeur de l'agence a tenu une réunion introductive avec le secrétaire général de l'OSCE et s'est adressé aux représentants permanents des États membres de l'UE auprès de l'OSCE à Vienne, leur exposant les aspects clés des travaux de l'agence qui présentent un intérêt pour les États membres de l'UE dans le cadre de l'OSCE. Une réunion entre la direction du BIDDH et de la FRA, en juillet, visait à identifier des synergies dans les programmes de travail des deux institutions et à convenir de domaines de coopération. Toujours en juillet, la FRA a participé à une conférence de haut niveau de l'OSCE sur le thème « Lutte contre la violence à l'égard des femmes dans la région de l'OSCE – ramener la sécurité à la maison ». La FRA offre un soutien à la section Égalité entre les femmes et les hommes du Bureau du Secrétaire général, qui enquête sur la violence à l'égard des femmes dans la région de l'OSCE, en utilisant la méthodologie de la FRA. En octobre, une mission sur le terrain de l'OSCE a organisé une première visite à la FRA, étant donné que la mission de l'OSCE en Serbie assurait la coordination d'une visite d'étude par des représentants du gouvernement et d'autres fonctionnaires de la République de Serbie. De plus, en octobre, le directeur de la FRA a prononcé un discours lors de la réunion de l'OSCE sur une dimension humaine supplémentaire et la liberté des médias, à l'invitation du représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. La FRA a également participé à la réunion du Comité de la dimension humaine de l'OSCE consacrée au droit à la liberté d'opinion et d'expression à Vienne. En outre, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a invité la FRA à participer à son groupe d'experts sur les droits des personnes handicapées.

### 1.3. Économie et efficacité des activités entraînant et n'entraînant pas de dépenses

Conformément au règlement financier (article 29) le principe d'économie prescrit que les moyens mis en œuvre par la FRA en vue de la réalisation de ses activités sont rendus disponibles en temps utile, dans les quantités et aux niveaux de qualités appropriés et au meilleur prix. Le principe d'efficacité vise le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

Le respect de ces principes est constamment recherché par la mise en œuvre de procédures internes et de pratiques pré-définies. Ces procédures veillent à ce que les activités soient exécutées de manière efficace (p.e. Les différents flux de travail contribuent à une coopération efficace entre le personnel, les départements, etc.) et conformément au principe de l'économie (p.e. Règles de passation de marché assurant une passation de marché dans des conditions optimales).

L'agence adapte continuellement ses dispositions internes afin d'améliorer l'efficacité et l'économie de ses opérations. Les initiatives suivantes indiquent la manière dont ces principes sont mis en œuvre.

En décembre 2015, la FRA a installé un nouveau système de refroidissement du centre de données, qui fonctionne selon le principe de l'échange de chaleur et exige donc moins d'électricité. En 2016, l'agence a été en mesure de confirmer que le coût de l'électricité escompté avait baissé.

En outre, comme en 2015, l'agence a continué d'utiliser des systèmes modernes de vidéoconférence afin de réduire les coûts liés aux déplacements.



# 2

## Gestion



L'assurance est un examen de données objectif visant à évaluer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. Cet examen est réalisé par la direction, qui veille constamment au fonctionnement des systèmes de contrôle interne, ainsi que par des auditeurs internes et externes. Ses résultats sont documentés et communiqués au Directeur de la FRA, y compris les rapports sur :

- la gestion par activités :
  - rend compte de la gestion des ressources financières (y compris celles prévues et effectives ainsi que les écarts) ;
  - rend compte de la gestion des ressources humaines (y compris celles prévues et effectives, ainsi que les écarts) ;
  - rend compte des coûts par activités ;
- les contrôles ex post ;
- l'analyse des lacunes en matière de normes de contrôle interne (NCI) ;
- les observations et recommandations communiquées par le service d'audit interne (SAI) de la Commission européenne ;
- les observations et recommandations communiquées par la Cour des comptes européenne (CCE) ;
- les recommandations du Parlement européen.

Cette partie expose les résultats des contrôles ainsi que d'autres éléments pertinents qui contribuent à l'assurance de la direction quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne, y compris les aspects suivants :

- l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations ;

- la fiabilité des informations ;
- la préservation des actifs et de l'information ;
- la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités ;
- la gestion appropriée des risques concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes et de la nature des paiements concernés (article 32 du règlement financier de la FRA).

Elle examine la gestion des ressources, financières et humaines de la FRA, et évalue les résultats des audits internes et externes, y compris la mise en œuvre des recommandations issues des audits.

### 2.1. Conseil d'administration

La FRA exécute un exercice annuel d'évaluation des risques, qui inclut une évaluation des risques potentiels, la probabilité de leur survenance et leur incidence potentielle. Les résultats de l'exercice sont résumés dans un registre des risques. Un extrait du registre des risques est joint en annexe au document de programmation (DP). Cette annexe présente les risques que la direction considère comme pertinents pour la mise en œuvre du DP. Elle présente également les actions d'atténuation préventives.

En 2016, aucun risque significatif ne s'est matérialisé, qui aurait exigé une décision du conseil d'administration.

## 2.2. Événements d'importance majeure

Quelques mois après l'arrivée du nouveau Directeur, l'efficacité organisationnelle en matière d'impact et globale de la FRA a été renforcée par un ajustement structurel qui est entré en vigueur à la fin de mars 2016. En décembre 2016, à la suite d'une décision de l'autorité budgétaire de procéder à de nouvelles réductions des effectifs en 2017, l'agence a révisé sa structure organisationnelle afin d'introduire des synergies qui optimiseraient l'utilisation de ses ressources tout en soutenant ses capacités opérationnelles. Les deux départements de soutien ont donc été intégrés et le nouveau département des services généraux a été créé.

### Réduction des effectifs

La FRA s'est pleinement conformée à l'article 27 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 (2013/C 373/1) et a pleinement appliqué la réduction convenue de 5 % des effectifs. En outre, elle a dû réduire ses effectifs de quatre autres postes supplémentaires pour le « pool de redéploiement », atteignant une réduction globale de 10 % du personnel en 2017.

En 2016, le tableau des effectifs de la FRA a été augmenté d'un poste d'agent temporaire à la suite de l'ajout de deux nouveaux postes – dans les domaines de la migration, de l'intégration et de la protection des réfugiés [deux administrateurs (AD)] – et de la suppression d'un poste [un assistant (AST)] dans le cadre de la réduction de 5 % des effectifs. En outre, l'agence a augmenté le nombre de ses agents contractuels de quatre postes.

## 2.3. Conformité en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité

Les institutions, organes et États membres de l'UE tiennent les agences pour politiquement, financièrement et juridiquement responsables de leurs activités. Parmi ces institutions et organes figurent la Commission européenne, le Conseil et le Parlement, ainsi que la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour des comptes, le SAI, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et le Médiateur européen.

La Commission européenne, le Parlement et le Conseil ont convenu de la structure de gouvernance de l'agence dans son acte fondateur.

Trois commissions parlementaires européennes évaluent régulièrement les travaux de la FRA et supervisent son développement général. Il s'agit de la commission LIBE, la commission des budgets et la commission du contrôle budgétaire. Elles déterminent le budget annuel de la FRA et examinent la façon dont l'agence a dépensé les fonds avant de décider de la décharge budgétaire. En résumé, le contrôle parlementaire sur les agences de l'UE peut comprendre des questions, des enquêtes, des auditions, une décharge budgétaire, des visites et un contact des commissions.

La commission parlementaire européenne spécialisée (LIBE) suit les travaux de la FRA. Elle prépare le cadre législatif, négocie avec le Conseil de l'Union européenne et assure le suivi des évaluations, des demandes de renseignements émanant de citoyens de l'UE et des rapports de la Cour des comptes. Elle formule également un avis sur les demandes budgétaires de l'agence et la décharge budgétaire.

Les parties prenantes collaborent également très étroitement avec la FRA, apportant une contribution précieuse aux tâches qui sont exécutées (par exemple, les projets de recherche). Cette contribution inclut une aide pour diriger les préparations préliminaires, un retour d'information sur les résultats intermédiaires et finals et une aide à la diffusion et à la prise en considération des conclusions. En outre, l'agence a établi des forums consultatifs afin de coopérer avec les organisations de la société civile.

Par ailleurs, la FRA établit des liens toujours plus étroits avec les États membres à travers les points focaux au sein des administrations nationales, des parlements nationaux et des organismes nationaux correspondants. Ces mécanismes vitaux veillent à ce qu'il y ait un dialogue permanent en tant que base d'un partenariat de travail étroit, garantissant le partage des informations ainsi que la reconnaissance et le traitement des besoins nationaux.

La FRA est régie par un conseil d'administration composé de représentants indépendants de chaque État membre ainsi que de la Commission européenne et du Conseil, qui se réunit au moins deux fois par an. Le procès-verbal des réunions du conseil d'administration est publié sur le site web de l'agence.

Les fonctions du conseil d'administration, du conseil exécutif et du comité scientifique sont décrites dans un document unique, le règlement intérieur, qui est publié sur le site web de la FRA.

Les rapports du Directeur adressés au conseil d'administration lui présentent une évaluation juste et équilibrée des activités de la FRA. Le Directeur publie un rapport avant chaque réunion du conseil





d'administration, garantissant la transparence et la responsabilité de la fonction exécutive (c'est-à-dire le Directeur de la FRA) envers le conseil de l'agence.

L'examen indépendant de l'agence est soumis aux audits internes exécutés par le SAI, lequel supervise la conformité de la FRA aux dispositions de la NCI de la Commission européenne. La CCE examine la légalité et la régularité des opérations, et donne une assurance concernant la fiabilité et la sincérité des états financiers. En réponse, la FRA a élaboré un mécanisme interne pour assurer la bonne coopération avec les organes d'audit et pour veiller à ce que les nouveaux développements du système prennent en considération les résultats des audits sans exception.

La FRA continue de mettre en œuvre et de renforcer sa gestion par activités. En outre, la nomenclature budgétaire de l'agence suit les principes de l'établissement du budget par activités (EBA). Elle respecte les principes de spécification, de transparence et de bonne gestion financière, assurant la clarté et la transparence nécessaires au processus budgétaire, facilitant l'identification des principaux objectifs tels que reflétés dans son DP, effectuant des choix éventuels en matière de priorités politiques, et permettant une mise en œuvre efficace et efficace.

Dans son DP, la FRA suit une affectation des ressources basée sur les résultats, en fonction des priorités. Elle inclut également une annexe sur la gestion des risques, qui contribue à l'identification des risques potentiels et à la façon d'y répondre pour les atténuer. En outre, elle fournit des indicateurs de performance qui facilitent une évaluation efficace. Ces aspects facilitent l'évaluation pour déterminer si la FRA réalise ou non ses objectifs et accroissent la responsabilité, la transparence et l'ouverture.

Conformément à son règlement financier, la FRA mène des évaluations *ex ante* et *ex post* de ses projets. De même, un évaluateur soigneusement sélectionné mène une évaluation externe indépendante de la FRA. L'évaluation est le principal outil utilisé par la FRA pour évaluer la mesure dans laquelle ses activités atteignent les objectifs fixés et comment leur performance peut être améliorée à l'avenir. Les résultats des évaluations peuvent notamment avoir une incidence sur le renforcement de la transparence et de la justification des dépenses de l'UE.

La FRA rend compte de ses performances concernant la gestion de son budget au moyen du rapport d'activité annuel consolidé et du rapport sur la gestion budgétaire et financière. Ces rapports présentent les réalisations pour l'année et les ressources utilisées, avec pour objectif principal d'accroître la responsabilisation et la transparence de l'agence. Le rapport d'activité annuel

consolidé est l'outil utilisé pour suivre et rendre compte de la mise en œuvre des activités de l'agence et il constitue l'image inversée du DP.

La stratégie de communication de la FRA et sa présence sur les médias sociaux augmentent l'ouverture et la transparence.

La FRA a mis l'accent sur le développement d'une culture d'intégrité, de loyauté et de confiance. Elle atteint cet objectif grâce aux instruments qu'elle met en place pour assurer un comportement éthique. La FRA évite les situations qui pourraient porter atteinte à son indépendance ou son impartialité, au moyen de ses règles détaillées sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts pour son conseil d'administration et son comité scientifique. Outre le statut, la FRA a introduit pour son personnel un code de bonne conduite administrative ainsi qu'un guide pratique sur la gestion et la prévention des conflits d'intérêts, qui offrent des informations détaillées et des conseils sur diverses questions, allant de conseils en matière de comportement au respect des obligations légales. La FRA fournit une formation obligatoire au personnel en matière d'éthique et d'intégrité et publie les CV et déclarations d'intérêts de tous les membres actifs du conseil d'administration, du comité scientifique et de l'équipe de direction. La FRA a mis en place des procédures spécifiques pour les activités extérieures, les publications et discours, les cadeaux, les missions et les relations avec des groupes d'intérêt. L'agence organise régulièrement une formation sur la prévention des actes illicites et a adopté la décision de la Commission sur les lanceurs d'alerte.

La FRA a mis en œuvre sa stratégie antifraude, laquelle est basée sur un exercice d'évaluation des risques, en tenant compte des lignes directrices de l'OLAF et en concertation avec ce dernier. Elle a obtenu un résultat significatif en termes de sensibilisation, en préparant et en donnant une formation interne sur la prévention de la fraude conformément aux documents fournis par l'OLAF.

La FRA a développé une culture d'intégrité dans laquelle les risques connexes sont identifiés, évalués et traités. Le respect des règles et le maintien d'un niveau élevé de normes éthiques est une responsabilité partagée du personnel de l'agence, créant un environnement de confiance, de loyauté, de responsabilité et de respect sur le lieu de travail. À cette fin, la FRA a mis en place un certain nombre d'outils pour la protection du personnel en général et des lanceurs d'alerte en particulier. Elle applique entre autres, par analogie, les orientations de la Commission sur le signalement des dysfonctionnements, conformément à la décision du conseil d'administration n° 2012/04, qui figure sur le site web de la FRA.

La FRA applique le règlement n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents et a mis en place un registre des documents sur son site web, où le public peut consulter et examiner les documents non seulement opérationnels mais aussi administratifs qui revêtent de l'importance pour sa gouvernance. En outre, afin d'accroître encore sa transparence, la FRA a mis en place un outil en ligne permettant aux citoyens de l'UE d'accéder aux documents relatifs aux travaux de l'agence.

## 2.4. Gestion budgétaire et financière

Le taux d'exécution des crédits C1 a maintenu la tendance de l'année dernière et est resté à 100 %. De même, le taux d'annulation des crédits engagés C8 est resté faible, à 3,3 %.

Le taux d'exécution des crédits de paiement (CP) C1 au titre III s'élevait à 32 %. Ce taux est conforme aux prévisions de reports automatique (à savoir C8) de la FRA, telles qu'elles ont été estimées au cours du premier trimestre 2016 et telles qu'elles ont évolué au cours de l'exercice. Au total, 27 % des crédits ont été automatiquement reportés de 2016 à 2017.

Il convient de noter que la plupart des projets opérationnels de la FRA ont une période d'exécution d'au moins un an. Dans ces cas, l'agence est contrainte de reporter automatiquement des niveaux élevés de montants non échus à la fin de l'exercice.

En 2016, un seul virement budgétaire a été soumis au conseil d'administration pour approbation. En outre, le Directeur a autorisé huit virements budgétaires. Le montant total transféré entre les titres s'est élevé à 313 347 EUR.

Des informations complémentaires figurent dans le rapport sur la gestion budgétaire et financière.

### Établissement du budget par activités

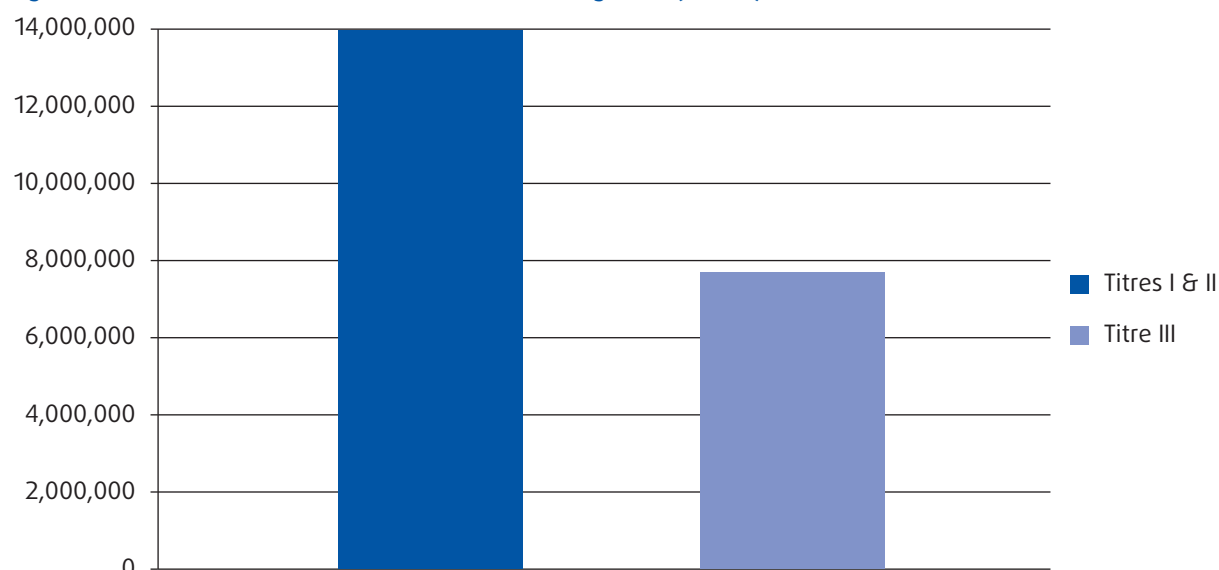
En 2016, la FRA a exécuté des crédits d'engagement pour 21 359 000 euros, consistant en fonds C1 et Ro. Sur la base de la présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (c'est-à-dire les Titres I, II et III), 13 961 653 euros ont été dépensés en frais généraux (titres I et II), représentant 65 % des dépenses globales. Un montant de 7 641 347 euros a été consacré à des dépenses opérationnelles, représentant 36 % des dépenses totales, comme le montre la Figure 1 :

La Figure 2 présente l'EBA de l'exécution budgétaire. Les dépenses de la FRA sont ventilées comme suit, par rapport à la présentation traditionnelle :

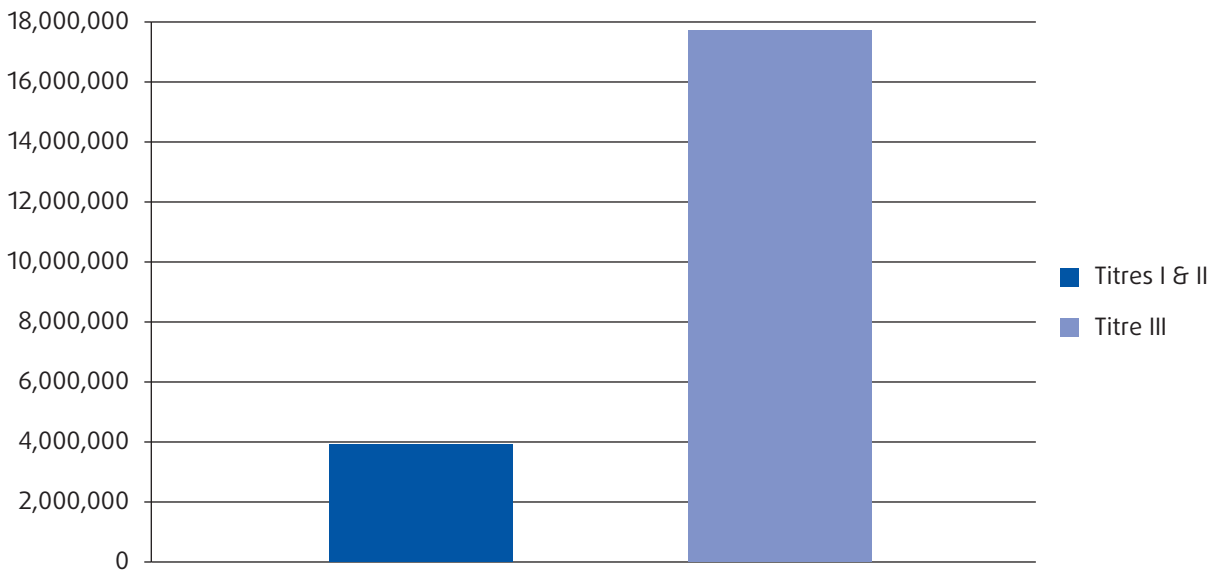
- 82 % pour les dépenses opérationnelles au lieu de 36 % pour le Titre III ;
- 18 % pour les dépenses de soutien (à savoir les frais généraux) au lieu de 65 % pour les Titres I et II.

Par rapport à 2015, la proportion de jours-personnes travaillés dans les activités de soutien a diminué de 8 % en 2016. Cette différence est principalement due à trois

Figure 1 : Présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (en EUR)



Source : FRA, 2016

**Figure 2 : Présentation de l'exécution budgétaire par activités (EBA) (en EUR)**

Source : FRA, 2016

membres du personnel qui ont quitté l'agence et qui ont travaillé dans des activités de soutien.

De plus amples détails figurent à l'annexe V.

## 2.5. Gestion des ressources humaines

Deux nouveaux postes AD ont été ajoutés au tableau des effectifs – dans les domaines de la migration, de l'intégration et de la protection des réfugiés – et un poste AST a été supprimé en raison de la réduction exigée de 5 % des effectifs.

Deux départements de soutien ont été intégrés dans une réorganisation vers la fin de 2016. Compte tenu de la réduction des effectifs, il a été nécessaire de renforcer l'impact et l'efficacité organisationnelle globale de l'agence en introduisant des synergies qui optimiseraient l'utilisation des ressources de la FRA tout en soutenant ses capacités organisationnelles.

Dans le cadre d'un effort continu pour renforcer les normes éthiques pour son personnel, la FRA a révisé son code de bonne conduite administrative en 2015 et, en 2016, elle a mis en place un guide pratique pour les publications externes par le personnel de la FRA.

En 2016, la FRA a publié le rapport d'activité final sur les progrès du programme d'action en matière d'égalité des chances et de diversité 2013-2015. Il s'agissait du premier programme d'action entrepris par la FRA pour favoriser son engagement en faveur de l'égalité des chances et de la diversité. Le deuxième plan d'action,

qui couvre la période 2016-2020, a également été mis en œuvre en 2016. Dans le cadre de sa mise en œuvre, la FRA a établi un groupe « égalité et diversité ». Ce groupe a pour objectif de promouvoir et intégrer l'égalité et la diversité au sein de la FRA.

Par ailleurs, la FRA a adopté deux nouvelles politiques pour le reclassement d'agents temporaires et contractuels conformément à l'article 110 du statut. Ces politiques ont été élaborées pour l'ensemble des agences décentralisées et entreprises conjointes de l'UE afin de prendre en compte leurs spécificités et d'harmoniser d'importantes politiques des ressources humaines entre ces organes.

La FRA a entrepris l'exercice d'évaluation des performances 2016 en utilisant la méthodologie approuvée pour les agences de l'UE. Les résultats de cet exercice sont présentés en annexe IV.

## 2.6. Évaluation par la direction

Cette section présente et évalue les éléments identifiés par la direction comme contribuant à l'assurance de la réalisation des objectifs en matière de contrôle interne. Les principaux risques et les processus de contrôle visant à les atténuer sont énumérés à la section B de l'annexe VI, ainsi que les indicateurs utilisés afin de mesurer les performances des systèmes de contrôle.

## 2.6.1. Efficacité du contrôle en matière de légalité et de régularité

La FRA a mis en place des procédures de contrôle interne visant à garantir une gestion des risques appropriée en ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes ainsi que de la nature des paiements concernés. L'objectif de ces contrôles est de garantir à la FRA une assurance raisonnable relative au fait que le montant total de toute opération financière non conforme aux dispositions réglementaires ou contractuelles applicables autorisée au cours d'un exercice n'excède pas 2 % des engagements autorisés.

### Résumé des critères de matérialité

En matière de légalité et de régularité des opérations sous-jacentes, l'objectif est de garantir que le risque d'erreur résiduel estimé soit inférieur à 2 % au terme de l'exercice. Le risque résiduel est estimé par le taux d'erreur résiduel obtenu après examen d'un échantillon représentatif des opérations moins toute correction effectuée, résultant des systèmes de surveillance et de contrôle en place.

### Recouvrements réalisés grâce aux contrôles ex post

À la fin de la période visée, les résultats des contrôles ex post n'ont révélé aucun montant à recouvrer.

## 2.6.2. Efficacité des contrôles et rentabilité

Le principe d'efficacité vise le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Le principe d'économie requiert que les ressources utilisées par l'agence pour mener son action soient rendues publiques en temps utile, dans les quantités et aux niveaux de qualité appropriés et au meilleur prix. Cette sous-section présente les indicateurs utilisés afin de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle, notamment à travers une évaluation générale du coût et des avantages de ces contrôles.

### Analyse qualitative de l'évaluation de la gestion du registre d'exceptions et des défaillances du contrôle interne

Les exceptions enregistrées sont analysées afin de déceler tout domaine de préoccupation spécifique et action pour une amélioration, en soutien du processus de prise de décision. Par ailleurs, elles permettent à l'équipe de direction de traiter les circonstances exceptionnelles avec un degré raisonnable de flexibilité, et de manière transparente et justifiée. Le SAI et la CCE

ont examiné les exceptions au cours de leurs audits et n'ont pas formulé d'observations.

L'analyse annuelle du niveau de conformité avec les NCI inclut une analyse qualitative et une analyse des recommandations en matière d'amélioration qui sont communiquées à la direction.

La FRA met régulièrement en œuvre des mesures préventives, conjointement avec des activités de sensibilisation internes, telles que des présentations régulières et une formation pour les membres du personnel.

Une des exceptions de 2016 avait une valeur supérieure à 5 000 euros. Le montant total concerné par cette exception était de 15 000 euros. Il était lié à un écart par rapport au règlement financier, en particulier une augmentation d'un engagement qui a été effectuée *a posteriori*. L'exception a été dûment justifiée afin de minimiser le risque pour la réputation de la FRA et réduire le paiement d'intérêts.

### Analyse qualitative des résultats des contrôles de surveillance relatifs aux procédures de marchés publics

L'ensemble des procédures ont été soumises à un contrôle documentaire prudentiel préalable au lancement de l'appel d'offres. Le procès-verbal de ces contrôles est consigné sur papier et des mesures correctives sont appliquées si nécessaire.

La FRA a établi des mesures pour quantifier les coûts des ressources et des contributions requises pour procéder à des contrôles significatifs, tels que décrits à la section B de l'annexe VI, et à des estimations, dans la mesure du possible de leurs avantages en termes de montant des erreurs et des irrégularités évitées, détectées et corrigées par ces contrôles.

Dans l'ensemble, en 2016, les vérifications effectuées par la FRA pour la gestion des crédits budgétaires ont présenté un bon rapport coût-efficacité, étant donné que les bénéfices quantifiables estimés étaient supérieurs au coût.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les marchés publics, un montant estimé de 5 179 euros a été investi dans le contrôle de 11 procédures de marchés publics pour des contrats d'une valeur totale de 8 810 304 euros. 0,01 % du montant global des contrats ont donc été consacrés au contrôle, chaque procédure de marché public ayant un coût estimé à 471 euros.

Les mesures correctives incluaient une modification du cahier des charges, principalement en termes de critères de sélection et d'attribution. Cette modification a permis d'améliorer la qualité des offres et, par



conséquent, l'efficacité de ces procédures de passation de marchés.

Ces procédures constituent en général une exigence réglementaire qui ne peut être contournée. En outre, comme le montrent les risques exposés à l'annexe VI, section B, une part importante des crédits serait menacée si ces contrôles n'existaient pas.

En ce qui concerne les circuits financiers, aucun montant n'a été investi dans le contrôle des opérations financières. La FRA n'a pas de fonction supplémentaire de vérification financière.

### Analyse qualitative des résultats des contrôles prudentiels ex post

Conformément à l'article 46 de son règlement financier, en 2016, l'agence a réalisé un contrôle ex post afin de vérifier les dépenses de communication et de sensibilisation.

Un total de 18 opérations, 12 engagements s'élevant à un total de 440 896 euros et six paiements pour un total de 265 162 euros ont fait l'objet d'un contrôle documentaire prudentiel.

La conclusion générale des contrôles ex post était que les transactions ont été effectuées dans le respect du système réglementaire existant, les contrôles ex ante en place assurant leur conformité.

Étant donné qu'aucun coût non éligible n'a été payé, le taux d'erreur détecté dans l'échantillon des opérations est de 0 %. Par conséquent, le taux d'erreur résiduel dans l'ensemble de la population est estimé à 0 %.

Il n'y a pas eu de montant à risque pour la valeur des paiements concernés autorisés. Dès lors, l'estimation de l'exposition financière est de 0 euro.

En conclusion, l'analyse des données de contrôle disponibles n'a révélé aucune défaillance significative pouvant avoir une incidence importante sur la légalité et la régularité des opérations financières. L'objectif de contrôle pour la légalité et la régularité a donc été atteint.

Pour les mesures de surveillance, un montant estimé à 2 188 euros a été investi dans la vérification de 18 opérations financières d'une valeur de 706 059 euros. 0,3 % de la valeur globale des opérations soumises à une vérification ex post a donc été dédiée au contrôle. Le coût de chaque opération ou procédure vérifiée a posteriori est estimé à environ 122 euros.

En outre, il existe un certain nombre de bénéfices non quantifiables résultant des contrôles visant à s'assurer

que les projets financés contribuaient à la réalisation des objectifs, et de l'effet dissuasif des contrôles ex post. Par ailleurs, la FRA estime que la nécessité de ces contrôles est indéniable, étant donné que la totalité des crédits serait menacée si ces derniers n'existaient pas.

### 2.6.3. Prévention et détection des fraudes

La FRA a élaboré une stratégie antifraude, évaluant l'introduction de nouveaux contrôles, si nécessaire, après une estimation spéciale des risques. Le conseil d'administration a adopté la stratégie lors de la réunion de décembre 2014, avec un plan d'action connexe, qui a été mis en œuvre en 2015 et 2016.

En principe, les contrôles visant à prévenir et à détecter les fraudes ne sont pas différents de ceux dont l'objectif est d'assurer la légalité et la régularité des opérations (erreurs non intentionnelles). Cependant, la FRA passe en revue l'alimentation d'opérations, de contrats, de projets et de bénéficiaires afin d'identifier ceux présentant un risque accru de fraude et de les soumettre à des contrôles prudentiels plus approfondis. Au cours de l'exercice visé, aucun dossier n'a été transféré à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou à l'Office d'investigation et de discipline de la Commission (IDOC) pour examen. Toutefois, la FRA faisait partie d'une enquête en cours, menée par l'OLAF, qui a été clôturée à la fin de l'année.

### 2.7. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités

Aucune tâche d'exécution budgétaire n'a été confiée à d'autres services et entités au cours de l'exercice visé.

### 2.8. Évaluation des résultats d'audit au cours de l'exercice visé

Cette section présente et évalue les observations et les conclusions communiquées par les auditeurs dans leurs rapports ainsi que les conclusions limitées de l'agence sur la situation des contrôles, qui pourraient avoir un impact important sur la réalisation des objectifs des contrôles internes et, partant, sur l'assurance, conjointement avec toute mesure de gestion prise en réponse aux recommandations d'audit.

La FRA fait l'objet d'un audit par des auditeurs indépendants à la fois internes et externes : 1) le SAI et 2) la CCE.

## Service d'audit interne (SAI)

Pendant la période de référence, le SAI a clôturé la dernière recommandation ouverte, soulevée lors de l'audit sur la gestion des ressources humaines.

## Cour des comptes européenne (CCE)

Les observations de la CCE n'incluaient pas de questions non déclarées précédemment relatives aux transactions, aux systèmes de contrôle ou aux déclarations de la direction dans le rapport d'activité annuel consolidé. L'agence a accepté les observations et a répondu en soulignant le faible niveau de ses annulations chaque année, ce qui implique un résultat final supérieur à 99 % et peut être considéré comme un très bon indicateur d'une exécution budgétaire adéquate.

À la suite de l'évaluation des risques sous-tendant les observations des auditeurs ainsi que des mesures de gestion prises en réponse, l'agence estime que les recommandations émises n'ont pas d'incidences en matière d'assurance et sont mises en œuvre dans le cadre des efforts continus en faveur de la poursuite des améliorations.

## 2.9. Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations

### SAI

Aucun SAI n'a été réalisé en 2016. Tous les audits précédents ont conclu que la NCI en place offre une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs

assignés pour le processus considéré, et toutes les recommandations pertinentes ont été classées.

### CCE

Pour la mise en œuvre des recommandations émises les années précédentes, la FRA a exécuté les plans d'action pertinents, tels que prévus. En 2015, la CCE avait formulé un commentaire sur le rapport des comptes annuel de la FRA, concernant le niveau élevé des reports pour le titre III. La CCE a déclaré, cependant, que cela résulte principalement de la nature des activités de l'agence, qui impliquent l'obtention d'études s'étendant sur plusieurs mois, souvent au-delà de la fin de l'année.

L'agence a confirmé que non seulement les reports sont prévus à l'avance mais que le niveau d'annulation des reports est aussi très faible (moins de 2 %), entraînant une consommation du budget global, ces dernières années, de 99 % de la subvention de l'UE.

En conséquence, la situation actuelle ne suscite aucune inquiétude en ce qui concerne l'assurance.

## 2.10. Suivi des observations de l'autorité de décharge

Cette section présente un résumé des observations et commentaires de l'autorité de décharge concernant l'exécution du budget 2014, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, et les mesures prises par la FRA. Elle se concentre sur les mesures les plus pertinentes ou sur celles qui sont en cours.



## Observations concernant la FRA

Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures de la FRA	Mise en œuvre
Sensibiliser son personnel à la politique relative aux conflits d'intérêts, parallèlement aux activités de sensibilisation et à l'inclusion de l'intégrité et de la transparence en tant qu'élément obligatoire à discuter au cours des procédures de recrutement et des examens des performances	L'agence a introduit un guide pratique sur la gestion et la prévention des conflits d'intérêts pour son personnel. Elle fournit également une formation obligatoire au personnel en matière d'éthique et d'intégrité et publie les CV et déclarations d'intérêts de tous les membres actifs du conseil d'administration, du comité scientifique et de l'équipe de direction. Au cours des procédures de recrutement, la FRA examine tout conflit d'intérêts potentiel avant d'offrir un emploi.	En cours
Accorder une attention particulière à la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre de la directive, qui devrait être adoptée prochainement, du Parlement européen et du Conseil sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites	La FRA applique, par analogie, les orientations de la Commission sur le signalement des dysfonctionnements. Dès que la nouvelle directive sera adoptée, la FRA examinera la façon de l'appliquer en interne.	En cours

## Principales observations concernant toutes les agences de l'UE

Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures de la FRA	Mise en œuvre
Sans objet pour la FRA		





# 3

## Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne



La FRA a adopté un ensemble de normes de contrôle interne fondées sur les bonnes pratiques internationales, afin de garantir qu'elle réalise ses objectifs politiques et opérationnels. De plus, en ce qui concerne la gestion financière, le respect de ces normes constitue un critère obligatoire.

L'agence a mis en place, conformément à ces normes et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans lequel elle agit, la structure organisationnelle et les NCI adaptés à l'exécution de ses objectifs politiques et de contrôle.

### 3.1. Gestion des risques

L'environnement général des risques dans lequel l'agence opère et les risques intrinsèques aux processus de l'agence sont évalués chaque année au moyen d'un exercice impliquant tous les membres de l'équipe de la direction.

Les risques clés sont identifiés et évalués dans un registre des risques, sur la base de l'efficacité des contrôles existants ; chaque fois qu'un risque n'est pas considéré comme se situant à un niveau acceptable, des mesures préventives sont convenues et mises en œuvre.

Aucun risque ne s'est concrétisé au cours de l'exercice financier.

Dans le cadre de la stratégie antifraude, une évaluation des risques de fraude spécifique a été mise en œuvre, donnant lieu à un plan d'action qui a été pleinement exécuté et qui fait l'objet d'un suivi constant.

### 3.2. Respect et efficacité des normes de contrôle interne (NCI)

La FRA a adopté un ensemble de NCI fondées sur les bonnes pratiques internationales, visant à garantir la réalisation des objectifs politiques et opérationnels.

En ce qui concerne la gestion financière, le respect de ces normes constitue une exigence. L'agence a mis en place, conformément à ces normes et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans lequel elle agit, une structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne adaptés à l'exécution de ses objectifs politiques et de contrôle.

Les mesures en place pour assurer la mise en œuvre efficace des NCI sont adéquates. Conformément à la norme de contrôle interne (NCI) n° 15, la FRA conduit diverses activités ayant pour but d'évaluer le niveau de mise en œuvre et de performance des NCI. La réalisation de cette évaluation et la définition de priorités qui en résulte s'appuient sur les sources suivantes : analyse interne des lacunes, registre d'exceptions, contrôle ex post, évaluation des risques et conclusions d'audits (SAI et CCE).

#### Mesures correctives déjà mises en œuvre en 2016

L'agence avait prévu un certain nombre de mesures pour améliorer la mise en œuvre effective de la norme de contrôle interne (NCI) n° 5 « Objectifs, indicateurs de performance », de la NCI n° 11 « Administration des documents » et de la NCI sur la « Poursuite des activités ». À la fin de l'année concernée, ces mesures avaient été entreprises et mises en œuvre progressivement.

## Analyse interne des lacunes

En décembre 2016, une analyse interne des lacunes (basée sur l'analyse théorique de documents existants, des entretiens et les recommandations des organes de contrôle) a été réalisée. Elle visait à fournir une évaluation détaillée du niveau de conformité des NCI. Le rapport en résultant présente un aperçu du pourcentage de mise en œuvre pour chaque norme et résume un ensemble de recommandations classées par ordre de priorité.

En conséquence, la FRA a identifié un niveau de mise en œuvre proche de la conformité totale. Des mesures supplémentaires sont prévues et celles-ci devraient être pleinement mises en œuvre d'ici fin 2017.

Il convient de prendre en considération le fait que la modification de la NCI prévue pour 2017 nécessitera un nouvel examen de l'état actuel de la mise en œuvre, avec une référence spécifique aux nouveaux éléments qui pourraient être introduits.

## Exceptions

Outre l'analyse des lacunes et conformément aux dispositions de la NCI n° 8 « Processus et procédures », la FRA a mis en place un processus pour l'enregistrement et l'autorisation des exceptions, le registre étant tenu à jour au niveau central et régulièrement présenté aux organes de contrôle externe (c'est-à-dire le SAI, la CCE).

La période visée par l'évaluation révèle que la NCI, qui repose sur de solides contrôles ex ante, est en mesure

de détecter les écarts les plus importants par rapport au règlement financier, entraînant l'enregistrement des exceptions et permettant une prise de décision appropriée.

Il convient de noter que les mesures préventives convenues dans le passé, conjointement avec une meilleure communication, ont contribué à sensibiliser davantage le personnel au thème spécifique des engagements budgétaires et juridiques et à clarifier davantage le contenu des procédures.

## Contrôles ex post

Un exercice de contrôle ex post est mis en œuvre sur une base annuelle, l'identification, basée sur les risques, des domaines cibles permet une utilisation efficace des ressources et l'identification claire de domaines nécessitant un contrôle.

En 2016, sur la base d'une évaluation des risques spécifique, un exercice a été réalisé sur des lignes budgétaires spécifiques, sans identification d'éléments critiques.

## Conclusion

L'agence évalue chaque année l'efficacité de ses NCI clés, en se fondant sur un certain nombre de mesures de suivi et de sources d'information. L'évaluation permet de conclure que les NCI sont effectivement mises en œuvre.



# 4

## Assurance relative à la gestion



Cette partie reprend l'évaluation des éléments rapportés dans les parties II et III et présente des conclusions à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves.

### 4.1. Examen des éléments soutenant l'assurance et les réserves éventuelles

Les informations rapportées dans les parties II et III découlent des résultats des contrôles réalisés par la direction et les auditeurs contenus dans les rapports énumérés. Ces rapports font suite à une analyse systématique des données disponibles. Cette approche offre suffisamment de garanties de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations rapportées et couvre l'intégralité du budget géré par l'agence.

En conclusion :

- aucune réserve n'a été répertoriée concernant les rapports d'activité annuels des années précédentes ;
- toutes les recommandations du SAI sont considérées comme correctement mises en œuvre et ont été clôturées ;
- la CCE a délivré une déclaration d'assurance positive pour l'exercice financier 2015 quant à la légalité et la régularité des opérations ;
- deux observations du Parlement européen sont en suspens et devraient être mises en œuvre prochainement.

### 4.2. Réserves

Au vu des éléments qui précèdent, aucune insuffisance n'a été identifiée en ce qui concerne la gestion financière des crédits au sein de l'agence. Dès lors, aucune réserve n'est émise à ce sujet dans la déclaration.

### 4.3. Conclusion générale concernant l'assurance et les réserves (le cas échéant)

Cette section reprend l'évaluation des éléments rapportés ci-dessus et présente des conclusions à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves.

En conclusion, la direction a obtenu l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu ; les risques sont suivis et atténués de façon adéquate ; et des améliorations et renforcements nécessaires sont en cours d'exécution. Le Directeur, en sa qualité d'ordonnateur, a signé la déclaration d'assurance.



# 5

## Déclaration d'assurance



Je, soussigné

Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

En ma qualité d'ordonnateur,

Déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables.

Affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'auto-évaluation, des contrôles ex post, les observations du service d'audit interne ainsi que des enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes européenne relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé dans la présente déclaration qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Vienne, le 18 mai 2017

Michael O'Flaherty



# Annexe I : Statistiques opérationnelles clés

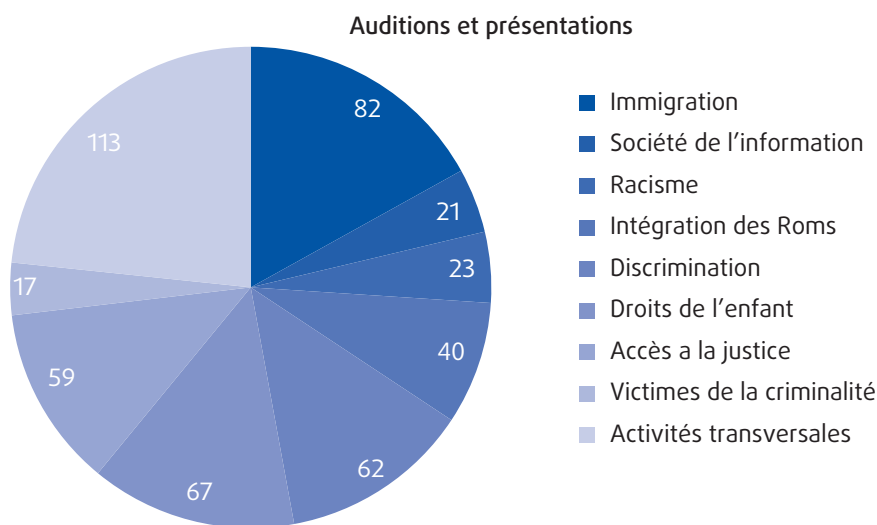
Les principales activités de la FRA peuvent être classées dans les quatre groupes suivants :

- fourniture d'assistance et d'expertise aux institutions et États membres de l'UE ;
- collecte de données et réalisation d'études et d'analyses sur les tendances et défis en matière de droits fondamentaux ;
- coopération et travail en réseau avec les États membres, les institutions de l'Union, les centres de recherche, les organismes nationaux et les organisations non gouvernementales ;
- sensibilisation du public aux droits fondamentaux et diffusion active d'informations sur les activités de l'agence.

Afin de mieux suivre et évaluer les performances de l'agence et l'impact de celle-ci, sur la base des activités menées, la FRA a établi un cadre de mesure des performances (PMF). Le PMF consiste en une logique d'intervention et en un cadre d'indicateurs. Des graphiques relatifs à certains indicateurs de performance clés (KPI) reflétant les performances de la FRA en 2016 sont présentés ci-dessous.

## Objectif : fourniture d'assistance et d'expertise aux institutions et États membres de l'UE

Indicateur : Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance

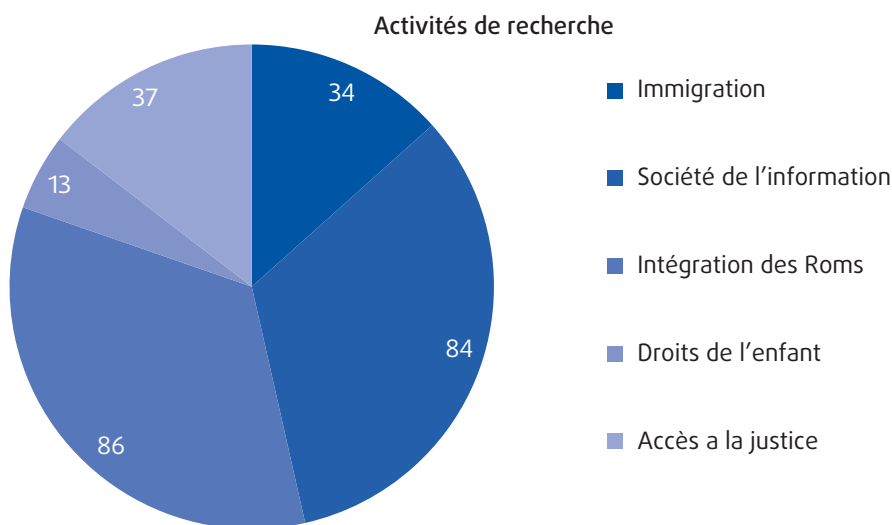


Le graphique montre le nombre de présentations et auditions organisées par la FRA au niveau des États membres et de l'UE et lors d'événements organisés par d'autres organisations internationales, par domaine thématique. Le chiffre élevé donné pour le [domaine de l'immigration](#) s'explique par les nombreuses présentations des conclusions du projet [Formes graves d'exploitation par le travail](#) ainsi que par le vif intérêt manifesté pour le domaine de la migration et la crise actuelle des réfugiés et des migrants.

**Objectif : Développer des recherches, analyses et enquêtes, et recenser les bonnes pratiques**

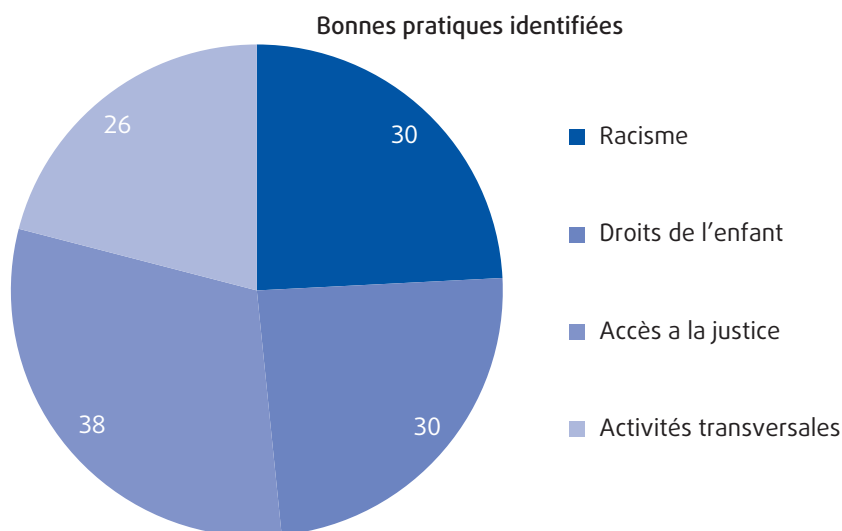
Indicateur : Nombre d'activités de recherche

Indicateur : Nombre de bonnes pratiques identifiées



En 2016, la FRA a mené **254 activités de recherche**. Le chiffre élevé pour le domaine thématique de l'intégration des Roms est dû aux nombreuses activités de recherche dans le cadre du projet « programme pluriannuel sur les Roms ». Dans le domaine « Société de l'information », la FRA a entrepris un grand nombre de recherches pour le projet « Les autorités nationales de renseignement et la surveillance dans l'EU : protection des droits fondamentaux et voies de recours ».

Les chiffres varient fortement entre les différents domaines thématiques, étant donné que le nombre d'activités de recherche dépend du type de projet et du stade auquel le projet se situe.



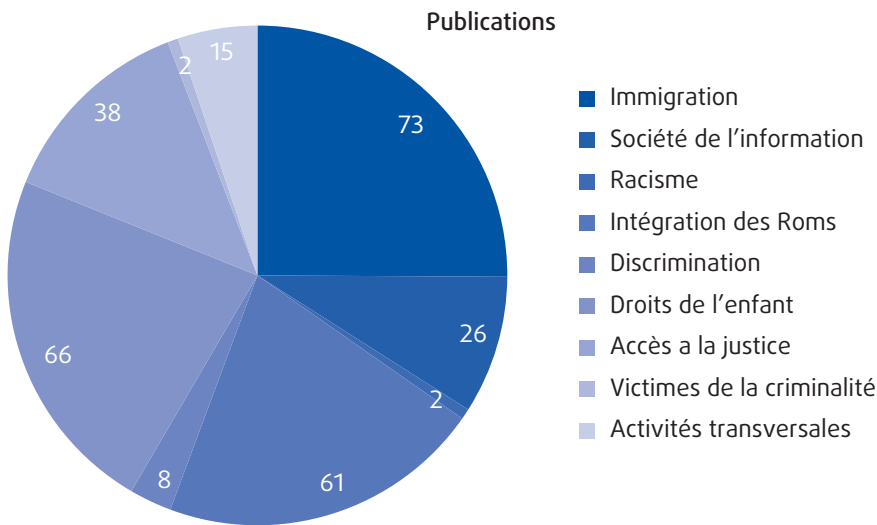
Une fois que la FRA a entrepris les recherches sur le terrain et les recherches documentaires, elle peut analyser les données et recenser les bonnes pratiques. En 2016, la FRA a identifié **124 bonnes pratiques**.





**Objectif : Publier des rapports et guides thématiques**

Indicateur : Nombre de publications produites



La FRA a sorti un total de 306 publications (notamment des manuels, des rapports, des résumés, des avis juridiques, des documents d'information, de la documentation promotionnelle et des publications en ligne) en 2016. Le graphique présente la répartition des publications de 2016 en fonction des domaines thématiques.

Bon nombre de publications relèvent d'un domaine thématique particulier mais couvrent également des questions ayant trait à d'autres domaines - comme par exemple les publications relatives aux domaines thématiques de l'immigration et du racisme, qui traitent également de questions en rapport avec le domaine thématique des droits de l'enfant.

**Objectif : Diffuser des informations ciblées à l'intention des parties prenantes concernées et en temps opportun**

Indicateur : Nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA

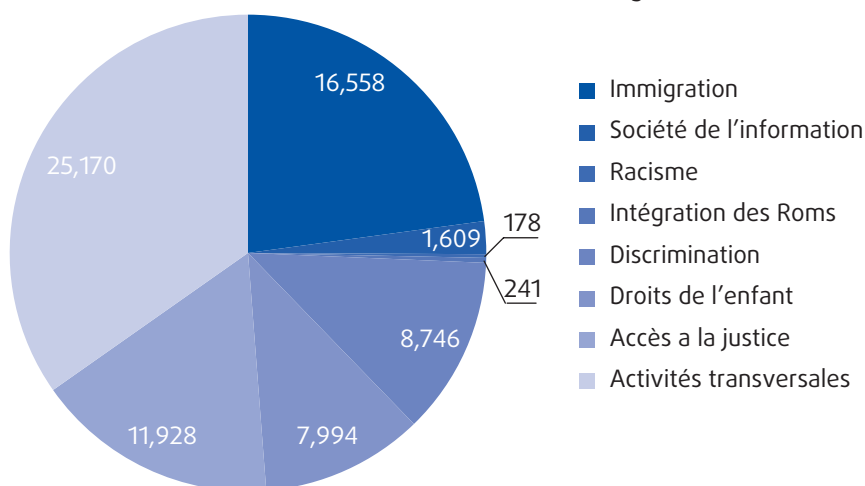
Indicateur : Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications



# 73,419

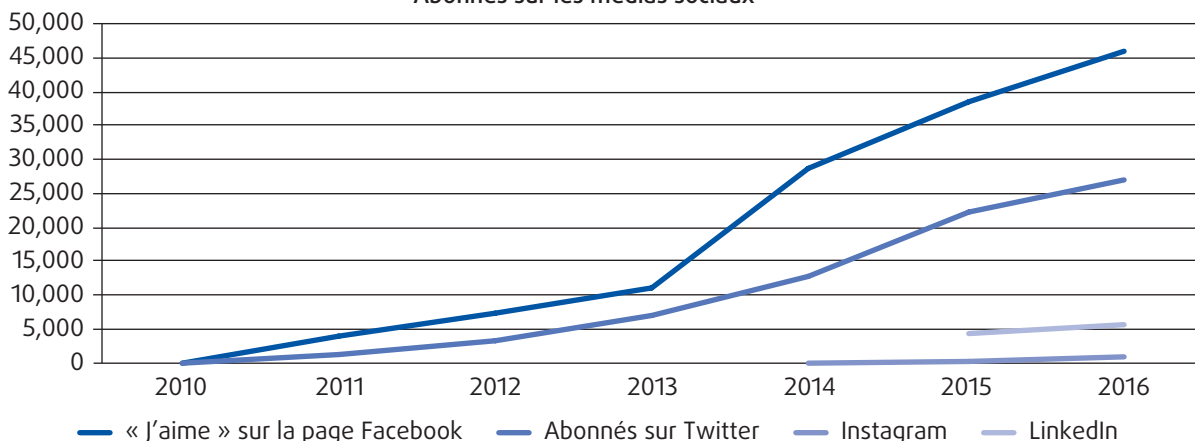
Publications écrites diffusées en 2016

Publications 2016 - Nombre de téléchargements



Les publications de la FRA ont été téléchargées des milliers de fois en 2016. Le nombre élevé de téléchargements dans le domaine thématique « Activités transversales » s'explique par la popularité actuelle des [rapports sur les droits fondamentaux](#) que la FRA produit chaque année. Les [rapports mensuels](#), [avis](#) et conclusions découlant du projet [Formes graves d'exploitation par le travail](#), que la FRA a publié dans le domaine thématique de l'immigration, sont également très populaires. Le [Manuel de droit européen en matière d'accès à la justice](#) a également enregistré un grand nombre de téléchargements et a été traduit en 22 langues.

Abonnés sur les médias sociaux

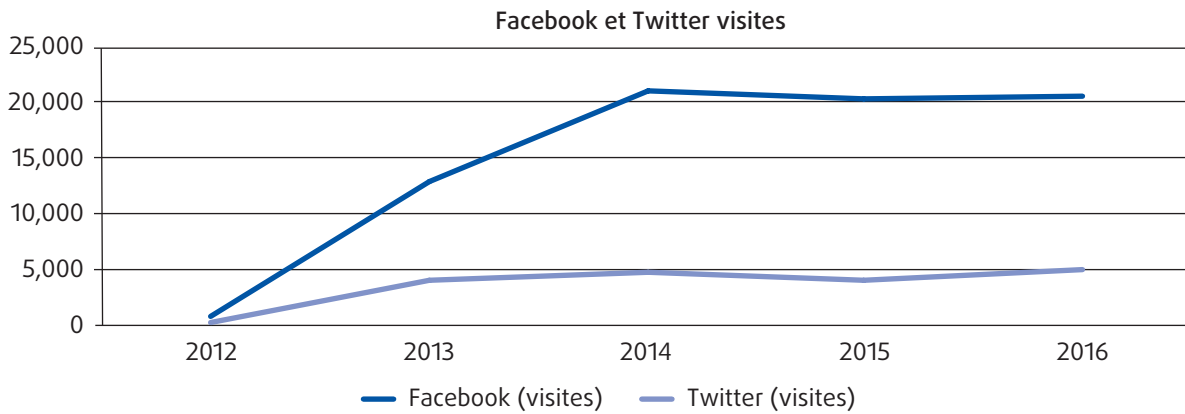


L'agence utilise différents moyens pour diffuser ses informations auprès de ses parties intéressées et du grand public.

En 2016, la FRA a continué à utiliser les médias sociaux pour partager ses informations et atteindre le grand public. L'agence consolide son audience et rend sa présence plus ciblée et plus professionnelle. La base de fans sur les médias sociaux est en constante augmentation, avec 46 100 fans sur Facebook et 27 194 abonnés sur Twitter.

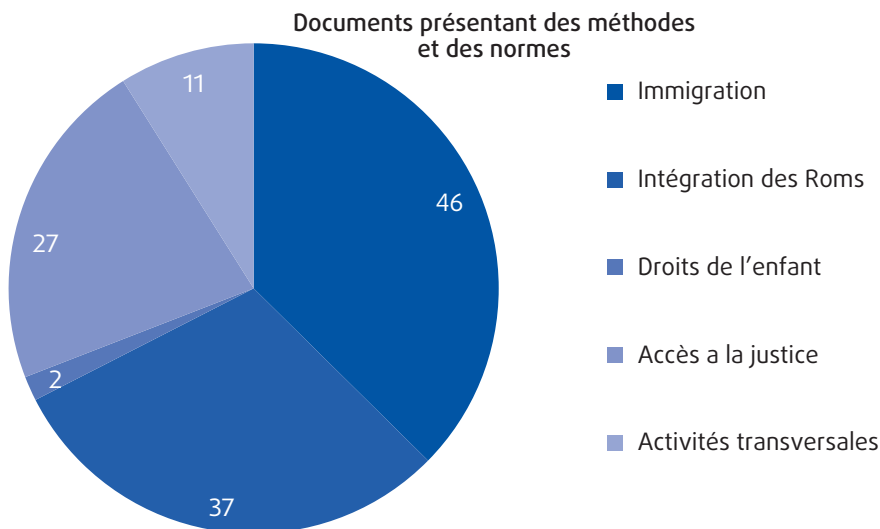


Visites sur le site web de la FRA à partir des médias sociaux



**Objectif : Développement de méthodes et de normes pertinentes**

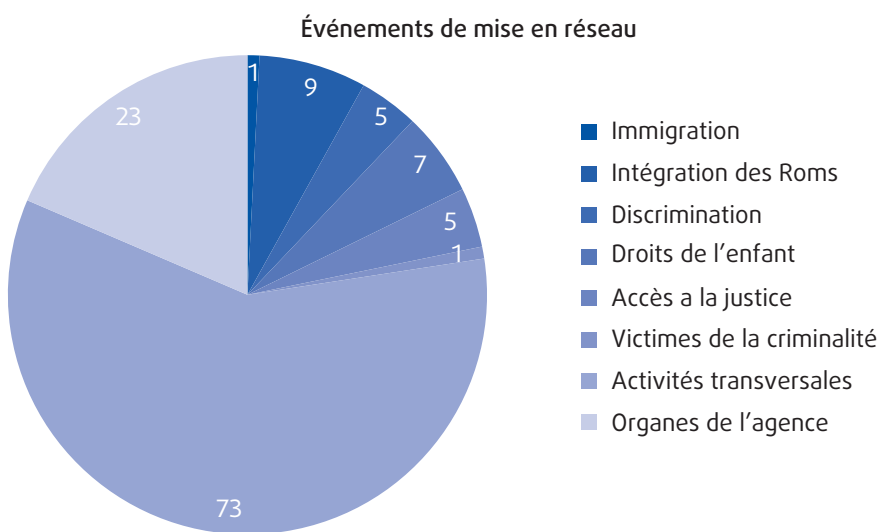
Indicateur : Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes



En 2016, la FRA a publié un total de **123 documents présentant des méthodes et des normes**.

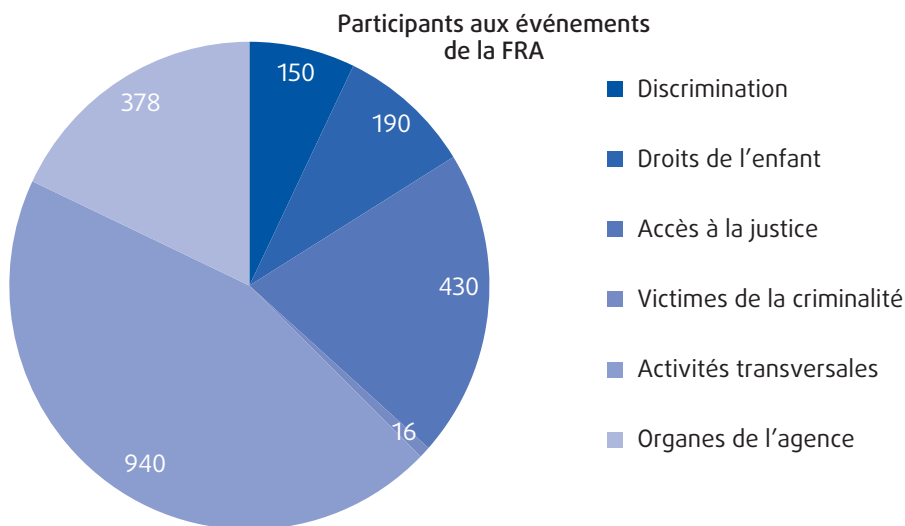
Le chiffre élevé donné pour le domaine de l'immigration s'explique par le vif intérêt manifesté pour le domaine de la migration et la crise actuelle des réfugiés et des migrants. La FRA a accentué ses efforts pour fournir aux États membres et aux institutions européennes les résultats des recherches capitales menées en 2016.

**Objectif : Développer des réseaux efficaces avec des partenaires clés et des réseaux d'agences**  
 Indicateur : Nombre d'événements de mise en réseau organisés  
 Indicateur : Nombre de participants aux événements de la FRA



Au total, la FRA a participé à l'organisation de **124 événements en 2016**. La plupart d'entre eux appartiennent comme prévu au domaine thématique transversal et ont donné à la FRA et à ses parties prenantes l'occasion d'aborder les questions ayant trait aux droits fondamentaux dans différents domaines thématiques.

Par ailleurs, des événements et des réunions d'experts basés sur un domaine thématique ont été organisés afin de discuter de questions propres à un thème donné.



La FRA a organisé le premier **Forum des droits fondamentaux** du 20 au 23 juin 2016, rassemblant plus de 700 participants et offrant une occasion unique de discuter des questions émergentes en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne. La **plateforme des droits fondamentaux** est une plateforme de discussion entre des experts, des décideurs politiques et des professionnels éminents de tous les horizons. Le principal objectif du projet est de favoriser la coopération entre différentes parties prenantes. Les deux projets relèvent du domaine thématique « Activités transversales », ce qui explique le niveau élevé de participation aux événements organisés dans le cadre de ce domaine thématique.



## Annexe II : Statistiques sur la gestion financière

Veillez vous référer au rapport sur la gestion budgétaire et financière, disponible en ligne :

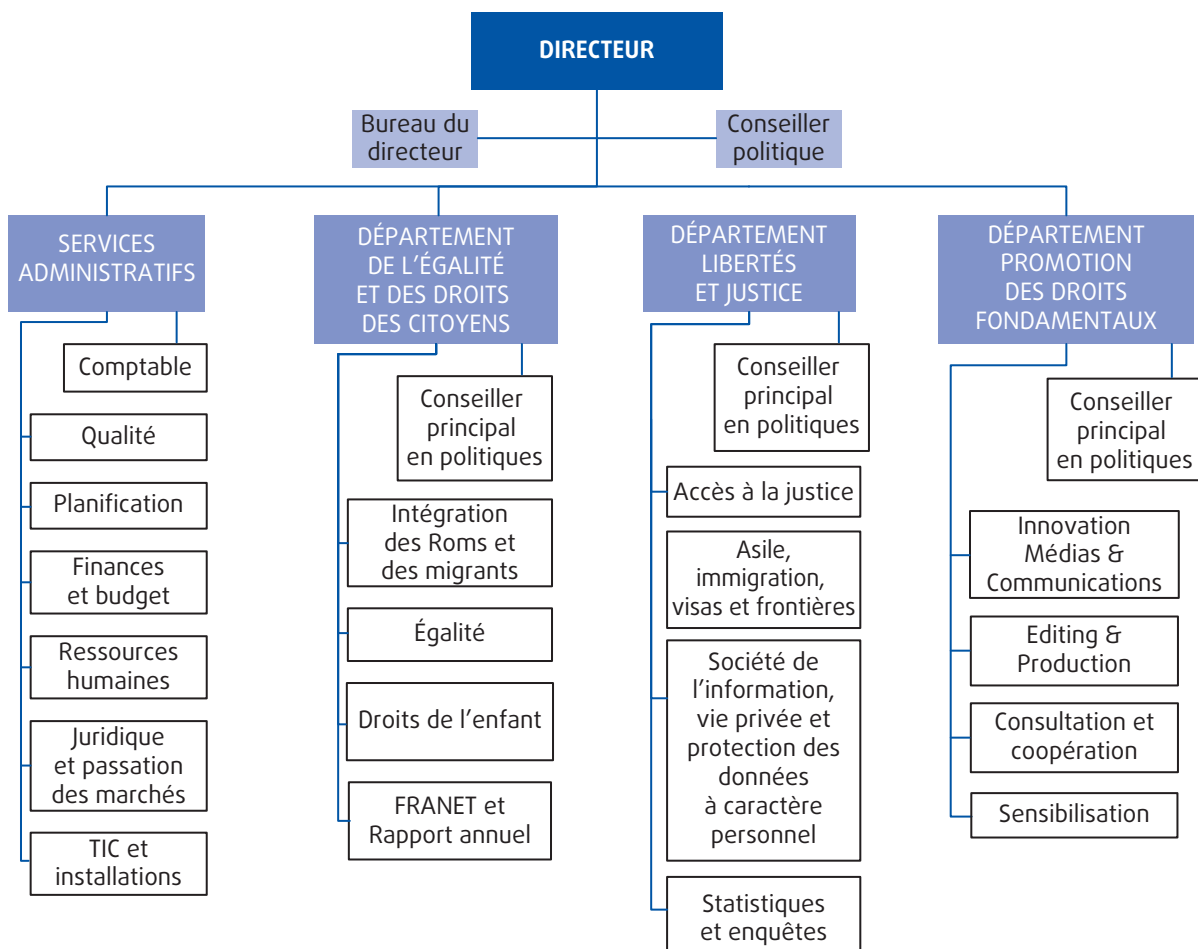
<http://fra.europa.eu/en/about-fra/finance-and-budget/financial-documents>



# Annexe III : Organigramme

La structure de la FRA au 16 décembre 2016, à la suite d'une réorganisation, comprenait le bureau du directeur et quatre départements comme montré à la figure A3.1.

Figure A3.1 : Organigramme







# Annexe IV : Tableau des effectifs

Tableau A4.1 : Tableau des effectifs

Catégorie et grade	Postes permanents		Postes temporaires	
	2016 (postes autorisés)	2016 (Réellement pourvus au 31/12/2016)	2016 (postes autorisés)	2016 (Réellement pourvus au 31/12/2016)
AD 16	-	-	-	-
AD 15	-	-	1	-
AD 14	-	-	1	1
AD 13	-	-	2	1
AD 12	-	-	10	-
AD 11	-	-	-	5
AD 10	-	-	14	2
AD 9	-	-	11	7
AD 8	-	-	1	8
AD 7	-	-	5	15
AD 6	-	-	3	6
AD 5	-	-	-	-
Total AD	-	-	48	45
AST 11	-	-	-	-
AST 10	-	-	1	-
AST 9	-	-	3	-
AST 8	-	-	3	3
AST 7	-	-	6	3
AST 6	-	-	12	3
AST 5	-	-	-	7
AST 4	-	-	1	8
AST 3	-	-	-	1
AST 2	-	-	-	-
AST 1	-	-	-	-
Total AST	-	-	26	25
AST/SC 6	-	-	-	-
AST/SC 5	-	-	-	-
AST/SC 4	-	-	-	-
AST/SC 3	-	-	-	-
AST/SC 2	-	-	-	-
AST/SC 1	-	-	-	-
Total AST/SC	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>74</b>	<b>70</b>

Remarque : AST/SC : Secrétaires et commis.

**Tableau A4.2 : Évaluation comparative sur la base des résultats de l'année précédente**

(Sous-)catégorie de type d'emploi	Exercice N - 1 (%)	Exercice N (%)
<b>Soutien administratif et coordination</b>	<b>25</b>	<b>22</b>
Soutien administratif	23	22
Coordination	2	-
<b>Frais opérationnels</b>	<b>107</b>	<b>109</b>
Activités opérationnelles générales	14	11
Gestion et mise en oeuvre de programme	89	93
Coordination opérationnelle aux échelons supérieurs	4	5
Évaluation & analyse d'impact	-	-
<b>Neutre</b>	<b>21</b>	<b>19</b>
Comptabilité, finances, marchés non opérationnels, gestion des contrats et gestion de la qualité, audit et contrôle internes	15	14
Activités linguistiques	6	5

Remarque : Les chiffres ci-dessus comprennent tous les différents types de contrats, à savoir agents temporaires, agents contractuels, experts nationaux détachés, stagiaires, visiteurs d'études et prestataires de services externes. NB : Les chiffres pour l'exercice N - 1 publiés dans le rapport d'activité annuel 2015 ne comprenaient que des agents temporaires et contractuels.



# Annexe V : Ressources humaines et financières par activité

Tableau A5.1 : Ressources humaines par activité EBA

Activité EBA	Ressources humaines par activité EBA	
	Total personnes/jours	Pourcentage
Accès à la justice	1 142	6 %
Victimes de la criminalité	276	1 %
Société de l'information	483	3 %
Intégration des Roms	579	3 %
Droits de l'enfant	422	2 %
Discrimination	1 553	8 %
Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile	1 698	9 %
Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	276	1 %
Communication et sensibilisation	4 427	23 %
Activités transversales	1 828	9 %
Mécanisme de consultation et de coopération :	290	1 %
Recherche et coopération avec parties prenantes	909	5 %
<b>Total activités opérationnelles</b>	<b>13 884</b>	<b>72 %</b>
Activités de soutien	5 478	28 %
<b>Total activités de soutien</b>	<b>5 478</b>	<b>28 %</b>
<b>Total jours agence</b>	<b>19 362</b>	

Remarque : Les données ci-dessus se basent sur le système d'enregistrement du temps de la FRA, qui est une des composantes de la mise en œuvre plus large de la gestion par activité (GPA) au sein de l'agence. Elles représentent la durée effective de travail au cours de l'année de référence. En conséquence, les temps partiels et les absences (non payées et congés autres que ceux autorisés au titre des droits au congé annuel) ne sont pas comptabilisés.

Source : FRA, 2016

Table A5.2 : Ressources financières par activité EBA

Activité EBA	Dépenses directes	Dépenses indirectes (frais généraux)	Total
Accès à la justice	1 355 201	823 484	2 178 685
Victimes de la criminalité	564 429	199 021	763 450
Société de l'information	481 991	348 430	830 421
Intégration des Roms	91 501	417 799	509 300
Droits de l'enfant	184 074	304 372	488 445
Discrimination	1 275 972	1 119 995	2 395 967
Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile	1 684 281	1 224 193	2 908 474
Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	80 819	199 237	280 056
Communication et sensibilisation	1 187 470	3 192 261	4 379 731
Activités transversales	184 429	1 318 151	1 502 580
Mécanisme de consultation et de coopération :	133 407	209 116	342 523
Recherche et coopération avec parties prenantes	417 773	655 181	1 072 955
<b>Total activités opérationnelles</b>			
Activités de soutien	-	3 950 414	3 950 414
<b>Total activités de soutien</b>			
<b>Total</b>	<b>7 641 347</b>	<b>13 961 653</b>	<b>21 603 000</b>

Source : FRA, 2016



# Annexe VI : Annexes spécifiques à la partie II

## A. Les critères de matérialité

La matérialité est le fondement de la définition de faiblesses significatives sur les plans qualitatif et quantitatif. Les critères de matérialité utilisés par la FRA et la méthode utilisée pour l'évaluation de leur importance sont exposés ci-dessous.

Les critères qualitatifs sont liés à l'incapacité à atteindre les objectifs à court terme de la FRA, aux risques pour la réputation de la FRA, aux faiblesses significatives dans les systèmes de contrôle et aux erreurs répétitives de la FRA. Ils concernent l'utilisation des ressources, une bonne gestion financière ainsi que la légalité et la régularité des transactions. Leur importance est évaluée sur la base :

- de la nature et de la gravité de la faiblesse ;
- de la durée de cette faiblesse ;
- de l'existence de mesures compensatoires (mesures d'atténuation de l'incidence de la faiblesse) ;
- de l'existence d'actions correctives efficaces pour corriger les faiblesses (plans d'action et corrections financières) qui ont eu une incidence mesurable.

En termes quantitatifs, une faiblesse est considérée comme importante dans les cas où l'impact financier ou le risque de perte sont supérieurs à 2 % du budget des engagements autorisés de la FRA.

## B. Modèle(s) de contrôle interne pour l'exécution du budget

### Étape 1 – Passation de marché

#### A – Planification

**Principaux objectifs du contrôle :** Efficacité, efficacité et économie. Conformité (légalité et régularité).

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée ?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles ?	Indicateurs des contrôles
Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été identifié au cours de cette étape.	-	-	-	-

#### B – Évaluation et définition des besoins

**Principaux objectifs du contrôle :** Efficacité, efficacité et économie. Conformité (légalité et régularité).

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée ?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles ?	Indicateurs des contrôles
Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été identifié au cours de cette étape.	-	-	-	-

## C – Sélection de l'offre et évaluation

**Principaux objectifs du contrôle :** Efficacité, efficacité et économie. Conformité (légalité et régularité). Prévention et détection des fraudes

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée ?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles ?	Indicateurs des contrôles
Conflit d'intérêt/ inégalité de traitement entre les soumissionnaires, par exemple via des critères de sélection tendancieux ou des évaluations partielles (s'adresse au CA et au CD)	Processus d'évaluation formel, régi par des procédures internes consacrées : Commission d'ouverture et commission d'évaluation. Inclure au moins cinq membres dans le jury de sélection pour les offres supérieures à 60 000 euros et trois membres pour les offres inférieures à 60 000 euros afin de réduire le risque d'inégalité de traitement. Fournir des règles claires pour les achats d'un montant maximal de 15 000 euros	100 % – tous les appels d'offres <b>Portée :</b> tous les documents soumis.	<b>Coûts :</b> estimation du coût du personnel impliqué. <b>Bénéfices :</b> conformité au règlement financier. Différence entre l'offre la plus onéreuse et l'offre sélectionnée. Prévention de l'inégalité de traitement entre les soumissionnaires et, en conséquence, des éventuelles réclamations ou poursuites susceptibles de survenir	<b>Efficacité :</b> nombre de réclamations ou de cas de litige déposés. Nombre de demandes d'éclaircissements liées à l'offre. <b>Efficience :</b> coût moyen d'une procédure de passation de marché. Coûts liés à la clôture d'une réclamation/d'un litige
	Les déclarations de conflit d'intérêt sont signées à la fois par les membres du jury d'ouverture et par les membres du jury d'évaluation.	100 % des membres de la commission d'ouverture et de la commission d'évaluation.	<b>Coûts :</b> estimation du coût du personnel impliqué. <b>Bénéfices :</b> montants des contrats pour lesquels le contrôle a permis de prévenir le risque de litige ou de fraude	
	Les déclarations de conflit d'intérêt sont signées par les membres du CA et du CD	100 % des déclarations de conflit d'intérêt sont signées par les membres du CA et du CD	<b>Coûts :</b> estimation du coût du personnel impliqué dans la préparation, la publication et l'archivage des déclarations signées. <b>Bénéfices :</b> prévention d'irrégularités éventuelles en évitant toute interférence dans la procédure de passation de marché et la conclusion de contrats	
	Pages dédiées sur le site Internet de la FRA pour garantir la transparence des informations	100 % des informations sont disponibles sur le site Internet <b>Portée :</b> obligatoire pour les appels d'offres supérieurs à 15 000 euros	<b>Coûts :</b> estimation des coûts liés au fonctionnement du site Internet (mise à jour, maintenance, etc.). <b>Bénéfices :</b> plaintes éventuelles des soumissionnaires concernant l'accès aux informations Participation d'un nombre suffisant de soumissionnaires mis en concurrence	
	Critères d'exclusion et de sélection documentés et transparents, grâce à leur inclusion dans les spécifications techniques. Existence du CD Supervision administrative et approbation du cahier des charges par l'AO	100 % des spécifications du cahier des charges sont minutieusement examinées. <b>Portée :</b> déterminée en fonction du montant du contrat attribué	<b>Coûts :</b> estimation du coût du personnel impliqué. <b>Bénéfices :</b> limitation du risque de litige. Limitation du risque d'annulation d'une offre. Montant des contrats proposés pour lesquels la supervision et l'approbation ont permis d'identifier une erreur significative	

Remarque : AO : Ordonnateur ; CA : Conseil d'administration ; CD : Comité directeur.

## Étape 2 – Opérations financières

**Principaux objectifs du contrôle :** Garantir que l'exécution du contrat est conforme au contrat tel qu'il a été signé.

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée ?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles ?	Indicateurs des contrôles
Tous les ajustements des données comptables et les garanties de préfinancement ne soient pas identifiés. Erreurs dans les opérations. Les engagements, paiements et injonctions de récupération soient consignés avec du retard. Les systèmes comptables soient incomplets.	Utilisation du système ABAC pour l'ensemble des documents comptables (tous les versements de préfinancement sont contrôlés par l'intermédiaire du système ABAC)	100 % des contrats (via des engagements) sont inclus dans le système ABAC	<b>Coûts :</b> coûts de la licence pour les utilisateurs ABAC. Estimation du coût du personnel impliqué. Coût des activités de formation.	<b>Efficacité :</b> Taux d'erreurs empêchées, en pourcentage. Nombre de défaillances des contrôles. Nombre/montant des dommages-intérêts liquidés, le cas échéant. Nombre des mesures d'amélioration mises en place. <b>Efficience :</b> intérêts moratoires payés. Montant des dommages-intérêts versés. Coûts des contrôles ex post par rapport aux bénéfices Coût moyen d'un contrôle ex post
	Contrôle des garanties via le système ABAC	100 % des garanties figurent dans le système ABAC	<b>Bénéfices :</b> contrôle centralisé des paiements.	
	Formation au système ABAC obligatoire pour tous les utilisateurs désignés	100 % des utilisateurs ABAC	Accès aux informations par l'ensemble des participants concernés.	
	Flux de travail financier basé sur le principe « du double regard » (contrôles opérationnels et financiers conformément au flux de travail financier)	100 % des opérations sont vérifiées. <b>Portée :</b> toutes les opérations sont vérifiées	Montant des irrégularités, des erreurs et des trop-perçus que les contrôles ont permis d'empêcher.	
	Centralisation de l'initiation financière		Détection et correction systématiques des faiblesses.	
	Chaque opération est vérifiée par l'ordonnateur délégué en sa qualité d'agent de vérification des comptes	100 % des opérations sont vérifiées <b>Portée :</b> les opérations les plus risquées sont soumises à des contrôles poussés		
	Chaque opération est vérifiée par l'agent comptable (par ex, rajustements comptables)	100 % des opérations sont vérifiées		
	Consignation et autorisation des exceptions. Examen des exceptions rapportées	Exceptions signalées conformément à la procédure interne <b>Portée :</b> en fonction de l'exception signalée 100 % une fois par an <b>Portée :</b> recherche de la faiblesse dans les procédures en rapport avec les exceptions rapportées		
Contrôles ex post	Opérations sélectionnées <b>Portée :</b> l'échantillonnage destiné au contrôle est basé sur les risques			

Remarque : ABAC : Systèmes d'informations financières ; AOD : Ordonnateur délégué.

## Étape 3 – Mesures de supervision

**Principaux objectifs du contrôle :** Garantir la détection et la correction de toutes les faiblesses existant dans les procédures (appel d'offres et opérations financières).

Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...	Contrôles d'atténuation des risques	Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée ?	Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles ?	Indicateurs des contrôles
Les données figurant dans le système d'information lié aux contrats soient incomplètes ou inexactes	Application du principe « du double regard », qui inclut la vérification des informations saisies	Vérification de 100 % des informations téléchargées dans l'application informatique TCM (Tender Contract Maker)	<b>Coûts :</b> estimation du coût du personnel impliqué. Coûts liés au fonctionnement de l'application TCM (maintenance, mises à jour, etc.) <b>Bénéfices :</b> prévenir les erreurs dans la rédaction et l'exécution des contrats	<b>Efficacité :</b> nombre d'erreurs non détectées (par rapport aux irrégularités et aux erreurs). <b>Efficience :</b> coût des erreurs non détectées. Coûts des contrôles ex post par rapport aux bénéfices
	Contrôles ex post	Opérations sélectionnées <b>Portée :</b> l'échantillonnage destiné au contrôle est basé sur les risques		

Remarque : TCM : Application visant la préparation des marchés (« tender contract maker »).





# Annexe VII : Annexes spécifiques à la partie III

Il n'y a pas d'annexes spécifiques à la partie III



# Annexe VIII : Comptes financiers provisoires

Tableau A8.1 : Exécution des crédits d'engagement C1 en 2016 (en millions d'euros)

Chapitre		Crédits d'engagement autorisés *	Engagements réalisés	%
		1	2	3 = 2/1
<b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b>				
A01100	Traitements de base	5,65	5,65	100,00 %
A01101	Allocations familiales	0,73	0,73	100,00 %
A01102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	0,82	0,82	100,00 %
A01103	Indemnités de secrétariat	0,01	0,01	100,00 %
A01113	Stagiaires	0,41	0,41	100,00 %
A01115	Agents contractuels	1,61	1,61	100,00 %
A01130	Couverture des risques de maladie	0,20	0,20	100,00 %
A01131	Assurances accidents et maladies professionnelles	0,03	0,03	100,00 %
A01132	Couverture du risque de chômage	0,08	0,08	100,00 %
A01140	Allocations à la naissance et en cas de décès	0,00	0,00	100,00 %
A01141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	0,11	0,11	100,00 %
A01175	Services temporaires	0,00	0,00	0,00 %
A01178	Services extérieurs	0,07	0,07	100,00 %
A01190	Coefficients correcteurs des rémunérations	0,34	0,34	100,00 %
A01200	Frais de recrutement du personnel	0,00	0,00	100,00 %
A01201	Frais de voyage	0,00	0,00	0,00 %
A01202	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	0,03	0,03	100,00 %
A01203	Frais de déménagement	0,01	0,01	100,00 %
A01204	Indemnités journalières temporaires	0,00	0,00	100,00 %
A01300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses	0,07	0,07	100,00 %
A01410	Service médical	0,03	0,03	100,00 %
A01420	Perfectionnement professionnel du personnel	0,11	0,11	100,00 %
A01430	Frais de contentieux	0,07	0,07	100,00 %
A01520	Échanges de personnel	0,43	0,43	100,00 %
A01610	Relations sociales entre les membres du personnel	0,01	0,01	100,00 %
A01620	Autres interventions sociales	0,62	0,62	100,00 %
A01630	Centres de la petite enfance et crèches	0,18	0,18	100,00 %
A01700	Frais de réception et de représentation	0,00	0,00	100,00 %
<b>Total Titre A-1</b>		<b>11,62</b>	<b>11,62</b>	<b>100,00 %</b>

<b>Titre A-2 – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES</b>				
A02000	Loyers	0,57	0,57	100,00 %
A02010	Assurances	0,01	0,01	100,00 %
A02020	Eau, gaz, électricité et chauffage	0,07	0,07	100,00 %
A02030	Nettoyage et entretien	0,29	0,29	100,00 %
A02040	Aménagement des locaux	0,07	0,07	100,00 %
A02050	Sécurité et surveillance des immeubles	0,13	0,13	100,00 %
A02100	Équipement de traitement des données	0,48	0,48	100,00 %
A02101	Développement de logiciels	0,27	0,27	100,00 %
A02102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	0,03	0,03	100,00 %
A02200	Premier équipement en matériel et installations	0,01	0,01	100,00 %
A02203	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	0,00	0,00	0,00 %
A02210	Mobilier	0,00	0,00	0,00 %
A02230	Location de matériel de transport	0,00	0,00	0,00 %
A02250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	0,00	0,00	0,00 %
A02300	Papeterie et fournitures de bureau	0,01	0,01	100,00 %
A02320	Frais bancaires	0,00	0,00	0,00 %
A02353	Travaux de manutention et déménagement de services	0,02	0,02	100,00 %
A02355	Publications et reproduction de documents	0,00	0,00	100,00 %
A02400	Affranchissement de correspondance et frais de port	0,01	0,01	100,00 %
A02410	Redevances de télécommunications	0,07	0,07	100,00 %
A02411	Équipements de télécommunications	0,01	0,01	100,00 %
A02550	Frais divers pour les réunions	0,01	0,01	100,00 %
A02601	Études, enquêtes et consultations	0,02	0,02	100,00 %
<b>Total Titre A-2</b>		<b>2,08</b>	<b>2,08</b>	<b>100,00 %</b>
<b>Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>				
B03211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	0,48	0,48	100,00 %
B03230	Asile, immigration et intégration des migrants	1,68	1,68	100,00 %
B03311	Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	0,08	0,08	100,00 %
B03321	Discrimination	1,28	1,28	100,00 %
B03340	Intégration des Roms	0,09	0,09	100,00 %
B03350	Droits de l'enfant	0,18	0,18	100,00 %
B03620	Accès à la justice	1,36	1,36	100,00 %
B03630	Victimes de la criminalité, y compris leur indemnisation	0,56	0,56	100,00 %
B03700	Rapport annuel	0,42	0,42	100,00 %
B03711	Communication et sensibilisation	1,19	1,19	100,00 %
B03801	Les organes de l'agence	0,18	0,18	100,00 %
B03802	Mécanismes de consultation	0,13	0,13	100,00 %
B03900	Réserve pour le titre III	0,00	0,00	0,00 %
<b>Total Titre Bo-3</b>		<b>7,63</b>	<b>7,63</b>	<b>100,00 %</b>
<b>TOTAL FRA</b>		<b>21,33</b>	<b>21,33</b>	<b>100,00 %</b>

Note : \* Les crédits d'engagement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les divers crédits d'engagement pour la même période (par exemple les recettes internes et externes affectées).

Source : FRA, 2016

Figure A8.1 : Exécution des crédits d'engagements C1 en 2016 (% par chapitre)

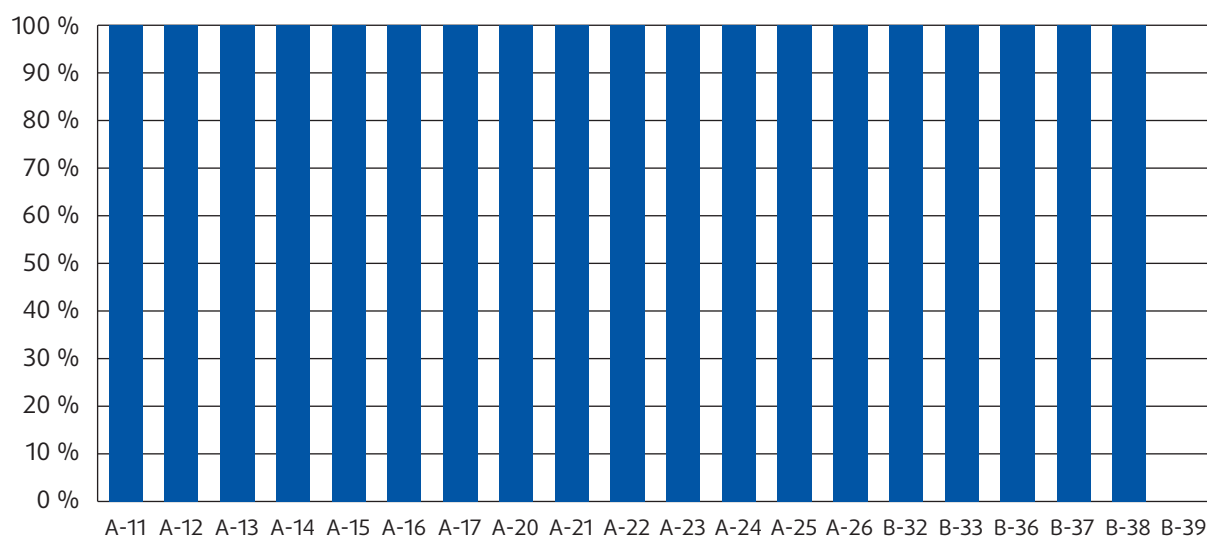


Tableau A8.2 : Exécution des crédits de paiement en 2016 (en millions d'euros)

Chapitre		Crédits de paiement autorisés *	Paiements effectués	%
		1	2	3 = 2/1
<b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b>				
A01100	Traitements de base	5,65	5,65	100,00 %
A01101	Allocations familiales	0,73	0,73	100,00 %
A01102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	0,82	0,82	100,00 %
A01103	Indemnités de secrétariat	0,01	0,01	100,00 %
A01113	Stagiaires	0,42	0,41	97,61 %
A01115	Agents contractuels	1,61	1,61	100,00 %
A01130	Couverture des risques de maladie	0,20	0,20	100,00 %
A01131	Assurances accidents et maladies professionnelles	0,03	0,03	100,00 %
A01132	Couverture du risque de chômage	0,08	0,08	100,00 %
A01140	Allocations à la naissance et en cas de décès	0,00	0,00	100,00 %
A01141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	0,11	0,11	100,00 %
A01175	Services temporaires	0,00	0,00	0,00 %
A01178	Services extérieurs	0,07	0,06	85,71 %
A01190	Coefficients correcteurs des rémunérations	0,34	0,34	100,00 %
A01200	Frais de recrutement du personnel	0,01	0,01	100,00 %
A01201	Frais de voyage	0,00	0,00	0,00 %
A01202	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	0,03	0,03	100,00 %
A01203	Frais de déménagement	0,02	0,01	50,00 %
A01204	Indemnités journalières temporaires	0,00	0,00	100,00 %
A01300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses	0,08	0,07	87,5 %
A01410	Service médical	0,05	0,03	60,00 %
A01420	Perfectionnement professionnel du personnel	0,15	0,12	80,00 %
A01430	Frais de contentieux	0,08	0,08	100,00 %
A01520	Échanges de personnel	0,43	0,43	100,00 %
A01610	Relations sociales entre les membres du personnel	0,01	0,01	100,00 %

Chapitre		Crédits de paiement autorisés *	Paiements effectués	%
		1	2	3 = 2/1
Ao1620	Autres interventions sociales	0,62	0,62	100,00 %
Ao1630	Centres de la petite enfance et crèches	0,18	0,18	100,00 %
Ao1700	Frais de réception et de représentation	0,00	0,00	0,00 %
<b>Total A-1</b>		<b>11,73</b>	<b>11,64</b>	<b>99,23 %</b>
<b>Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Ao2000	Loyers	0,57	0,57	100,00 %
Ao2010	Assurances	0,01	0,01	100,00 %
Ao2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	0,07	0,07	100,00 %
Ao2030	Nettoyage et entretien	0,30	0,29	96,67 %
Ao2040	Aménagement des locaux	0,07	0,04	57,14 %
Ao2050	Sécurité et surveillance des immeubles	0,14	0,12	85,71 %
Ao2100	Matériel et logiciel	0,68	0,43	63,24 %
Ao2101	Développement de logiciels	0,30	0,19	63,33 %
Ao2102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	0,03	0,03	100,00 %
Ao2200	Premier équipement en matériel et installations	0,04	0,03	75,00 %
Ao2203	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	0,00	0,00	0,00 %
Ao2210	Mobilier	0,00	0,00	0,00 %
Ao2230	Location de matériel de transport	0,00	0,00	0,00 %
Ao2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	0,00	0,00	0,00 %
Ao2300	Papeterie et fournitures de bureau	0,02	0,02	100,00 %
Ao2320	Frais bancaires	0,00	0,00	0,00 %
Ao2353	Travaux de manutention et déménagement de services	0,02	0,02	100,00 %
Ao2355	Publications et reproduction de documents	0,00	0,00	0,00 %
Ao2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	0,01	0,01	100,00 %
Ao2410	Redevances de télécommunications	0,11	0,08	72,73 %
Ao2411	Équipements de télécommunications	0,01	0,00	0,00 %
Ao2550	Frais divers pour les réunions	0,01	0,01	100,00 %
Ao2601	Études, enquêtes et consultations	0,04	0,01	25,00 %
<b>Total A-2</b>		<b>2,43</b>	<b>1,93</b>	<b>79,42 %</b>
<b>Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>				
Bo3211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	0,69	0,51	73,91 %
Bo3230	Asile, immigration et intégration des migrants	2,67	1,46	54,68 %
Bo3311	Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	0,13	0,12	92,31 %
Bo3321	Discrimination	2,90	2,09	72,08 %
Bo3340	Intégration des Roms	0,60	0,49	81,67 %
Bo3350	Droits de l'enfant	0,93	0,77	82,80 %
Bo3620	Accès à la justice	2,06	0,75	36,41 %
Bo3630	Victimes de crime et indemnisation	0,57	0,20	35,09 %
Bo3700	Rapport annuel	0,42	0,12	28,57 %
Bo3701	Recherche et collecte des données	0,25	0,25	100,00 %
Bo3711	Communication et sensibilisation	1,62	0,89	54,97 %



Chapitre		Crédits de paiement autorisés *	Paiements effectués	%
		1	2	3 = 2/1
B03801	Les organes de l'agence	0,30	0,23	76,67 %
B03802	Mécanismes de consultation	0,23	0,15	65,22 %
B03900	Réserve pour le titre III	0,00	0,00	0,00 %
<b>Total Bo-3</b>		<b>13,37</b>	<b>8,03</b>	<b>60,12 %</b>
<b>TOTAL FRA</b>		<b>27,53</b>	<b>21,6</b>	<b>78,48 %</b>

Note : \*Les crédits de paiement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les divers crédits de paiement pour la même période (par exemple, les recettes internes et externes affectées).

Source : FRA, 2016

Figure A8.2 : Exécution des crédits de paiement en 2016 (% par chapitre)

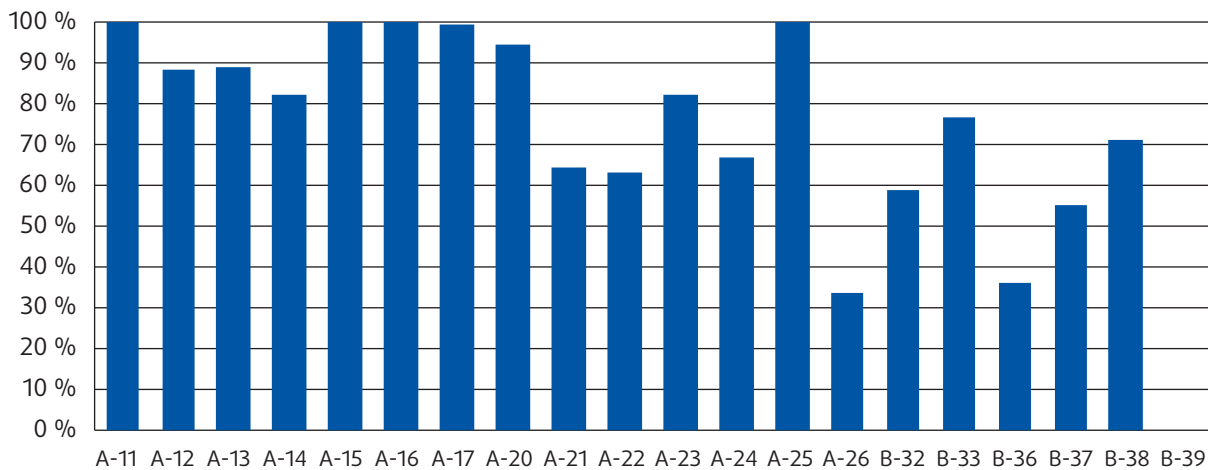


Tableau A8.3 : Ventilation des engagements restant à liquider au 31/12/2011

Chapitre	Engagements de 2016 restant à liquider				
	Engagements 2016	Paiements 2016	RAL 2016	% restant à liquider	
	1	2	3 = 1 - 2	4 = (3/1)*100	
<b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b>					
A01100	Traitements de base	5,65	-5,65	0,00	0,00 %
A01101	Allocations familiales	0,73	-0,73	0,00	0,00 %
A01102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	0,82	-0,82	0,00	0,00 %
A01103	Indemnités de secrétariat	0,01	-0,01	0,00	0,00 %
A01113	Stagiaires	0,41	-0,41	0,00	0,00 %
A01115	Agents contractuels	1,61	-1,61	0,00	0,00 %
A01130	Couverture des risques de maladie	0,20	-0,20	0,00	0,00 %
A01131	Assurances accidents et maladies professionnelles	0,03	-0,03	0,00	0,00 %
A01132	Couverture du risque de chômage	0,08	-0,08	0,00	0,00 %
A01140	Allocations à la naissance et en cas de décès	0,00	0,00	0,00	0,00 %
A01141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	0,11	-0,11	0,00	0,00 %
A01178	Services extérieurs	0,07	-0,06	0,01	14,29 %

Chapitre		Engagements de 2016 restant à liquider			
		Engagements 2016	Paiements 2016	RAL 2016	% restant à liquider
		1	2	3 = 1 - 2	4 = (3/1)*100
Ao1190	Coefficients correcteurs des rémunérations	0,34	-0,34	0,00	0,00 %
Ao1200	Frais de recrutement du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00 %
Ao1201	Frais de voyage	0,00	0,00	0,00	0,00 %
Ao1202	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	0,03	-0,03	0,00	0,00 %
Ao1203	Frais de déménagement	0,01	-0,01	0,00	0,00 %
Ao1204	Indemnités journalières temporaires	0,00	0,00	0,00	0,00 %
Ao1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses	0,07	-0,06	0,01	14,29 %
Ao1410	Service médical	0,03	-0,03	0,00	0,00 %
Ao1420	Perfectionnement professionnel du personnel	0,11	-0,08	0,03	27,27 %
Ao1430	Frais de contentieux	0,07	-0,07	0,00	0,00 %
Ao1520	Échanges de personnel	0,43	-0,43	0,00	0,00 %
Ao1610	Relations sociales entre les membres du personnel	0,01	-0,01	0,00	0,00 %
Ao1620	Autres interventions sociales	0,62	-0,62	0,00	0,00 %
Ao1630	Centres de la petite enfance et crèches	0,18	-0,18	0,00	0,00 %
Ao1700	Frais de réception et de représentation	0,00	0,00	0,00	0,00 %
<b>Total A-1</b>		<b>11,62</b>	<b>-11,57</b>	<b>0,05</b>	<b>0,43 %</b>
<b>Titre A-2 – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES</b>					
Ao2000	Loyers	0,82	-0,82	0,00	0,00 %
Ao2010	Assurances	0,01	-0,01	0,00	0,00 %
Ao2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	0,07	-0,07	0,00	0,00 %
Ao2030	Nettoyage et entretien	0,29	-0,28	0,01	3,45 %
Ao2040	Aménagement des locaux	0,07	-0,04	0,03	42,85 %
Ao2050	Sécurité et surveillance des immeubles	0,13	-0,11	0,02	15,38 %
Ao2100	Matériel et logiciel	0,48	-0,23	0,25	52,08 %
Ao2101	Développement de logiciels	0,27	-0,16	0,11	40,74 %
Ao2102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	0,03	-0,03	0,00	0,00 %
Ao2200	Premier équipement en matériel et installations	0,01	0,00	0,01	100,00 %
Ao2230	Location de matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00 %
Ao2300	Papeterie et fournitures de bureau	0,01	-0,01	0,00	0,00 %
Ao2320	Frais bancaires	0,00	0,00	0,00	0,00 %
Ao2353	Travaux de manutention et déménagement de services	0,02	-0,01	0,01	50,00 %
Ao2355	Publications et reproduction de documents	0,00	0,00	0,00	0,00 %
Ao2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	0,01	-0,01	0,00	0,00 %
Ao2410	Redevances de télécommunications	0,07	-0,05	0,02	28,57 %
Ao2411	Équipements de télécommunications	0,01	0,00	0,01	100,00 %
Ao2550	Frais divers pour les réunions	0,01	-0,01	0,00	0,00 %
Ao2601	Études, enquêtes et consultations	0,02	0,00	0,02	100,00 %
<b>Total A-2</b>		<b>2,33</b>	<b>-1,84</b>	<b>0,49</b>	<b>21,37 %</b>



Chapitre		Engagements de 2016 restant à liquider			
		Engagements 2016	Paiements 2016	RAL 2016	% restant à liquider
		1	2	3 = 1 - 2	4 = (3/1)*100
<b>Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>					
Bo3211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	0,48	-0,31	0,17	35,42 %
Bo3230	Asile, immigration et intégration des migrants	1,68	-0,48	1,20	71,43 %
Bo3311	Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	0,08	-0,08	0,00	0,00 %
Bo3321	Discrimination	1,28	-0,47	0,81	63,28 %
Bo3340	Intégration des Roms	0,09	-0,05	0,04	44,44 %
Bo3350	Droits de l'enfant	0,18	-0,04	0,14	77,77 %
Bo3620	Accès à la justice	1,36	-0,05	1,31	96,32 %
Bo3630	Victimes de crime et indemnisation	0,56	-0,19	0,37	66,07 %
Bo3700	Rapport annuel	0,42	-0,12	0,30	71,43 %
Bo3701	Recherche et collecte des données	1,19	-0,50	0,69	57,98 %
Bo3711	Communication et sensibilisation	0,18	-0,11	0,07	38,89 %
Bo3801	Les organes de l'agence	0,13	-0,07	0,06	46,15 %
Bo3802	Mécanismes de consultation	0,48	-0,31	0,17	35,42 %
<b>Total Bo-3</b>		<b>8,11</b>	<b>-2,78</b>	<b>5,33</b>	<b>65,72 %</b>
<b>TOTAL FRA</b>		<b>22,06</b>	<b>-16,19</b>	<b>5,89</b>	<b>26,70 %</b>

Source : FRA, 2016

Figure A8.3 : Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2016 (en millions d'euros)

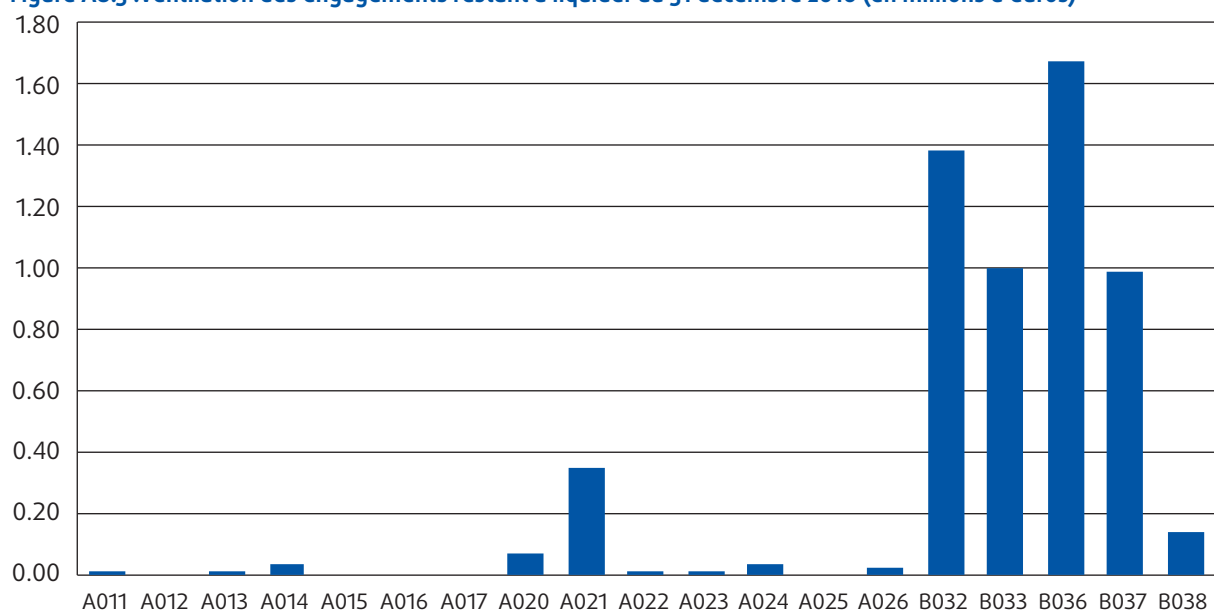


Tableau A8.4 : Projet de bilan au 31 décembre 2016

BILAN*			
	Note	31 décembre 2016 (EUR)	31 décembre 2015 (EUR)
<b>A. ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 061 129</b>	<b>1 270 179</b>
Immobilisations incorporelles		72 408	93 299
Immobilisations corporelles		988 721	1 176 880
Immobilisations financières		-	-
Préfinancement à long terme		-	-
Créances non courantes		-	-
<b>B. ACTIFS COURANTS</b>		<b>6 495 122</b>	<b>7 142 494</b>
Inventaire		-	-
Préfinancement		-	310 675
Créances		242 623	208 767
Immobilisations financières		-	-
Liquidités et équivalents		6 252 499	6 623 052
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 556 251</b>	<b>8 412 673</b>
<b>C. PASSIFS NON COURANTS</b>		-	-
Droits à pension et autres avantages du personnel		-	-
Provisions pour risques et charges		-	-
Passif financier		-	-
Dettes à long terme envers les entités consolidées		-	-
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		-	-
<b>D. PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 633 423</b>	<b>1 607 987</b>
Avantages du personnel		-	-
Provisions pour risques et charges		-	-
Passif financier		-	-
Comptes créditeurs		1 633 423	1 607 987
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 633 423</b>	<b>1 607 987</b>
<b>E. ACTIF/PASSIF NET</b>		<b>5 922 828</b>	<b>6 804 686</b>
<b>Réserves</b>		-	-
Résultat cumulé		5 922 828	6 804 686
<b>B. Intérêts minoritaires</b>		-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF/PASSIF NET</b>		<b>5 922 828</b>	<b>6 804 686</b>

Note : \*les chiffres du tableau A8.4 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source : FRA, 2016



Tableau A8.5 : Projet de compte de résultat économique 2016

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE		
	2016 EUR	2015 EUR
Ressources basées sur le RNB	-	-
Ressources TVA	-	-
Ressources propres traditionnelles	-	-
Fonds transférés de la Commission à d'autres institutions	-	-
Contributions des pays de l'AELE appartenant à l'EEE	-	-
Amendes	-	-
Recouvrement de dépenses	-	-
Contribution de l'Union européenne	21 156 262	21 257 526
Autres revenus d'exploitation	245 621	247 568
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 401 883</b>	<b>21 505 094</b>
Dépenses administratives	-13 857 794	-13 993 477
Dépenses de personnel	-11 089 686	-10 814 808
Dépenses liées aux immobilisations	-485 251	-479 074
Pensions	-	-
Autres dépenses administratives	-2 282 857	-2 699 595
Dépenses d'exploitation	-8 425 947	-8 144 179
Gestion directe centralisée	-	-
Gestion indirecte centralisée	-	-
Gestion décentralisée	-	-
Gestion partagée	-	-
Gestion conjointe	-	-
Autres charges d'exploitation :	-8 425 947	-8 144 179
<b>TOTAL DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET OPÉRATIONNELLES</b>	<b>-22 283 741</b>	<b>-22 137 656</b>
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-881 858</b>	<b>-632 562</b>
Recettes financières	-	-
Dépenses financières	-	-
Part d'excédents ou déficits nets d'entreprises associées et de joint-ventures comptabilisés pour utiliser la méthode de mise en équivalence	-	-
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) NE PROVENANT PAS D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-881 858</b>	<b>-632 562</b>
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		
Intérêts minoritaires	-	-
Gains extraordinaires (+)	-	-
Pertes extraordinaires (-)	-	-
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT DE POSTES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>	<b>-881 858</b>	<b>-632 562</b>

Note : \* les chiffres du tableau A8.4 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source : FRA, 2016

Tableau A8.6 : Délais de paiement moyens pour 2016

Délais légaux							
Délai de paiement maximum (jours)	Nombre total de paiements	Nombre de paiements dans le délai imparti	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)	Nombre de paiements tardifs	Pourcentage de paiements tardifs	Délai moyen de paiement (jours)
30	2 155	1 992	92,44 %	10,31	163	7,56 %	43,09
45	1	1	100,00 %	43	-	-	-
60	196	193	98,47 %	25,24	3	1,53 %	67
<b>Nombre total de paiements</b>	<b>2 352</b>	<b>2 186</b>	<b>92,94 %</b>	-	<b>166</b>	<b>7,06 %</b>	-
<b>Délai moyen de paiement net</b>	<b>13,89</b>	-	-	<b>11,64</b>	-	-	<b>43,52</b>
<b>Délai moyen de paiement brut</b>	<b>14,76</b>	-	-	<b>12,36</b>	-	-	<b>46,33</b>

Suspensions							
Moyenne des jours de suspension d'approbation du rapport	Moyenne des jours de suspension de paiement	Nombre de paiements suspendus	% du nombre total	Nombre total de paiements	Montant des paiements suspendus (en euros)	% du montant total	Montant payé total
0	53	39	1,66 %	2 351	788 190,05	5,40 %	14 584 130,28

Intérêts moratoires payés en 2016			
Agence	Grand livre	Description	Montant (en euros)
-	-	-	0

Note : GL : Grand livre des comptes

Source : FRA, 2016

Tableau A8.7 : Situation des revenus et recettes en 2016

Titre	Description	Année d'origine	Revenus et recettes déclarés	Revenus et recettes encaissés	Équilibre créances
2000	Subvention Union européenne	2016	21 359 000,00	21 359 000,00	0,00
9000	Revenus divers	2016	244 000,00	244 000,00	0,00
<b>TOTAL FRA</b>			<b>21 603 000,00</b>	<b>21 603 000,00</b>	<b>0,00</b>

Source : FRA, 2016

Tableau A8.8 : Récupération des paiements indus

Budget des recettes injonctions de récupération émises en 2016	Total des paiements indus recouverts		Total des transactions dans un contexte de recouvrement (y compris non admissibles)		% admissible/total RC	
	N°	Montant IR	N°	Montant IR	N°	Montant IR
Année d'origine (engagement)						
<b>Sous-total</b>	0	0,00	0	0,00	0	0,00

Budget des dépenses	Erreur		Irrégularité		Notification à l'OLAF		Total des paiements indus recouverts		Total des transactions dans un contexte de recouvrement (y compris non admissibles)		% admissible/total RC	
	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant
Seuils de revenus dans les factures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non éligibles dans les déclarations de dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Notes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : RC : Contexte de recouvrement ; IR : Injonction de récupération ;

Source : FRA, 2016

Tableau A8.9 : Classement chronologique des injonctions de récupération au 31/12/2011

Année d'origine	Nombre au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Nombre au 31 décembre 2016	Évolution	Montant en suspens (en euros) au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Montant en suspens (en euros) au 31 décembre 2016	Évolution
2016	0	0	0,00 %	0,00	0,00	0,00 %
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>

Source : FRA, 2016

Tableau A8.10 : Dérogations aux injonctions de récupération en 2016 &gt; 100 000 EUR

Clé centrale exemptions	Clé centrale liée à l'IR	Montant d'IR accepté (en euros)	Groupe compte entité légale	Décision de la Commission	Commentaires
<b>TOTAL FRA</b>		<b>0,00</b>	-	-	-
<b>Nombre de dérogations aux IR</b>		<b>0</b>	-	-	-

Justifications : s.o.

Note : IR : Injonction de récupération ; LE : Entité juridique

Source : FRA, 2016

**Tableau A8.11 : Recensement des procédures négociées**

**PROCÉDURES NÉGOCIÉES – CONTRATS > 60 000 EUR**

Compte :	o
Montant total :	o

Nombre	Contractant(s)					
	Nom	Adresse	Type de contrat	Description	Montant (en euros)	Base juridique
Aucun	-	-	-	-	-	-

Source : FRA, 2016

**Tableau A8.12 : Contrats de construction**

**CONTRATS DE CONSTRUCTION**

Compte :	o
Montant total :	o

Nombre	Contractant(s)					
	Nom	Adresse	Type de contrat	Description	Montant (en euros)	Base juridique
S.O.						

Source : FRA, 2016

**Tableau A8.13 : Contrats déclarés secrets**

L'agence n'a pas déclaré de contrat secret.

Source : FRA, 2016



# Annexe IX : Informations sur les performances incluses dans les évaluations

Les **activités d'évaluation** à la FRA visent à mesurer les performances des projets sur la base de critères et d'indicateurs fixés, dans le but d'établir des résultats et conclusions ainsi que des recommandations pour une future programmation ou pour apporter des améliorations aux projets actuels. Une évaluation peut être menée à différents stades du cycle de vie de chaque projet, dans ou hors de l'organisation. La FRA utilise différents types d'évaluations internes au niveau du projet, telles que des évaluations *ex ante* et *ex post*. En 2016, cinq exercices d'évaluation ont été menés pour des projets de la FRA, dans le cadre d'un effort général pour assurer la plus forte incidence de ses activités.

En ce qui concerne les projets de la FRA suivants, les activités d'évaluation ont été menées en 2016.

Ex ante :

- Inclusion sociale et participation des migrants à la société
- Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs migrants (SELEX II)
- Le droit des victimes de la criminalité d'accéder à la justice - analyse comparative
- Promotion des droits fondamentaux à travers la sensibilisation et la coopération avec des parties prenantes dans des États membres de l'UE

Ex post :

- Formes graves d'exploitation par le travail (SELEX)
- Forum des droits fondamentaux de la FRA
- Services d'aide aux victimes dans l'UE : aperçu et évaluation des droits des victimes dans la pratique.

Les principaux résultats et conclusions des activités d'évaluation ex ante et ex post susmentionnées figurent dans les pages suivantes.

Rapport d'évaluation ex ante : Inclusion sociale et participation des migrants à la société	
Domaine thématique :	Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile
Type d'évaluation :	Ex ante
Résumé des conclusions liées aux résultats et recommandations	<p><b>Résumé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet vise à fournir une vue d'ensemble comparative des politiques de législation dans les domaines de l'intégration et de la discrimination, eu égard à l'inclusion sociale, à la cohésion sociale et à la participation des migrants dans les 28 États membres de l'UE. Afin de proposer des conseils fondés sur des données factuelles en matière de défis politiques transversaux, le projet élaborera et alimentera des indicateurs fondés sur les droits, publiera des rapports et fiches par pays, sensibilisera et utilisera des outils de communication innovants.</li> </ul> <p><b>Objectifs et impact escompté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet vise à fournir des éléments de preuve robustes et des données sur les politiques d'inclusion sociale, de cohésion sociale et de participation dans l'UE afin d'identifier et d'analyser les grandes tendances dans le domaine des droits fondamentaux concernant les politiques législatives en matière d'inclusion sociale, de cohésion sociale et de participation.</li> <li>Un objectif principal est d'aider l'UE et les États membres dans la prise de décision en fournissant des données, des faits et des avis de qualité et pertinents sur les politiques d'inclusion sociale et d'intégration ainsi que sur les bonnes pratiques recensées à travers tous les États membres de l'UE.</li> <li>Par ailleurs, le projet tente d'élaborer, réviser et affiner les indicateurs basés sur les droits fondamentaux relatifs à des aspects spécifiques de l'intégration des migrants dans les domaines de la participation active, de la non-discrimination et de la cohésion sociale afin de compléter les indicateurs européens existants sur l'intégration des migrants</li> <li>En outre, des réponses opportunes et ciblées aux urgences en matière de droits fondamentaux, liées à l'inclusion et à l'intégration des migrants et des réfugiés dans les sociétés de l'UE devraient être élaborées et un aperçu de la situation sur le terrain sera communiqué.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet devrait générer de nouveaux éléments de preuve et une vue d'ensemble comparative unique de la situation dans l'UE 28 concernant les politiques d'inclusion sociale, de cohésion sociale et d'intégration, en mettant particulièrement l'accent au début sur les principaux groupes marqués par la diversité ethnique dans l'UE, les migrants et leurs descendants. Par conséquent, il apportera une contribution importante aux débats et défis politiques actuels, accentués par les afflux de migrants et de réfugiés et par la nécessité de lutter contre les phénomènes émergents et alarmants de l'extrémisme, de l'intolérance et de la crainte au sein de la population et des différents groupes sociaux et ethniques dans l'UE.</li> </ul>





<b>Rapport d'évaluation ex ante : Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs migrants (SELEX II)</b>	
<b>Domaine thématique :</b>	Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile
<b>Type d'évaluation :</b>	<i>Ex ante</i>
<b>Résumé des conclusions liées aux résultats et recommandations</b>	<p><b>Résumé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet fait suite au projet de la FRA « Formes graves d'exploitation par le travail » (SELEX I) qui a été réalisé de 2013 à 2015. SELEX II procèdera à des entretiens directs avec les groupes qui sont vulnérables aux formes graves d'exploitation par le travail, notamment les personnes qui ont été victimes d'exploitation. La recherche vise à combler une lacune dans les connaissances existantes concernant les formes graves d'exploitation par le travail, et les réponses qui y sont apportées, s'agissant des travailleurs qui se déplacent vers ou au sein de l'UE. Dans SELEX II, la FRA examinera les points de vue des détenteurs de droits, en interrogeant les travailleurs qui risquent de connaître ou qui ont connu des formes graves d'exploitation par le travail dans neuf États membres.</li> </ul> <p><b>Objectifs et impact escompté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet vise à collecter des informations sur l'expérience des travailleurs étrangers (tant des travailleurs de l'UE que des ressortissants de pays tiers) au sein d'États membres de l'UE sélectionnés au cours des dernières années.</li> <li>La FRA vise à combler une lacune importante dans la littérature de la recherche sur le sujet, étant donné que de précédentes études se sont principalement concentrées sur le point de vue de groupes de professionnels et non sur les expériences et les préoccupations des travailleurs eux-mêmes.</li> <li>L'objectif est de fournir aux législateurs, aux décideurs politiques et aux responsables de la lutte contre l'exploitation par le travail (aux niveaux de l'UE et national) des éléments de preuve relatifs aux expériences des travailleurs étrangers afin de mieux comprendre leurs besoins ; une clé pour développer davantage des mesures efficaces pour lutter contre les formes d'exploitation grave par le travail (par exemple, en concevant un cadre d'évaluation efficace des risques basé sur une analyse des facteurs de risque et des expériences des personnes exploitées), ainsi que la réalisation du droit des victimes de la criminalité à avoir accès à la justice.</li> <li>Le principal impact escompté du projet est de fournir des éléments de preuve pour une compréhension des méthodes efficaces concernant les politiques et pratiques visant à prévenir et à répondre à l'exploitation par le travail dans l'UE, sous l'angle des victimes.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>SELEX II complète SELEX I en élargissant la portée de la recherche au-delà des groupes professionnels qui traitent l'exploitation par le travail pour couvrir des entretiens avec les travailleurs étrangers eux-mêmes au sujet de leur expérience. Cela permettra une consolidation des données grâce aux éléments de preuve fournis tant par les détenteurs de devoirs que par les détenteurs de droits. SELEX II développera davantage la base d'éléments factuels de la FRA du point de vue des détenteurs de droits et contribuera donc à combler une lacune significative dans les connaissances relatives à l'expérience effective des travailleurs étrangers dont la situation est portée à l'attention d'un tiers.</li> </ul>

Rapport d'évaluation ex-ante : Le droit des victimes de la criminalité d'accéder à la justice - analyse comparative	
<b>Domaine thématique :</b>	Victimes de la criminalité, y compris leur indemnisation
<b>Type d'évaluation :</b>	<i>Ex ante</i>
<b>Résumé des conclusions liées aux résultats et recommandations</b>	<p><b>Résumé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À la suite de l'intégration de la directive relative aux victimes dans le droit national, le projet vise à recueillir des éléments de preuve auprès d'États membres sélectionnés et à préparer un rapport comparatif approfondi sur la situation des victimes aux niveaux juridique, institutionnel et pratique. L'objectif est d'enquêter sur, et d'analyser – sous l'angle des droits – la façon dont le processus de justice pénale inclut les victimes de la criminalité et, à cet égard, le type et les formes de soutien qu'elles reçoivent des systèmes judiciaires des États membres. En parallèle, les travaux de la FRA devraient alimenter le processus législatif de l'UE, l'Agence se transformant en important fournisseur de conseils fondés sur des éléments de preuve solides, pertinents et opportuns sur les droits fondamentaux, dans le domaine des victimes de la criminalité.</li> </ul> <p><b>Objectifs et impact escompté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En collaborant étroitement avec les principales parties prenantes, la FRA a l'intention de fournir des avis, fondés sur des éléments factuels axés sur les droits fondamentaux, en ce qui concerne la situation sur le terrain eu égard aux domaines choisis de la politique, de la législation et de la pratique de l'UE pour les victimes de la criminalité.</li> <li>• En parallèle, les travaux de la FRA devraient alimenter le processus législatif de l'UE, l'Agence se transformant en important fournisseur de conseils fondés sur des éléments de preuve solides, pertinents et opportuns sur les droits fondamentaux, dans le domaine des victimes de la criminalité.</li> <li>• Tout en s'appuyant sur les précédentes recherches de la FRA, l'accent restera placé sur l'accès effectif des victimes à la justice pénale et leur participation à la procédure, l'identification des facteurs qui favorisent ou entravent l'accès des victimes à la justice et l'élaboration d'indicateurs de droits fondamentaux pouvant être utilisés comme mesure lors de la comparaison de la situation dans divers États membres.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À la suite de l'intégration de la directive relative aux victimes dans le droit national pour établir des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, le projet fournira des éléments de preuve, lorsqu'il y a une lacune en matière de connaissance, sur la situation et les pratiques relatives à la situation des victimes dans les États membres de l'UE sélectionnés. L'accès des victimes aux systèmes de la justice pénale varie fortement entre les États membres et le projet fournira une vue d'ensemble comparative.</li> </ul>



<b>Rapport d'évaluation ex-ante : Promotion des droits fondamentaux à travers la sensibilisation et la coopération avec des parties prenantes dans des États membres de l'UE</b>	
<b>Domaine thématique :</b>	Projets ou activités transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel
<b>Type d'évaluation :</b>	<i>Ex ante</i>
<b>Résumé des conclusions liées aux résultats et recommandations</b>	<p><b>Résumé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme de la FRA vise à sensibiliser aux droits fondamentaux, de manière ciblée, personnalisée et opportune. Les droits fondamentaux sont au cœur de deux défis principaux auxquels l'UE est confrontée – l'asile et la sécurité – et risquent d'être compromis. Cela nécessite des réponses et activités informées eu égard à la promotion et la protection des droits fondamentaux. Le plan stratégique de la FRA pour 2013–2017 constate la nécessité de sensibiliser les parties prenantes aux droits fondamentaux dans une série de domaines thématiques, ainsi que d'examiner et d'élargir la stratégie de sensibilisation de la FRA, en détaillant son approche de la sensibilisation pour chaque public cible spécifique ainsi qu'en touchant le grand public.</li> </ul> <p><b>Objectifs et impact escompté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Premièrement, le projet a pour objectif de fournir des conseils (politiques) aux institutions de l'UE et aux États membres sur la promotion des droits fondamentaux et sur la sensibilisation.</li> <li>Deuxièmement, le projet vise à sensibiliser à la Charte des droits fondamentaux ainsi qu'aux droits et responsabilités qu'elle recouvre.</li> <li>Troisièmement, le projet tente d'autonomiser les détenteurs de devoirs, les groupes professionnels et les titulaires de droits ainsi que de renforcer leurs capacités à tous les niveaux pour défendre efficacement les droits fondamentaux dans leur travail et leur pratique journalières.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La valeur ajoutée de la FRA a trait à sa capacité à offrir une expertise méthodologique unique, appuyée par un financement pour la mise en œuvre des activités, en se concentrant sur l'ensemble de l'UE et en ayant établi des liens avec d'autres parties prenantes et partenaires, ce qui lui donne un réseau plus large pour la diffusion et pour la collecte des données. La FRA, dans le cadre de son mandat, occupe une position unique pour sensibiliser aux droits fondamentaux.</li> </ul>

Rapport d'évaluation ex-post Formes graves d'exploitation du travail	
<b>Domaine thématique :</b>	Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile
<b>Type d'évaluation :</b>	<i>Ex post</i>
<b>Résumé des conclusions liées aux résultats et recommandations</b>	<p><b>Résumé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet visait à fournir une vue d'ensemble comparative de la situation des victimes de formes graves d'exploitation par le travail dans les 28 États membres de l'UE. Les trois objectifs clés étaient de collecter des informations dans les États membres de l'UE, auprès de ceux travaillant dans des professions pouvant rencontrer des formes graves d'exploitation par le travail et d'élaborer un outil d'évaluation des droits fondamentaux dans la politique de lutte contre la traite.</li> </ul> <p><b>Principales conclusions de l'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet présente un lien clair avec au moins trois des six priorités stratégiques de la FRA pour 2013-2017. <ul style="list-style-type: none"> <li>Une diffusion fructueuse des résultats du projet au niveau national devraient contribuer à une meilleure sensibilisation aux formes graves d'exploitation par le travail.</li> <li>La FRA identifie les tendances au fil du temps et mesure les progrès en présentant une image claire des formes graves d'exploitation par le travail.</li> <li>Une large diffusion et acceptation des conclusions du rapport soustientra un impact croissant de la FRA en touchant les groupes du public cible de manière opportune, ciblée et pertinente.</li> </ul> </li> <li>Le rapport du projet est paru en juin 2015 et plusieurs présentations ont eu lieu afin de diffuser les principales conclusions que la plupart des États membres de l'UE ont reprises : les rapports des médias dans 16 pays de l'UE ont été enregistrés et les principaux messages et conclusions étaient uniformes à travers les médias, sans aucune critique à l'égard des recherches ou des résultats de la FRA.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet est le premier à évaluer, sous l'angle des droits des victimes de la criminalité, la mise en œuvre au niveau des États membres de la directive relative aux sanctions des employeurs en ce qui concerne l'obligation des États membres de pénaliser le travail exécuté dans des conditions d'exploitation, l'exploitation des victimes de la traite et le travail des enfants. Le projet est innovant en raison de son orientation sur les victimes en ce qui concerne l'exploitation par le travail plutôt que le proxénétisme, et en ce qui concerne son orientation sur l'accès des victimes à la justice.</li> </ul> <p><b>Conclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Intérêt :</b> Le projet portait sur deux questions pertinentes, à savoir 1) la question de l'accès des victimes à la justice et 2) les politiques de migration et la façon dont elles concernent les droits fondamentaux.</li> <li><b>Cohérence :</b> La logique du projet est cohérente en ce sens qu'il suit une série d'étapes méthodologiques bien définies. Il conclut par une analyse des résultats, la publication d'une série de résultats et des activités de diffusion auprès des parties prenantes.</li> <li><b>Efficacité :</b> Les objectifs prévus du projet ont été atteints par la publication de l'étude et de son résumé, le lancement des résultats et un certain nombre d'activités de diffusion entreprises.</li> <li><b>Durabilité :</b> Il est encore difficile d'évaluer la durabilité du projet. La poursuite d'un engagement étroit auprès des principaux relais, en particulier au niveau européen, aura une importance critique pour assurer la durabilité.</li> <li><b>Acceptabilité :</b> Les réactions des parties prenantes au rapport ont été très positives. Il y a une marge d'amélioration pour la diffusion du rapport.</li> </ul>



Rapport d'évaluation ex-post Forum des droits fondamentaux de la FRA	
Sujets : « Migration et protection des réfugiés », « inclusion » et « les humains à l'ère numérique »	
Domaine thématique :	Projets ou activités transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel
Type d'évaluation :	Deux évaluations ex-post ont eu lieu : une évaluation interne et une évaluation externe. Ce tableau présente les résultats de l'évaluation externe.
Résumé des conclusions liées aux résultats et recommandations	<p><b>Résumé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du 20 au 23 juin 2016, la FRA a organisé la première de ses biennales sur les droits fondamentaux à Vienne, dans le but de créer un forum unique pour discuter des problèmes émergents en matière de droits fondamentaux dans l'UE, et pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux dans l'UE.</li> </ul> <p><b>Principales conclusions de l'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Forum des droits fondamentaux (FDF) a entrepris des discussions concrètes entre les différents groupes de parties prenantes sur les principaux défis et moyens d'action.</li> <li>• L'une des clés du succès a été la participation active des parties prenantes et la diffusion des résultats et messages clés.</li> <li>• Les participants ont eu une vision positive de l'utilisation du site web ainsi que des médias sociaux avant et pendant le forum. Toutefois, pour évaluer pleinement l'impact, nous avons besoin de plus d'informations.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le forum a rassemblé les divers groupes de parties prenantes œuvrant sur les diverses questions des droits fondamentaux aux niveaux européen et national au cours d'un seul événement. Partant, le FDF a comblé une lacune évidente dans la situation actuelle : la nécessité de rassembler divers groupes de parties prenantes qui n'ont pas d'interaction régulière entre eux.</li> </ul> <p><b>Conclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intérêt :</b> Une grande majorité des participants ont considéré le forum comme pertinent et qu'il contribuait à leur compréhension des principaux défis et tendances dans le domaine des droits fondamentaux. Toutefois, le FDF était assez complexe et il aurait permis une discussion plus approfondie des différentes questions débattues s'il avait traité un nombre limité de thèmes plus homogènes.</li> <li>• <b>Cohérence :</b> Le FDF contribue à mettre en œuvre les principes de la stratégie de sensibilisation de la FRA – le FDF élargit sa portée aux nouveaux acteurs. Il vise à accroître la sensibilisation en faisant de la plateforme des droits fondamentaux un processus durable qui favorise une culture des droits fondamentaux, facilite l'interaction avec les parties prenantes et relais principaux, et continue de les engager selon des méthodes innovantes. Le FDF contribue également au plan stratégique 2013-2017 de la FRA en renforçant l'impact des activités de la FRA, en élaborant des réponses opportunes et ciblées aux urgences en matière de droits fondamentaux, en planifiant les travaux de la FRA et en évaluant leur impact.</li> <li>• <b>Efficacité :</b> Le FDF a été une expérience positive pour les participants. Ils ont considéré le FDF comme un outil utile pour leurs futurs travaux. Les points d'amélioration ont trait au programme, qui se composait de trop nombreux thèmes, et à la qualité des groupes de travail, qui étaient considérés comme hétérogènes.</li> <li>• <b>Durabilité :</b> Les conditions pour assurer la durabilité du FDF et ses résultats ont été établies. Toutefois, une stratégie de visibilité est également nécessaire pour diffuser les informations.</li> <li>• <b>Acceptabilité :</b> Le nombre et la diversité des participants a largement dépassé l'objectif prévu. Les résultats produits et diffusés ont été jugés utiles et la portée plus large de la communication a été mise en œuvre de manière efficace.</li> </ul>

Rapport d'évaluation ex-post : Services d'aide aux victimes dans l'UE – aperçu et évaluation des droits des victimes dans la pratique	
Domaine thématique :	Victimes de la criminalité, y compris leur indemnisation
Type d'évaluation :	Ex post
Résumé des conclusions liées aux résultats et recommandations	<p><b>Résumé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet visait à fournir une vue d'ensemble comparative de la situation des victimes de formes graves d'exploitation par le travail dans les 28 États membres de l'UE. Les trois objectifs clés étaient de collecter des informations dans les États membres de l'UE, auprès de ceux travaillant dans des professions pouvant rencontrer des formes graves d'exploitation par le travail dans les États membres et d'élaborer un outil d'évaluation des droits fondamentaux dans la politique de lutte contre la traite et ses actions connexes.</li> </ul> <p><b>Principales conclusions de l'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les résultats du projet comprennent un rapport principal, publié en janvier 2015, intitulé <i>Les victimes de la criminalité dans l'UE : l'étendue et la nature de l'aide aux victimes</i> ; un rapport de synthèse publié dans 23 langues de l'UE, intitulé <i>Les victimes de la criminalité dans l'UE : l'étendue et la nature de l'aide aux victimes – Résumé</i> ; ainsi que des réunions avec les parties prenantes et d'autres activités de diffusion.</li> <li>Le projet visait à contribuer aux processus aux niveaux européen et national en fournissant une analyse juridique et politique ciblée, en recensant et en promouvant les « bonnes pratiques » et en constatant les lacunes dans la mise en œuvre de la législation et des politiques de non-discrimination aux niveaux tant de l'UE que des États membres. En outre, la FRA tente de déterminer les tendances au fil du temps en suivant l'incidence et la mise en œuvre des instruments juridiques de l'UE qui servent à lutter contre la discrimination, le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, y compris les crimes de haine. Par ailleurs, la FRA tente de sensibiliser en veillant à ce que différents participants aient conscience de leurs responsabilités envers les victimes de la criminalité dans divers domaines.</li> </ul> <p><b>Valeur ajoutée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La FRA présente une vue d'ensemble comparative des services de soutien aux victimes. Le projet a été le plus utile en matière de droits fondamentaux et de développements du droit de l'UE. Il a également été d'actualité, le rapport principal se présentant un an avant la date limite pour l'intégration de la directive de l'UE concernée dans le droit national.</li> </ul> <p><b>Conclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Intérêt</b> : La FRA a produit le premier aperçu indépendant des services de soutien aux victimes dans l'UE. Elle a passé en revue les pratiques et les lacunes actuelles aux niveaux national et régional. Elle a rassemblé un aperçu de différents modèles de soutien aux victimes, à partir duquel il est possible de mettre en évidence des « pratiques prometteuses » en tant que base pour poursuivre le développement et le renforcement du soutien aux victimes.</li> <li><b>Cohérence</b> : La logique du projet est cohérente en ce sens qu'il suit une série d'étapes méthodologiques bien définies. Il conclut par une analyse des résultats, la publication d'une série de résultats et des activités de diffusion auprès des parties prenantes.</li> <li><b>Efficacité</b> : Les objectifs prévus du projet ont été pleinement réalisés par la publication du rapport et ses activités connexes. L'impact du projet correspond fortement à ses objectifs, étant donné que la FRA a été en mesure d'influencer les efforts de mise en œuvre des États membres ainsi que les activités au niveau de l'UE dans le domaine des droits des victimes, mais aussi dans d'autres domaines.</li> <li><b>Durabilité</b> : L'étendue de la durabilité du projet peut être démontrée au moyen du rapport, qui reste très utile et pertinent. Toutefois, la FRA devra accroître ses efforts pour diffuser les résultats du rapport et veiller à ce que les discussions d'élaboration des politiques pertinentes intègrent les recommandations formulées dans le rapport.</li> <li><b>Acceptabilité</b> : Les réactions des parties prenantes au rapport ont été très positives. Plus particulièrement, elles ont apprécié la portée globale de l'étude. En ce qui concerne les suggestions pour de futures améliorations, les parties prenantes ont indiqué qu'une analyse plus approfondie quant à l'étendue et la qualité des services aurait été utile.</li> </ul>

De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA ([fra.europa.eu](http://fra.europa.eu)).

## **COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?**

### **Publications gratuites :**

- un seul exemplaire :  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>) ;
- exemplaires multiples/posters/cartes :  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)),  
des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)),  
en contactant le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm))  
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\* ) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

### **Publications payantes :**

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

HELPING TO MAKE FUNDAMENTAL RIGHTS A REALITY FOR EVERYONE IN THE EUROPEAN UNION

---

**FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE**

Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche

Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699

[fra.europa.eu](http://fra.europa.eu) – [info@fra.europa.eu](mailto:info@fra.europa.eu)

[facebook.com/fundamentalrights](https://facebook.com/fundamentalrights)

[linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency](https://linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency)

[twitter.com/EURightsAgency](https://twitter.com/EURightsAgency)



Office des publications

doi:10.2811/965482

ISBN 978-92-9491-689-1